



Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

I. Introduction

Ce rapport reprend l'ensemble des activités du MRAX en 2010.

Il est composé de plusieurs parties organisées en fonction des grands pôles d'activité du Mouvement.

Une première partie est consacrée au Service social et juridique, dans sa fonction d'accueil du public. Ce service est lui-même construit en deux sections importantes : la section des droits sociaux au sens large et du droit des étrangers d'une part, et la section du droit antiraciste et antidiscriminatoire d'autre part.

Une deuxième partie est consacrée à « l'Animation et l'Education permanente ». L'on y retrouve une partie consacrée à la communication. Mais ce sont les rapports des groupes d'éducation permanente - aussi divers que nombreux - qui constituent la majeure partie de cette section, et, à vrai dire, la majeure partie de l'ensemble de ce rapport.

Une troisième partie est consacrée à notre traditionnelle Semaine d'actions contre le racisme. Nous y regroupons les informations sur cette semaine, en sachant cependant que l'essentiel des activités qui y ont été organisées ont été prises en charge par les divers groupes de travail en éducation permanente. Le lecteur se référera donc pour le détail aux chapitres consacrés auxdits groupes.

Enfin, l'importante conclusion reviendra sur la dynamique globale, en insistant essentiellement sur les évolutions du Mouvement dans le cadre du Chantier en Education permanente. Cette mise en perspective permettra de mieux saisir l'articulation, la dynamique de l'ensemble composé des différents groupes de travail d'éducation permanente. Ce sera l'occasion de faire un bilan - positif pour l'essentiel puisque nous avons effectué 1076 heures d'éducation permanente, soit plus que les 960 heures attendues par la Communauté française - et de dégager quelques perspectives pour l'année 2011.

II. Le Conseil d'administration

Le dimanche 27 juin 2010, s'est tenue l'Assemblée générale (AG) annuelle du MRAX. *Il a été procédé à l'élection du nouveau Conseil d'administration (CA) :*

Le nouveau CA comprend, pour un mandat de trois ans, une équipe enthousiaste et resserrée de huit administrateurs :

Abobakre BOUHJAR;

Radouane BOUHLAL;

Ngoc-Thong Tommy BUI;

Elisabeth COHEN;

Riduan EL AFAKI;

Salim HAOUACH;

Placide KALISA;

Yvette MAKILUTILA MASSAMUNA.

Force est de remarquer que le MRAX amplifie ainsi son pluralisme et sa diversité, puisque son CA compte à présent davantage de personnes d'origine subsaharienne, et même pour la première fois de son histoire, une personne d'origine asiatique.

Quant à la Présidence du MRAX, aucun des nouveaux élus ne s'est porté candidat : le nouveau CA va donc devoir nommer les nouveaux cadres dirigeants du MRAX.

Enfin le MRAX tient à remercier chaleureusement Jean-Marie FAUX, pour son engagement fidèle au sein du MRAX tout au long de ces années, pour le combat en faveur de l'égalité qu'il a mené toute sa vie, pour sa sagesse, jamais il ne sera assez remercié !

III. L'équipe des travailleurs

Direction :

Jean Wantiez, Directeur (jusqu'en août 2010)

Secteur Gestion administrative et financière :

Concessa Munyankindi, Gestionnaire administrative et financière (jusqu'en mai 2010)

Fabrice LeJeune, Gestionnaire administratif et financier (depuis octobre 2010)

Eleni Valassidis, Secrétaire (jusqu'en août 2010)

Secteur Animation - Formation :

Félix Nicolai, animateur (jusqu'en novembre 2010)

Malamine Fadiaba, animateur

Nadia Frnka, chargée de projet (depuis mars 2010 jusqu'à novembre 2010)

Serdar Beyazipek, animateur (jusqu'à décembre 2009)

Secteur Communication :

Christian Désert, journaliste

Najwa Saoudi, chargée de projet

Luc Deriez, webmaster

Secteur Social et juridique :

François Haenecour, juriste

Mahiedine Belaada, juriste (jusqu'en septembre 2010)

Ibrahim Akrouh, juriste

Kalvin Soiresse, juriste (depuis octobre 2010)

Nurten Kosova, assistante sociale

Asiye Zorsu, accueil

Secteur Documentation :

Danielle Pennings, Centre de Documentation

IV. Première partie : L'accueil des Publics

A. Le centre d'accueil

Dans le courant de l'année 2010, nous avons rencontré près de 3827 demandes d'information et de suivi relatives au droit des étrangers. Soit 517 demandes de plus que l'an dernier.

Toutes ces personnes sont venues seules ou accompagnées d'un interprète de leur choix.

Il est également possible que plusieurs demandes émanent d'une seule et même personne et ce, au cours d'une même entrevue. Par exemple, une demande relative au regroupement familial et une autre relative à l'aide médicale urgente peuvent être formulées de concert.

1. Demandes d'information en droit des étrangers

Le MRAX dispose d'un service social spécialisé en droit des étrangers.

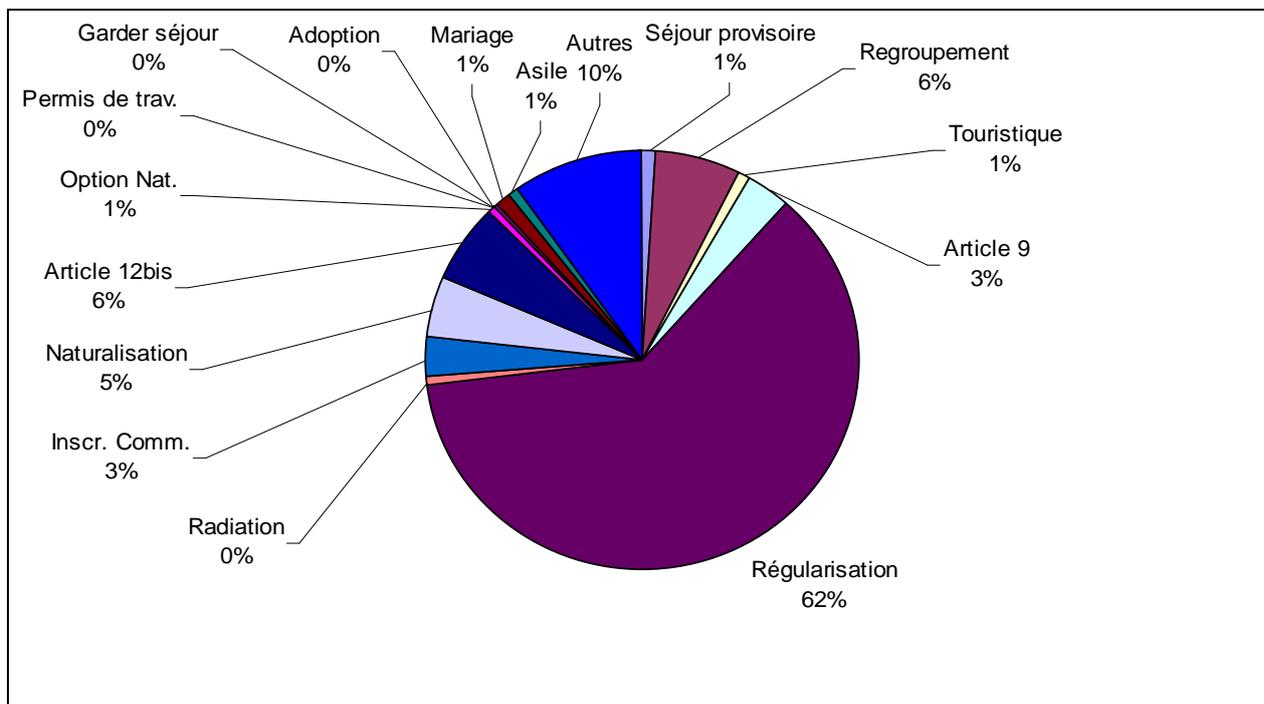
Nous accueillons, pour la très grande majorité, des personnes en situation irrégulière ou encore des personnes d'origine étrangère en ordre de séjour mais désirant faire le suivi de demandes concernant plusieurs aspects du droit des étrangers.

La salle d'attente est donc souvent pleine de femmes et d'hommes de tout âge, mais en général ayant entre 25 à 45 ans. Nous organisons des permanences tous les mardis, jeudis et vendredis.

a) Récapitulatif des cas traités pour les demandes d'aides en droit des étrangers pour l'année 2009 :

Matières	Total
Séjour provisoire	46
Regroupement familial	236
Demande de visa touristique	36
Article 9 bis (demande de séjour + de 3 mois) + 9ter (raisons médicales)	126
Régularisation avec Instruction du 26/03/2009 et 19/07/2009	2355
Radiation à la commune	18
Inscription à la commune	119
Naturalisation (chambre des Représentant . Commission de Naturalisation)	175
Article 12bis (alinéa 1, 2,3)	238
Option Naturalisation, art.16 (conjoint de Belge ou les enfants nés en Belgique entre 18 ans et de moins de 22 ans)	20
Adoption	3

Permis de travail	9
Mariage	42
Asile	34
Autres droit des étrangers	370
Total	3827



b) Bref explicatif

Nous constatons que la majorité des demandes (62%) concerne la régularisation sur base de l'article 9bis et 9 ter, suite à l'instruction du 26 mars 2009.

Nous avons également une catégorie « autres droit des étrangers » (10 %), qui regroupe les demandes suivantes :

- obtention de séjour pour ressortissants européens ;
- obtention de séjour pour ressortissants hors Union Européenne qui entrent dans la directive européenne pour les résidences de longue durée ;
- le droit au séjour sur base d'une cohabitation légale enregistrée à la commune ;
- les demandes relatives au regroupement familial ainsi que les demandes de régularisation sur base de l'article 12bis alinéas 2 et 3, constituent ensuite la troisième préoccupation de nos visiteurs (6%) ;

- L'article 12bis alinéa 2 : l'étranger dont l'un des auteurs ou adoptant possède la nationalité belge au moment de la déclaration pour autant que l'adoption ait produit ses effets avant que l'adopté n'ait atteint l'âge de 18 ans ou n'ait été émancipé.
- □ Article 12bis alinéa 3 : l'étranger qui peut faire valoir 7 années de résidence principale en Belgique couverte par un séjour légal et qui au moment de la déclaration a été admis ou autorisé au séjour pour une durée illimitée.

Les demandes de naturalisation (5%) - (Chambre des Représentants - Commission de Naturalisation), de régularisation sur base de l'article 9bis (3%) (demande de séjour de plus de 3 mois) et 9ter (raisons médicales) constituent également des requêtes non négligeables.

Notons une légère diminution des demandes de naturalisation en comparaison de l'année 2009

(- 4 %).

L'une des dernières demandes importantes de nos usagers concerne l'inscription à la commune (3%), c'est-à-dire, une demande de séjour de plus de 3 mois sur la base de l'art. 40, en tant que descendant, ascendant ou conjoint de belge ou européen.

Enfin, les demandes les plus rares, en comparaison avec les autres matières, concernent le séjour provisoire, le mariage, l'asile, l'option naturalisation, les radiations à la commune, le visa touristique, le permis de travail et l'adoption.

L'option « naturalisation » représente 1 % des demandes. Elles sont présentées sur base de l'article 16 du Code de la nationalité qui concerne : le/la conjoint(e) d'une personne belge qui souhaite le regroupement et les personnes nées en Belgique puis retournées dans le pays d'origine qui répondraient aux critères et ce, avant l'âge de 22 ans.

c) En quoi consiste le travail ?

(1) Travail d'information et de suivi

Comme chaque année, le travail consiste principalement à informer les « sans-papiers » sur la procédure de demande de séjour et de régularisation sur base de l'article 9bis et de l'article 9ter de la loi du 15 décembre 1980.

- L'article 9bis consiste à introduire une demande d'autorisation de séjour de plus de 3 mois. Cette dernière doit contenir le détail explicatif des raisons qui empêchent le demandeur d'effectuer sa demande auprès du consulat ou qui rendent le retour au pays d'origine difficile.
- L'article 9ter, quant à lui, est une demande d'autorisation de séjour de plus de 3 mois sur base de raisons médicales graves. Dans ce cas, le demandeur doit démontrer que l'infrastructure du pays d'origine est inexistante ou que le coût des soins est trop élevé.

(a) Instruction du 26 mars 2009 et du 19 juillet 2009

Nous avons informé les usagers de notre service, des critères de régularisation contenus dans l'Instruction du 26 mars 2009 et de celle du 19 juillet 2009.

En effet, plusieurs d'entre eux, ayant suivi l'actualité, se sont adressés à nous pour avoir plus de précisions.

Malheureusement, l'Instruction du 19 juillet 2009 fut annulée par le Conseil d'Etat le 11 décembre 2009. Après cette date, seule l'Instruction du 26 mars 2009 reste en vigueur.

Comme présenté dans le rapport d'activité 2009, nous avons vérifié que chacune de ces personnes désirant introduire une demande de régularisation répondait bien aux critères.

Par contre en 2010, suite à l'annulation de l'instruction du 19 juillet 2009, nous avons dû examiner les nouvelles demandes de régularisation, sur base uniquement de l'Instruction du 26 mars 2009. Les critères étant alors bien plus restreints et l'accord du séjour n'étant plus que temporaire.

- Les critères de régularisation sur base de l'Instruction du 26 mars 2009, pour un séjour temporaire, (certificat d'1 an avec condition de prolongation) (voir annexe)
- Les étrangers engagés dans une procédure d'asile déraisonnablement longue de 3 ans (familles avec enfants scolarisés) ou de 4 ans (isolés, autres familles)
- Certaines situations humanitaires urgentes (8 points)
- Les critères de régularisation sur base de l'Instruction du 19 juillet 2009, pour un séjour définitif sans conditions de prolongation (voir annexe)
- Les étrangers engagés dans une procédure d'asile déraisonnablement longue de 3 ans (familles avec enfants scolarisés) ou de 4 ans (isolés, autres familles). Les étrangers dont la procédure d'asile est déraisonnablement longue (4 ans pour les familles avec enfants scolarisés ou 5 ans pour les isolés et les autres familles), où la procédure devant le Conseil d'Etat et/ou une procédure de régularisation subséquent-e-s à la procédure d'asile est-sont comptabilisé-s
- Certaines situations humanitaires urgentes (8 points)

C'est donc grâce à la déclaration de Monsieur le Ministre Melchior WATHELET, Secrétaire d'Etat au Budget, à la Politique de Migration et d'Asile, à la Politique des Familles et aux Institutions culturelles fédérales, et par l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, que les personnes qui ont introduit leur demande de régularisation sur base de l'art. 9bis et de l'Instruction du 19 juillet 2009, ont pu être régularisées par l'Office des étrangers lorsque tous les critères sont réunis.

Dans le courant de l'année 2010, les candidats à la régularisation se sont rendus régulièrement au MRAX pour avoir des nouvelles de leur dossier auprès du service social.

C'est pourquoi, nous continuons, en 2010, à prendre des contacts réguliers avec l'Office des étrangers pour le traitement de leur demande de régularisation et à téléphoner aux communes pour vérifier que les instructions prises soient bien parvenues. Nous avons également pris contact avec les avocats si nécessaire.

Nous avons pu accueillir quelques réponses positives émanant de l'Office des étrangers mais aussi quelques réponses négatives, en raison d'un dossier incomplet ou d'un critère mal rempli. D'autres ont été convoqués à la Commission Consultative de l'Office des étrangers, chargé d'examiner le dossier introduit sur la base du critère « ancrage local ».

La plupart de nos usagers ont apporté une copie de leur demande de régularisation afin de leur expliquer quels étaient les critères avancés dans leur dossier défendu par leur avocat. Nous constatons effectivement que des problèmes de communication peuvent survenir et que les informations n'ont pas toujours été données de manière très claire. C'est pourquoi, un contact avec les avocats est toujours intéressant afin de mieux cerner le dossier en question. Exemple : sont-ils dans le critère d'un « séjour définitif » ou d'un « séjour par le travail » ?

Il est également indispensable pour nous que chaque personne puisse avoir une information la plus précise et correcte possible afin d'éviter des malentendus. Nous évitons de donner un faux espoir pour des dossiers dits « difficiles » et restons très francs afin de préparer au mieux chaque personne à la réponse de l'Office des étrangers et du Ministre.

Concernant les critères de régularisation pour longue procédure d'asile, nous avons poursuivi la vérification de la situation pour chaque candidat réfugié, afin de voir s'il pouvait en bénéficier. Dans ce cadre, nous avons régulièrement pris contact avec l'Office des étrangers pour vérifier l'état d'avancement du dossier introduit.

Nous avons aussi rencontré des étudiants qui ont demandé une régularisation sur base du critère 2.8 A ou B, de l'Instruction du 19 juillet 2009 :

2.8 A « l'étranger qui, préalablement à sa demande, a un séjour ininterrompu de longue durée en Belgique d'au moins 5 ans ; et qui, avant le 18 mars 2008 (date de l'accord du gouvernement), a séjourné légalement en Belgique durant une période (entre ici en considération chaque séjour couvert par un permis de séjour délivré légalement, à l'exception d'un visa touristique) ou qui, avant cette date, a effectué des tentatives crédibles pour obtenir un séjour légal en Belgique. ».

2.8 B « l'étranger qui, préalablement à sa demande, a un séjour ininterrompu en Belgique depuis au moins le 31 mars 2007 et qui a produit une copie d'un contrat de travail auprès d'un employeur déterminé, soit à durée déterminée d'au moins un an soit à durée indéterminée, prévoyant un salaire équivalent au moins au salaire minimum garanti... »

Par ailleurs, nous avons renseigné des détenteurs de cartes spéciales de séjour pour personnel d'une ambassade, des personnes qui remplissent les conditions de longues procédures d'asile mais aussi des auteurs d'enfants belges.

(b) Autres informations importantes délivrées dans le courant de l'années 2010 à nos visiteurs

Le texte de loi prévoit que la personne qui sollicite une régularisation de son séjour doit joindre un document d'identité à son dossier ou démontrer la possibilité de l'obtenir. Même en se basant sur l'Instruction du 19 juillet 2009, cette information fut transmise aux personnes concernées.

L'attention des plaignants fut également attirée sur le fait que les éléments préalablement invoqués dans une demande d'asile ou d'une demande d'art. 9 alinéa 3, 9bis ou les éléments connus à l'époque et qui auraient dû être invoqués, ne pouvaient plus être retenus dans une demande de régularisation.

Aussi, en dehors de l'Instruction du 19 juillet 2009, il est important que les demandes de régularisation contiennent expressément les motifs relatifs aux raisons exceptionnelles justifiant l'introduction de la demande en Belgique. Car une demande de séjour peut être déclarée irrecevable, même si la personne vit en Belgique depuis plusieurs années et qu'elle démontre « ses attaches véritables ».

Pour ce qui concerne les régularisations pour motifs médicaux, nous avons continué à informer les personnes concernées et nous leurs avons conseillé d'adresser leur demande directement au Ministre de l'immigration et d'asile et non aux autorités communales. Nous les avons prévenues qu'elles recevraient une attestation d'immatriculation dès que leur dossier serait jugé recevable par l'Office des étrangers.

Des ressortissants bulgares et roumains ont continué à venir se renseigner sur leurs droits et obligations en tant que ressortissants européens, pour pouvoir séjourner et travailler en Belgique.

Beaucoup de ressortissants venant d'Italie, d'Espagne se sont également adressés à nous pour avoir des informations sur la directive européenne de résidence de longue durée.

(c) Les ex grévistes de la faim

Nous avons continué à recevoir les ex-grévistes de la faim

- de la rue Royale où plus de 150 « sans-papiers » ont occupé un local de la Communauté française, rue Royale à Bruxelles ;
- de l'église du Béguinage, occupé par 230 « sans-papiers » ;
- de l'ULB, où quelques 200 « sans-papiers » se sont installés dans le hall des sports ;
- de Saint-Lazare, où 600 « sans-papiers » environ ont occupé un bâtiment privé de la société Fortis au n°2 de la place Saint-Lazare, à Saint-Josse-ten-Noode.
- D'Evere, où nous avons rencontré plus de 30 « sans-papiers ».

Ils avaient tous une attestation d'immatriculation qu'ils avaient reçue suite à leur grève de la faim.

Il s'agit bien entendu d'un public mixte.

Nous avons pris contact avec l'Office des étrangers pour la prolongation de leur attestation d'immatriculation. En effet, pour certains d'entre eux, leur titre de séjour temporaire expirait, il fallait donc prendre à nouveau contact avec l'Office des étrangers pour formuler une demande de prolongation.

De plus, nous avons appris que certains avaient également introduit un dossier de régularisation sur base de l'instruction du 19 juillet 2009. Nos contacts réguliers avec l'Office des étrangers nous ont également permis d'en faire le suivi et de connaître l'évolution du traitement de ces demandes.

(d) Naturalisation et regroupement familial

Des personnes se sont adressées à notre service social pour obtenir des renseignements concernant la procédure à engager pour le regroupement familial : comment obtenir un visa ? Et d'autres pour formuler une demande de naturalisation : art. 12*bis* et art.12*bis* paragraphe 2 et 3 du Code de nationalité.

Concernant la demande de naturalisation, la procédure pour devenir belge passe par la Chambre des Représentants - Commission de Naturalisation.

Nous suivons également les demandes d'inscription à la commune, de séjour de plus de trois mois, sur base de l'art. 40*bis* ou 40*ter* de la loi du 15 décembre 1980, descendant et ascendant ou conjoint de Belge ou ressortissants européens et leurs membres de famille.

Une aide fut apportée aux personnes désireuses d'introduire une demande de séjour, en tant que conjoints de ressortissants belges, ou de ressortissants de l'Union européenne. A ce jour, l'arrêt « MRAX » du 25 juillet 2002 (Cour de Justice des Communautés européennes) ne s'applique toujours pas à l'article 10 qui vise le regroupement familial, via des ressortissants hors Union européenne ou non Belges, si le conjoint et les enfants de moins de 18 ans sont sur le territoire avec leurs passeports mais sans visa ou avec un visa périmé.

La demande du bénéfice du regroupement familial pour les ressortissants hors Union européenne, sur base de l'article 10 de la loi du 15 décembre 1980, est rejetée. Les demandeurs se voient notifier un ordre de quitter le territoire.

Une personne, en règle de séjour (visa ou autre), peut introduire une demande de séjour, sur base de l'article 10 et 12*bis* de la loi du 15 décembre 1980 : l'article 12*bis* stipule qu'un permis de séjour peut être obtenu pour raisons exceptionnelles sur base d'un regroupement familial pour autant que le demandeur entre dans les conditions de l'article 10.

Si le visa est périmé ou que le séjour n'est pas en règle, la personne peut invoquer des raisons exceptionnelles qui l'empêchent de retourner dans son pays pour demander un visa auprès du Consulat ou de l'Ambassade de Belgique, en vue d'obtenir le séjour selon l'article 10 et 12*bis* de la loi du 15 décembre 1980.

Pour ces dernières, nous vérifions ensemble si le conjoint est bien en règle de séjour, dans ce cas, nous pouvons introduire une demande de nationalité belge. Il est aussi nécessaire de vérifier la durée du séjour car dans le Code de la nationalité, il existe différentes procédures. Nous leur conseillons donc la plus adéquate.

Nous les aidons à constituer leur dossier, nous pouvons même les accompagner à l'État Civil en vue d'introduire la déclaration de nationalité, sur base de l'article 12*bis* paragraphe 2 et l'article 12*bis* paragraphe 3, du Code de la nationalité.

Nous expliquons, aux parents belges qui ont des enfants au pays, que leurs enfants peuvent se présenter et déposer leur demande de déclaration de nationalité, sur base de l'article 12*bis* paragraphe 2 (étranger ayant un géniteur belge qui réside en Belgique). Ce dernier doit prouver les liens effectifs avec son géniteur belge et prendre contact avec le Consulat ou l'Ambassade de Belgique du lieu de sa résidence.

Dans le cas de rejet de la déclaration, sur base de l'article 12*bis* paragraphe 2 ou 3, il faut vérifier le motif du refus et aider la personne à introduire un recours afin que le Tribunal de première instance soit saisi. S'il y a un rejet ou un ajournement de la part de la Chambre des Représentants, nous aidons les personnes à rédiger leur demande.

(e) Permis de travail

Quand des personnes ont une réponse positive par lettre recommandée de l'Office des étrangers, les régularisant sur base du critère 28B de l'Instruction du 19 juillet 2009, l'employeur introduit la demande du permis de travail. Et si toutes les conditions sont réunies et que le permis est octroyé, la personne concernée reçoit son séjour temporaire.

Nous informons également les résidents de longue durée qui habitent en France, en Espagne ou en Italie et qui désirent travailler et obtenir leur séjour sur base de la directive européenne concernant les résidents des pays tiers. Nous les informons sur les démarches à entreprendre pour obtenir leur séjour en Belgique, ainsi que pour y travailler en tant que salarié.

La Belgique les soumet toutefois à l'obtention d'un permis B avec une enquête sur le marché de l'emploi. Dans le cas où la demande de permis de travail a été faite pour un emploi dans un secteur en pénurie, le ou la Ministre de l'Emploi accordera plus facilement le permis de travail.

Les résidents qui désirent travailler en tant qu'indépendants doivent aussi être en possession d'une carte professionnelle délivrée par le Ministère des Classes Moyennes.

Certains ressortissants bulgares ou roumains se sont renseignés sur les formalités à accomplir afin de s'établir en Belgique, en tant que travailleur, ou pour obtenir un visa, sur base de leurs activités d'indépendants.

2. Demande en droit social

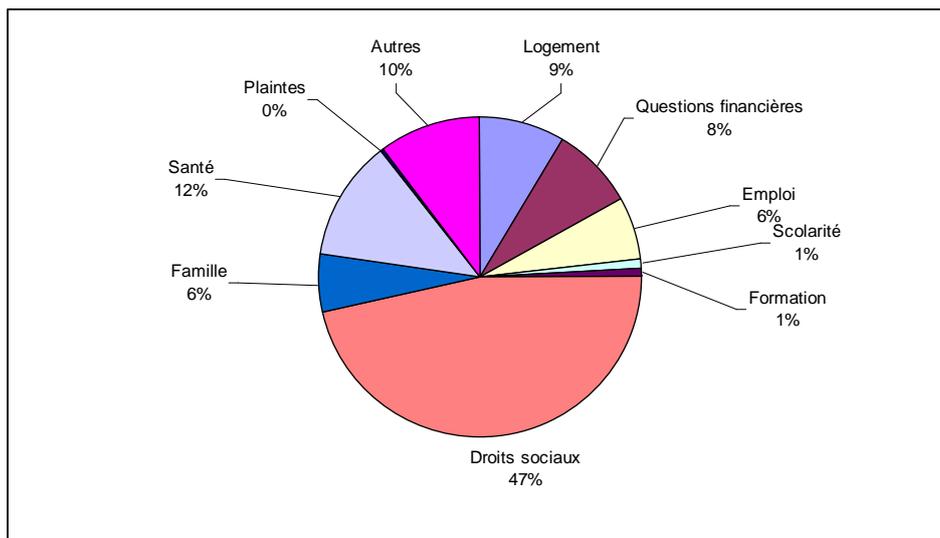
Le service a comptabilisé 586 demandes ayant été motivées par des questions relevant du droit social. Même si les demandes initiales relèvent du droit des étrangers, il arrive que les personnes soient confrontées à des difficultés dans leur vie quotidienne. Les demandes

concernaient les droits sociaux (aide sociale, revenus d'intégration sociale, allocations familiales, indemnités d'incapacité de travail, invalidité, pensions, etc.).

Si un problème financier survient, l'assistante sociale vérifie la situation administrative (au niveau du séjour) du consultant et si un CPAS est compétent pour l'aider. Elle prend contact avec ce dernier ou conseille au consultant de prendre contact avec un avocat pro deo (en cas de refus du CPAS).

a) Récapitulatif des cas traités pour les demandes d'aides autre que le droit des étrangers

Matières	Total
Logement	51
Questions financières	49
Emploi	36
Scolarité	6
Formation	4
Droits sociaux	272
Famille	34
Santé	72
Plaintes	2
Autres	60
Total	586



b) Explicatif du tableau

Comme pour l'année passée, les demandes en droits social sont les plus importantes, avec 47 % contre 34,5% en 2009. Dans cette rubrique, nous regroupons les requêtes relatives à l'aide financière, au chômage, à l'indemnité de mutuelle et aux accidents de travail. Nous orientons alors toutes ces personnes vers les services compétents en la matière.

Les questions concernant les problèmes de santé sont également nombreuses (12%) et concernent pour la plupart des « sans papiers » désirant se faire soigner à moindre prix. Nous les orientons alors vers « Médecins du Monde » et leur donnons des informations relatives à l'aide médicale urgente octroyée par les CPAS.

L'emploi (6%), le logement (9%) et les questions financières (8%) sont des préoccupations qui reviennent chaque année. Des personnes viennent se plaindre de soucis rencontrés avec leur locataire ou propriétaire, ou encore, demandent des renseignements sur la régularisation par le permis de travail. D'autres se trouvent dans des difficultés financières importantes suite au retard du paiement de leur allocation de chômage ou de leur indemnité de mutuelle. Nous leur donnons alors les informations à notre disposition et continuons à les orienter vers les services compétents en la matière.

Des familles viennent également nous rendre visite pour une demande d'inscription de leurs enfants à l'école, pour la plupart des enfants primo arrivants.

Aussi, nous rencontrons des personnes qui cherchent à résoudre des problèmes d'ordre familial (6%) : conflit conjugal, en procédure de répartition pour les gardes d'enfants et dans des demandes de pension alimentaire, violence conjugale, ... Ces situations sont délicates pour des personnes n'ayant pas encore droit au séjour définitif.

Enfin, dans la rubrique « autres » se retrouvent généralement les demandes relatives aux questions d'ordre administratives, exemple : les contributions.

c) En pratique

(1) L'aide médicale urgente

Les personnes en séjour irrégulier ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière.

Néanmoins, elles peuvent solliciter ce qu'on appelle « l'aide médicale urgente » auprès du CPAS de la commune de résidence. Il s'agit d'une aide financière destinée à financer un soin de santé considéré comme « urgent ».

Par ailleurs, des femmes enceintes « sans-papiers » peuvent également avoir accès à cette aide pour le suivi de leur grossesse.

(2) Aide financière du CPAS

Les parents (en situation illégale), auteurs d'enfants belges, peuvent introduire une demande d'aide financière au CPAS, dans le cadre de la procédure de régularisation. Pour cela, ils doivent notamment démontrer leur état de besoin.

Dans le cas où, ils essuient un refus, ils peuvent introduire un recours auprès du Tribunal du travail.

Les personnes qui ont de graves problèmes de santé et qui ont introduit une demande de séjour sur base de l'article 9ter mais dont la demande a été déclarée recevable pourront obtenir l'aide financière du CPAS si elles sont en possession de leur attestation d'immatriculation.

d) Conclusion

Le service social du MRAX est donc plus généralement sollicité par des candidats à la régularisation, soit 2355 demandes sur 3827.

En effet, la régularisation du séjour sur base de l'article 9 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1980 ainsi que sur base de l'instruction, toujours en vigueur, du 26 mars 2009, reste la préoccupation principale de nos visiteurs.

Nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas à ce jour de critères clairs et permanents pour le bon traitement des demandes de régularisation.

Concernant l'aide en droit social, nous avons reçu 272 demandes sur 586 au total.

Un travail d'écoute et d'accompagnement est toujours nécessaire pour gérer la charge psychosociale qui découle de certaines situations.

B. L'accueil des victimes de racisme et discriminations

1. Plaintes et témoignages

L'année 2010 a connu un accroissement des plaintes comparativement à l'année 2009. En effet, en 2010 le bureau des plaintes du MRAX a reçu 156 plaintes, 41 de plus que l'année précédente. Ce chiffre correspond aux dossiers ouverts, c'est-à-dire les signalements de faits qui ont conduit à une rencontre avec le plaignant et/ou à une intervention du MRAX.

Il faut noter que ces données ne reprennent pas toutes les plaintes qui sont reçues par le bureau. Il y a toutes les personnes qui témoignent d'un fait ou qui le signalent dans le cadre d'une vigilance antiraciste. Ces témoignages visent plus à mettre au courant le MRAX d'une situation.

Tableau classant par catégorie les plaintes reçues :

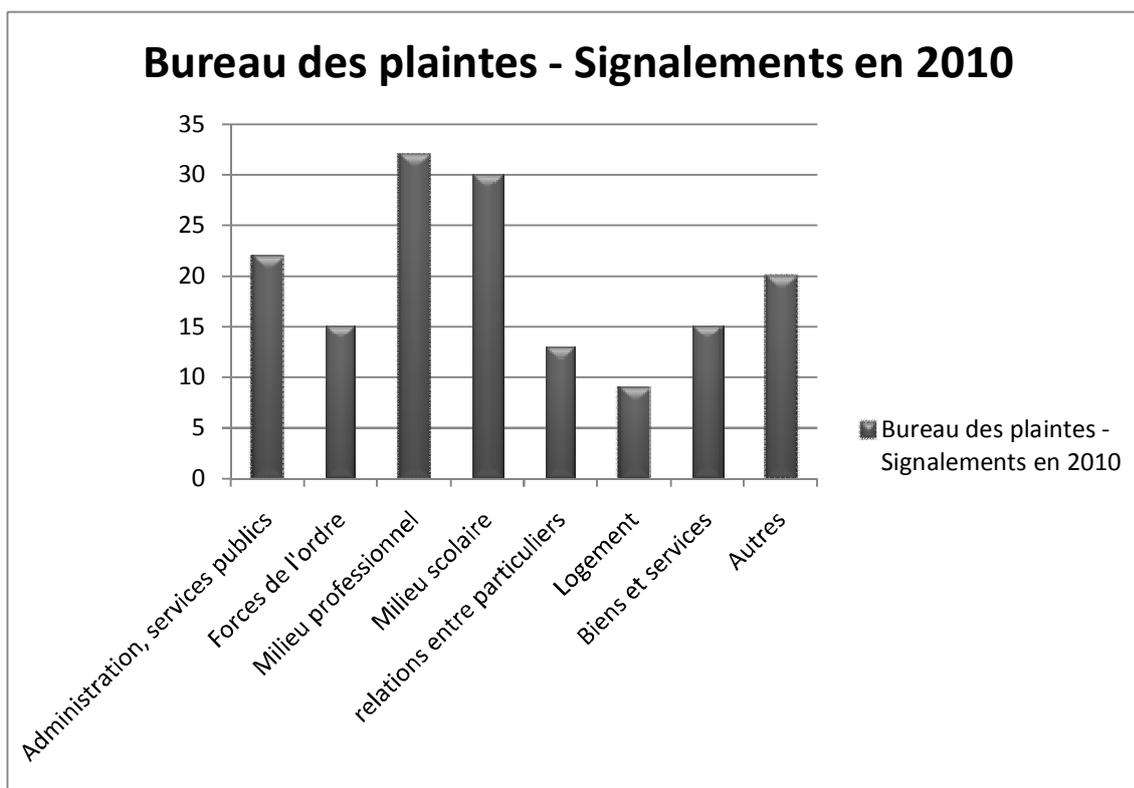
Domaine	Nombre	Type de comportement
Administration, services publics	22	Propos injurieux, refus de service
Forces de l'ordre	15	Abus de pouvoir, refus de service, refus d'acter une plainte, propos injurieux, insultes racistes, incitation à la haine, coups et blessures
Milieu professionnel	32	Relations de travail et licenciement
Milieu scolaire	30	Propos maladroits, port du voile, refus d'inscription en raison et/ou des convictions religieuses d'un élève
Relations entre particuliers	13	Propos injurieux, insultes racistes, menaces, provocation, harcèlement, coups et blessures
Logement	9	Propos injurieux, refus
Biens et services	15	Refus d'entrée, de service, propos racistes
Autres	20	Profilage racial, Internet, centres ouverts

2. Tendances générales

Le public qui a eu recours aux services du bureau des plaintes est plutôt diversifié. Il est en grande majorité masculin. La proportion est de près de 2/3 d'hommes pour 1/3 de femmes. Il s'agit aussi d'un public plutôt jeune puisque la majorité des plaintes (60%) proviennent de personnes qui ont entre 25 et 40 ans.

L'origine ethnique ou nationale se répartit comme suit :

Afrique du nord et Turquie	63%
Afrique subsaharienne	12%
Europe (Russie comprise)	22%
Autre	3%



Les statistiques qui englobent toutes les plaintes montrent que l'islamophobie reste dans notre société une problématique raciste constante. Beaucoup de plaintes sont basées sur le problème du port du foulard dans le milieu scolaire et parfois de façon plus surprenante dans les hautes écoles. En effet, dans certaines écoles de promotion sociale fréquentées par des adultes, il arrive que de jeunes femmes soient repoussées parce qu'elles portent le foulard. De même, le problème est posé avec acuité dans le milieu professionnel. Car si dans le public, l'application du principe de neutralité sert de motif à l'exclusion des femmes portant le foulard, dans le privé, de plus en plus de femmes compétentes et expérimentées sont mises en difficulté ou carrément licenciées à cause du port du foulard. Les insultes liées à la conviction religieuse sont aussi en croissance. Si le nombre d'insultes prononcées de vive voix ne décroît pas, les forums des sites internet sont devenus de vrais défouloirs anti-musulmans.

L'antisémitisme n'est pas en reste non plus. Les plaintes concernant les insultes antisémites sont basées le plus souvent sur des écrits haineux se trouvant sur internet -

forums de sites et réseaux sociaux pour la plupart - Les insultes et menaces anonymes sont aussi en hausse.

Le racisme en lien avec la couleur de la peau, le racisme anti-noir dans le domaine du logement notamment connaît une poussée certaine.

Les propos et actes racistes entre particuliers ont connu une croissance exponentielle. Une augmentation de plus de 200% ! On voit poindre là sans doute les effets de proximité d'un racisme qui a de plus en plus de facilité à s'exprimer dans les institutions sociales et médiatiques. En effet, la banalisation par la parole politique ou par les médias de propos racistes ou extrémistes libère les bas instincts et la parole haineuse. Elle encourage l'installation d'une atmosphère délétère dans la société. Cette atmosphère rejaillit inévitablement sur les relations entre particuliers, entre voisins notamment. Le même phénomène se retrouve au niveau de la fourniture de biens et services. Des refus de service aussi bien dans le public que dans le privé sont parfois basés sur le simple fait que la cliente porte un foulard. Certaines personnes se croient investies de la mission de lutter contre une supposée « islamisation » de la société et refusent dans le cadre de leur travail de servir des femmes portant le foulard ou des hommes portant la barbe.

Le nombre élevé de dossiers ayant trait aux discriminations en milieu professionnel reste une constante dans la pratique du bureau des plaintes. La crise économique ayant entraîné une hausse du chômage et une difficulté accrue de trouver du travail, la discrimination en milieu professionnel en ce qui concerne les personnes travaillant déjà a fortement augmenté. Les problèmes de harcèlement, de différence de traitement entre travailleurs (par exemple, attribuer systématiquement les tâches les plus lourdes que comporte un profil de fonction aux personnes « d'origine étrangère ») ou encore, dans un climat de crise économique, de licenciement « en priorité » des personnes « d'origine étrangère », autant de situations qui se sont inlassablement répétées au service des plaintes.

3. Illustrations : divers exemples de cas traités

a) Biens et services

M. est employé dans une salle de fitness. Il reçoit de son employeur une injonction de discriminer sur la base de l'origine nationale. L'injonction consiste en le refus d'inscription des personnes d'origine maghrébine. Plusieurs menaces sont proférées à l'encontre des employés qui osent aller à l'encontre de cette injonction de discriminer. Des avantages contractuels liés aux abonnements qui profitent à l'ensemble des clients sont refusés quand les clients recrutés sont d'origine maghrébine.

Des préjugés et une haine raciste envers la communauté maghrébine expliquent le comportement de ce patron qui oblige ses employés à discriminer les clients en raison de leur origine.

Ce dossier est en cours de suivi au sein du MRAX.

b) Enseignement

Y. est professeure de religion islamique dans l'enseignement primaire. Elle a débuté son enseignement dans deux écoles communales sur proposition de l'Organe chef de culte, l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Alors qu'elle a déjà commencé à exécuter ses prestations, le Pouvoir organisateur qui l'emploie désire la licencier parce que le foulard est interdit pour le personnel autant que pour les élèves. A plusieurs occasions, elle a été victime de violences verbales liées au fait qu'elle portait le foulard. Des pressions sont exercées par l'administration des deux écoles où elle intervient, par le Pouvoir organisateur et par le Service de l'Enseignement de l'Administration communale où elle travaille.

Cette affaire est toujours en cours de traitement. Mais elle illustre bien l'état d'esprit ambiant. Le principe de neutralité est pris comme prétexte pour remettre en cause un objet en lien avec la religion musulmane. Or, indépendamment du fait que le contenu du principe de neutralité est controversé s'agissant des professeurs des branches telles que les mathématiques ou le français, **il faut rappeler qu'Y. est professeure de religion, désigné par l'Organe chef de culte. Il n'est dès lors aucunement tenu d'une quelconque obligation de neutralité, il en va de l'essence même de sa fonction.** Le MRAX est intervenu pour rappeler ce principe.

c) Logement

Un couple belgo-maghrébin **B. et M.** (la dame, **M.**, porte le foulard) tous deux nés et ayant poursuivi leurs études en Belgique, cherche un appartement depuis 5 mois, sans succès. La femme ne travaille pas mais le mari gagne 4000 EUR par mois. Désespérés, ils décident de faire un testing. **M.**, la plaignante et une de ses amies, **A.**, « postulent » pour un appartement auprès d'une agence immobilière.

M. contacte téléphoniquement une agence immobilière le 5 du mois. Le rendez-vous est pris pour une visite d'appartement le 9 du mois, à 13h (visite individuelle). La représentante la fait visiter. Elle lui propose de venir à l'agence ultérieurement pour déposer un dossier contenant : lettre de motivation, les trois dernières fiches de salaire, la preuve de paiement des trois derniers loyers, les informations personnelles d'identité et les coordonnées du propriétaire actuel. **M.** lui annonce qu'elle a anticipé en prenant avec elle tous les éléments. Pour ce qui est de la motivation, elle dit vouloir déménager pour la proximité familiale et scolaire, ce qui est jugé être une bonne motivation par la représentante. Au niveau du salaire, avec 4000 EUR, l'agence ne trouve pas à redire, la représentante promet une réponse pour le lundi suivant.

Le jour-même, la représentante la recontacte par mail et téléphone, précise que les documents ont été transmis au propriétaire, et que cela devrait être positif.

Le 12 du mois, la plaignante ne reçoit aucune nouvelle toute la journée. Elle passe alors un coup de fil à l'agence à 18h. Là, on lui dit que le propriétaire réfléchit.

Le 13 du mois, l'agence lui annonce que l'appartement a été attribué à « un autre couple ».

Parallèlement, le 12 du mois, **A.**, l'amie de **M.** (qui, à ce stade, a seulement envoyé un mail signé « **A.** » par lequel elle manifeste son intérêt pour l'appartement, en d'autres termes rien n'est connu de sa situation, ni de ses capacités matérielles) est contactée par mail par l'agence pour lui dire que l'appartement est libre et qu'il peut être visité le 13 du mois. Ne sachant pas encore quelle est la réponse que **M.** a reçue, elle feint de ne pas voir le mail. Une fois qu'elle prend connaissance du refus essuyé par **M.**, elle reprend contact avec l'agence pour s'excuser de l'absence de réponse à la proposition de visite, prétextant qu'elle n'avait pas eu accès à sa boîte mail. Le rendez-vous est donc pris pour le 21 du mois. Avant d'accepter, **A.** demande si l'appartement est libre, si elle est la seule à « être sur l'appartement », et si les visites se font individuellement. A ces trois questions la réponse a été positive.

Le MRAX saisi a conseillé les plaignantes et continue le suivi de ce dossier.

V. Seconde partie : Animation & éducation permanente

A. Communication et évènements

Le groupe de travail d'Education Permanente « *Mrax-Info* » a réuni, tout au long de l'année, des personnes d'horizons et de milieux divers.

De la rédaction des articles jusqu'à la diffusion du journal imprimé, les membres de ce GT ont pleinement contribué au contenu de chaque *Mrax-Info*. Nous leur présentons nos vifs remerciements !

Ces séances de réflexions et de forte collaboration nous ont permis de mieux cerner les enjeux du travail d'information et de sensibilisation que nous effectuons à travers le mensuel du MRAX, connu depuis les années 70 !

Par soucis de pluralisme et de diversité, nous avons élargi le groupe et invité de nouveaux « adeptes de la plume » afin de continuer à enrichir nos débats passionnants. La démarche s'inscrit dans le cadre de l'éducation permanente. Il s'agit de partir des concepts et vécus des gens. Ce vécu est alors lu à la lumière des divers concepts de racisme, discrimination, migrations, Après quoi les participants travaillent à la rédaction d'articles qui sont publiés dans le *Mrax-Info*. C'est ainsi que des personnes qui n'avaient aucune connaissance du phénomène raciste ont appris à connaître cette thématique, et ont été capable de produire des textes, au contact de personnes plus instruites sur le(s) sujet(s).

1. Le *Mrax-Info*

En 2010, nous avons poursuivi avec la formule du *Mrax-Info* initiée en 2005, c'est-à-dire, un journal bimestriel composé pour deux tiers d'un dossier thématique et pour le reste d'articles relatifs à l'actualité.

Les dossiers ont notamment été consacrés aux thèmes suivants :

- violences policières,
- gens du voyage,
- racisme « anti noir »,
- débat sur l'amnistie,
- débat sur l'intégration,
- etc.

Le choix de publier, tous les deux mois, un journal dont les 2/3 étaient consacrés au dossier thématique, a permis de fédérer les énergies autour de ce processus de préparation de journal. Cette formule a suscité l'intérêt des membres rédacteurs du *Mrax-Info* et a apporté plus de cohérence à nos publications, et une meilleure cohésion du groupe de travail. Cette entreprise, véritablement collective, fut bénéfique pour tous, tant en termes d'échanges humains que de compréhension des réalités respectives.

MRAX - Rapport d'activité 2010

Les articles du MraXinfo publiés en 2010 et classés par thème :

1. 1.Lutte contre l'extrême droite (2)
2. 2.Racisme au quotidien (26)
3. 3.Racisme institutionnel (35)
4. 4.Racisme intercommunautaire (1)
5. 5.Autres, actualité (5), politique d'intégration, politique d'immigration, mémoire...

Numéro 190/Janvier-février 2010	
Lutte contre l'extrême droite	
Racisme au quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Discriminations croisées, suite ! - Condamnation contre la Belgique. - Les Assises de l'islamophobie.
Racisme institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Les violences policières et la neutralité des services de police. - De l'utilité de porter plainte. - Dans les arcanes de l'inspection générale des services de police. -Tu ne sais pas savoir ce qu'il y a dans la tête de celui qui frappe. -Il faut mettre en avant la compétence et éviter la politique des quotas. -On nous a kidnappés comme dans les dictatures d'Amérique latine. -R.A.S., rien à signaler. -Racisme en Italie : la violence raciste est-elle institutionnalisée ?
Racisme intercommunautaire	
Autres	-2010, une année en mouvement pour notre mouvement.
Numéro 191/mars-avril 2010	
Lutte contre l'extrême droite	
Racisme au quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Tsiganes, Roms, Gens du voyage ? Quelques données pour y voir plus clair. - Les minorités tsiganes ont-elles le droit d'exister ? - La persécution des Tsiganes en Belgique pendant la Seconde Guerre Mondiale. - Les chiens aboient, la caravane passe... - La moitié des familles des Gens du voyage n'a aucun endroit pour s'arrêter. -Le point sur la loi Besson. -Reconnaître l'habitat mobile dans le Code du logement. - Réponse du représentant du Cabinet Picqué à notre cahier de revendications. - Baas over eigen hoofd. - Interdire Tintin au Congo? - Les francophones, une race en périphérie ?
Racisme institutionnel	

Racisme intercommunautaire	- Plongée dans la diaspora roumaine : des imaginaires difficiles à dénouer et des relations difficiles à nouer.
Autres	-L'éducation permanente, pour que le Mrax devienne un Mouvement populaire. - La Zaïroise et ses sœurs fête ses vingt ans.
Numéro 192/mai-juin 2010	
Lutte contre l'extrême droite	- Condamnation pour propos racistes.
Racisme au quotidien	-Quand les Ultras infernos se mobilisent contre le racisme. -Locataires de tous les pays, unissez-vous ! -Faisons le tour du propriétaire... -Paroles d'artistes... -Boîtes de nuit, toujours « white only » ? - Du côté de Balkan trafik.
Racisme institutionnel	-Passé colonial et stéréotypes racistes. -Retour vers le futur. -L'intérim est-il désormais tout blanc ? -Egalité et diversité au Forem. -Ne faites pas le singe... -Arrêtons de criminaliser la solidarité. -L'intérim est-il désormais tout blanc ? -Notre approche matérialiste de l'antiracisme agace les « conservateurs » de la diversité ! -L'après génocide au pays et dans la diaspora. -Régularisations, espérons qu'il y aura continuité...
Racisme intercommunautaire	
Autres	- Rejoignez le groupe de travail du Mrax !
Numéro 193/septembre-octobre 2010	
Lutte contre l'extrême droite	
Racisme au quotidien	- De kland is koning ?
Racisme institutionnel	- L'amnistie des anciens collaborateurs : de quoi parlons-nous ? L'amnistie n'impose pas le silence de la mémoire. - Retour dans l'histoire belge : répression et réhabilitation des inciviques. -Sortir des séquelles interminables des revanches à prendre... - Je peux difficilement accepter d'oublier ce qu'ont fait des gens, qui eux, n'oublient pas du tout leurs idées et pratiques inacceptables.

	<ul style="list-style-type: none"> -La Belgique docile. -L'antiracisme et la lutte contre l'oubli : l'exemple rwandais. -Reconnaître ses responsabilités historiques. -D'un génocide à l'autre, entre l'histoire et le droit.
Racisme intercommunautaire	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la défense des libertés d'expression et de manifestation.
Numéro 194/novembre-décembre 2010	
Lutte contre l'extrême droite	<ul style="list-style-type: none"> -Un cycle Maxime Steinberg à l'ULB.
Racisme au quotidien	<ul style="list-style-type: none"> -Les Assises de l'interculturalité... Pour que notre modèle d'intégration ne soit pas un échec. -Nationalité : l'union fait la force ! -Contribution à la réflexion par le Groupe de travail éducation permanente à St Josse. -L'hiver arrive et rien de neuf pour les Gens du voyage ? -Viviane Reding est-elle allée trop loin ?
Racisme institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - A la recherche d'une troisième voie après assimilationnisme et communautarisme. - Quand il pleut sur Berlin, il neige sur Bruxelles. - Une note minoritaire autour de la reconnaissance des minorités. - Le « multikulti » a-t-il échoué ? -Echec de l'intégration ? Qu'est-ce que cette déclaration masque ? - Diversiteit: mislukken is geen optie! - Bon vzw, s'informer pour mieux s'intégrer ! -De la société multiculturelle au dialogue interculturel. - Interculturalité et négationnisme.
Racisme intercommunautaire	
Autres	

2. Les communiqué de presse

La communication au MRAX, c'est aussi des communiqués de presse envoyés régulièrement vers les journalistes de la presse Belge. Ainsi, le MRAX peut attirer l'attention des médias et de l'opinion publique sur des questions et des événements de l'actualité.

L'ensemble de ces publications vous sont présentées en annexe.

12 avril 2010.

[La haine islamophobe du populiste M. Demelenne continue de trouver écho dans la presse...](#)

La presse du week-end et du 12 avril 2010 relaie un communiqué émanant du « Collectif Vigilance citoyenne » (en réalité, de M. Claude DEMELENNE), qui accuse le Président du MRAX, M. Radouane BOUHLAL, de « *conflit d'intérêt* » en raison de son implication dans l'asbl Halal Guarantee. Le MRAX y répond.

11 mai 2010.

[Expulsion repoussée des Gens du voyage à Ronquières !](#)

Plus de 60 personnes (familles et enfants) devaient être expulsées ce mardi 11/05 à 12h00 par les forces de l'ordre de la commune de Ronquières...

Dernière minute : suite à un travail de discussion avec les différentes parties concernées par le stationnement de caravanes, quelques jours, à Ronquières, un accord a heureusement été trouvé pour annuler l'expulsion, sans délai, des Gens du voyage. Ils ont pu rester sur place jusqu'à vendredi après-midi. Nous remercions toutes les personnes concernées pour leur bon sens et leur compréhension.

21 mai 2010. Carte blanche

[Notre approche matérialiste de l'antiracisme agace les « conservateurs de la diversité »](#)

Les subalternes peuvent-elles parler ? C'est à ce remarquable ouvrage de l'indienne Gayatri Chakravorty Spivak que nous avons immédiatement pensé en lisant, avec surprise, les deux articles consacrés la semaine dernière aux Assises de l'Interculturalité...

28 juin 2010.

[Résultats de l'AG du dimanche 27 juin.](#)

Le MRAX se réforme, progresse dans la voie de la professionnalisation et réaffirme sa ligne politique pluraliste, indépendante, populaire et incarnée par les victimes de discrimination elles-mêmes...

30 juillet 2010.

[Gens du voyage : déclaration commune MRAP-MRAX.](#)

MRAX - Rapport d'activité 2010

Les deux plus anciennes organisations antiracistes de France et de Belgique, le Mrap et le Mrax, se sont unies pour une déclaration commune concernant la situation actuelle des Gens du voyage.

6 août 2010.

C'est à l'encontre du principe d'égalité.

Le MRAX moque la Députée MR Galant sur sa proposition "sarkozyste" de déchéance de la nationalité.

22 octobre 2010.

[Le Mrax ne se laissera pas distraire par les allégations de prétendu "racisme anti-blanc".](#)

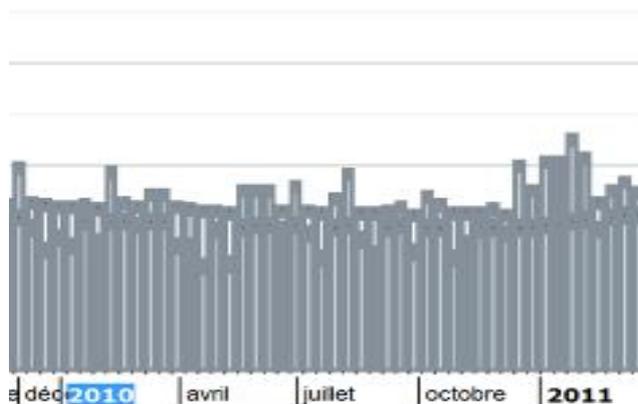
Droit de réponse à un article de M. Mehmet Koksal paru, ce 15 octobre, sur son blog "Parlemento".

3. Le site www.mrax.be

Le site internet constitue la vitrine de l'ensemble des actions et préoccupations du MRAX.

Nous consacrons généralement la Une du site pour les informations urgentes et invitations aux activités de nos différents groupes de travail. Dans la colonne de droite, les visiteurs accèdent aux communiqués de presse.

a) Fréquentation



Nous comptabilisons une moyenne de 231 visites oscillant entre 200 et 886 visites par jour et une consultation annuelle de 105915 pour l'année 2010.

Nombre de visites :

- Janvier : 12897
- Février : 10326

- Mars : 12370
- Avril : 10166
- Mai : 10315
- Juin : 9028
- Juillet : 5841
- Août : 6629
- Septembre : 6855
- Octobre : 7567
- Novembre : 7368
- Décembre : 6553

Le mois de janvier fut le mois comptabilisant le plus de visites : 12897. Nous pouvons aisément le comprendre suite à la grande préoccupation de nos visiteurs pour toutes les questions liées à la régularisation des « sans-papiers » dans le cadre des deux instructions de mars et juillet 2009 (voir *supra* le chapitre consacré au service social du MRAX).

b) Les origines des visites

Comme c'est sans doute le cas pour beaucoup de sites, la majeure partie des origines des visites provient des grands moteurs de recherche, Google, ensuite de Wikipedia. La troisième et quatrième place reviennent aux ressources du MRAX lui-même. Les autres visiteurs proviennent partiellement de réseaux sociaux mais aussi de partenaires du MRAX ou autres institutions spécialisées en lien avec l'objet social du MRAX.

- [Google](#) (2354)
- fr.wikipedia.org
- www.contreleracisme.be
- www.mrax.be
- www.mirabab.fr/associations.ph...
- www.cire.irisnet.be/assoc-membres.html
- francoisquiqua.blog.lemonde.fr/2009/11/15/le-m...
- www.sfr.fr
- www.cire.be/assoc-membres.html
- www.diversite.be
- www.mondeentete.net/activite.php3?i...
- public.guidesocial.be/associations/mr...
- www.enar-eu.org
- www.mrap.fr/liens/
- aimtrust.com/aim/r/60008
- www.democratie-plus.be/4.liens.htm
- [Bing](#)
- ultrabait.biz/privatnye-setki...
- reseau-ipam.org
- www.pointdappui.be/liens.html

- www.cnapd.be/index.php?page=...
- www.newintown.be/?action=onderde...
- www.interculturalite.be/Liens-Utilites?la...
- www.echosdafrique.com/20110504-le-rwa...
- europa.eu/youth/your_righ...
- www.semainecontreleracisme2010.be
- www.becompta.be/modules/recherc...
- www.facebook.com/home.php
- www.convivial.be/index.php?id=12
- www.lepost.fr/article/2010/04...
- www.diversiteit.be/?action=onderde...
- rufights.com
- www.safeatschool.ca/index.php?q=fr/...
- www.rscl.be/forum/index.php...
- www.asf-ev.de/index.php?id=86...
- agora.qc.ca/mot.nsf/Dossier...

4. Le centre de documentation

Depuis l'été 2010, le centre de documentation a élargi ses activités.

En plus du travail habituel de réponse à des demandes de documentation, s'ajoute au travail de classement et d'encodage de documents, une mise à jour d'une revue de presse électronique mise au point spécialement pour le MRAX.

Actuellement destinée aux permanents et aux familiers du MRAX, elle est essentiellement un outil de travail qui leur permet de se tenir au courant de l'actualité et d'effectuer des recherches sur les thématiques en lien avec les missions du MRAX. Elle couvre l'essentiel de la presse francophone européenne.

B. Animation et Formation

1. Les activités

Nous pouvons noter que l'année 2010 a été riche en activités.

Parmi les principales activités, l'équipe du service d'animation s'est fortement impliquée dans :

- GT NOIRS
- PLATES-FORMES ECHECS SCOLAIRES
- FORMATION QUALIFIANTE DU CBAI
- GT ENSEIGNEMENT
- CONSTRUCTION DU MOUVEMENT
- ACTIVITES ET PARTENARIAT

La coordination de ces Groupes de Travail a été assurée par le service d'animation et des membres du CA.

a) Les activités régulières.

(1) Information

L'Information et l'orientation des personnes victimes ou prétendues victimes du racisme sont une tâche courante du service. Les personnes concernées sont reçues dans la plupart des cas dans nos locaux sans RDV. Nous avons ici un rôle de conseil et de soutien par rapport au public en général. Il y a aussi des personnes qui nous contactent afin de solliciter notre expertise dans différents domaines : allant de l'orientation vers d'autres structures aux conseils sur des cas concrets de discriminations et de racisme dans le cadre scolaire, familial ou encore des conseils plus généraux par rapport à la mise en place d'activités dans le cadre de leur travail (écoles, associations, etc.).

(2) Sensibilisation

La sensibilisation et la conscientisation de différents publics sur des questions des racismes, de xénophobie et autres discours de rejet et de haine se font essentiellement à travers nos animations et formations à partir d'outils adaptés au contexte et aux groupes.

b) Les animations et les formations

Le service animation est chargé de la coordination et de la mise en place des stratégies et actions dans le champ pédagogique du MRAX. Encore en 2010, en plus du travail d'information, de sensibilisation et de vulgarisation dans le cadre de l'Education

Permanente, nous avons entrepris des programmes d'animations et de formations autant dans les écoles qu'avec des associations partenaires. Les activités d'animation et de formation ont été concentrées surtout sur les Groupes de Travail.

(1) Les activités à la demande

Ces activités sont menées par les permanents du service sur la base de demandes ciblées et parfois ponctuelles. La demande n'a pas été forte cette année parce que l'innovation des Groupes de Travail en cours d'élaboration, ne nous a pas permis de continuer les interventions auprès de publics adultes de différents milieux telle la formation auprès d'instituteurs et professeurs, de délégués syndicaux et d'animateurs en formation qualifiante notamment et cela pour des raisons de calendrier et de priorité. Nous continuons également d'accueillir des stagiaires et de les encadrer tout comme des personnes cherchant des bibliographies et autres références.

Cette année aussi, nous avons en partenariat avec une association de volontariat allemand (www.asf.org) accueilli un volontaire (encadré par Félix) pendant un an et à raison d'un jour de prestation par semaine.

(2) SACR Edition 2010

La participation du service d'animation à la SACR fut sur différents sujets liés à l'objet social du MRAX à travers l'organisation d'une série d'activités et par la mobilisation du Groupe de Travail Noirs.

Cet événement a permis une dense sensibilisation des nombreux participants sur la spécificité du racisme dont sont victimes les noirs dans divers domaines (logement, emploi, ...)

Elle a permis de tisser des liens entre les acteurs de terrain et de travailler en vue d'une meilleure coopération notamment en ce qui concerne d'éventuels partenariats, échanges de bonnes pratiques, travail de reconnaissance dans le futur.

(3) Contenus des activités

Il faut noter que pendant l'année écoulée notre intervention tant dans nos formations que nos animations, l'accent a été mis sur l'approfondissement de notre approche systémique à travers quatre journées thématiques :

- **Stéréotype et préjugés**

Les animations ont pour but de sensibiliser aux différentes thématiques liées à une lecture trop souvent « raciste » et discriminatoire des réalités sociales, et de conscientiser les participants par rapport à ces phénomènes (constitution de stéréotypes et de préjugés, amalgames, boucs émissaires, le rôle des médias etc.).

- **Racismes et discriminations**

Partir des acquis, des représentations et des cas concrets à travers le temps et l'espace pour définir dans une démarche globale dans le contexte, les racismes, les discriminations et leurs conséquences dans la vie individuelle et de groupe.

Amener les participants à déconstruire ces mécanismes, formuler des hypothèses pour dépasser ces mécanismes et élaborer des alternatives d'actions positives à partir de leurs vécus quotidiens. Face aux racismes et autres discriminations, il faut agir.

- **Migrations et Diversités culturelles**

Nous travaillons ici sur les préjugés liés à l'évolution et à la capacité d'adaptation des racismes aux migrations et la gestion de la diversité culturelle. A partir des exemples concrets d'émigration belge en Europe et ailleurs et des immigrations au fil du temps des non belges. Les migrations et les diversités culturelles ne sont-elles pas des facteurs d'enrichissement, d'ouverture et de connaissance de l'autre ?

- **Identités et le « Vivre ensemble »**

Tous différents, tous égaux. En quoi sommes-nous différents et en quoi sommes-nous égaux ?

Le concept d'identité reflète le monde moderne, notamment ses liens avec le monde extérieur. Les mutations sociales exigent une adaptation constante de l'individu sinon, il se retrouve vite exclu. Il y a et aura aussi de nouvelles identités en marge de la société. Les identités sont-elles parfois meurtrières ? Que dire des communautés et du communautarisme ? Solidarité ou repli identitaire.

Le concept de l'identité touche la personnalité (le moi), les niveaux anthropologiques (valeurs), sociologiques (classes sociales, catégorie, etc...). C'est un concept qui se structure au niveau des divers peuples, des sociétés, par rapport, à l'image de soi, à la personnalité et au statut social. Alors se pose le comment s'armer et construire de manière sécuritaire un « Vivre Ensemble » face aux dynamiques identitaires ?

c) Démarches et méthodologies

Notre démarche s'appuie sur la pédagogie de l'autonomie et de la libération. Sa méthode s'appuie sur ses quatre phases que sont l'Imprégnation, la Déconstruction, la Reconstruction et l'Evaluation. Dans ces étapes indispensables surtout dans ce type d'animation concernant l'éducation antiraciste où les participants sont les véritables acteurs du contenu de l'animation et/ou de la formation. L'animateur-formateur est un chef d'orchestre qui ne joue que le rôle de facilitateur ? Cette démarche globale, nous amène à encourager nos partenaires à s'inscrire dans une approche globale. Cette démarche a l'avantage de mieux travailler avec des participants sur les deux phases essentielles que sont la déconstruction (prise de conscience, conscientisation) et reconstruction (positionnement et recherche alternatives de pistes d'actions positives).

De fait, le but est de donner aux participants à travers la dynamique de groupe l'occasion de travailler à partir de leurs représentations par rapport à la diversité, l'immigration etc. et de les amener à une remise en question visant à les inciter à un changement d'attitude et de comportement en fonction des nouveaux acquis.

En effet, nos modules sont basés sur des mises en situation, des analyses collectives qui se font de manière ludique. Chaque animateur possède des ressources afin de mener des activités tout à fait originales et cohérentes par rapport aux publics rencontrés. Conjointement ce travail demande bien évidemment un dévouement et un engagement très important en ce qui concerne les préparations et le dégagement au niveau des horaires notamment.

2. Publics-cibles

Contrairement aux années précédentes, les animations et formations ont plus été axées cette année, sur des publics adultes en terme de nombre d'interventions dans les GT alors que dans nos projets Démocratie & Courage et Académie Citoyenne, lors de nos années précédentes, les jeunes constituaient la plus grande partie (un public très hétérogène: étudiants, employés, candidats réfugiés, animateurs, indépendants, ... et âgés entre 25 et 35 ans pour la plupart).

Le service a accueilli des participants en vue de formuler des recommandations et propositions alternatives aux problèmes des discriminations dans les secteurs de l'emploi, du logement et de l'enseignement.

Les Groupes de Travail continueront à se réunir et à organiser des activités publiques, notamment dans le cadre de l'Education Permanente conformément aux exigences de la Communauté Française.

Des publics de différentes associations tels que Bon vzw - primo arrivants, Cenforgil, CSC - délégués, CBAI - Formation d'animateurs, UFLED - apprenants en alphabétisation et en FLE, etc ... ont aussi bénéficié de la collaboration fructueuse du MRAX.

Ces publics sont essentiellement composés de populations dites « d'origines étrangères » ou d'immigrants avec comme conséquences une orientation tant soit peu revendicative.

3. Perspectives 2011

Le combat à l'éducation antiraciste du MRAX est plus qu'actuel. La Belgique est un exemple en Europe, de pays d'immigration. Différentes communautés venant de tous les horizons et de cultures diverses y cohabitent. Cette diversité est certes en elle-même une grande richesse, mais elle est aussi source de divers conflits du fait de référents culturels différents. Cette donne interpelle à plus d'un titre notre organisation à poursuivre ses

efforts dans le domaine de la formation et l'animation afin de contribuer de manière significative à la construction d'un mieux vivre ensemble.

Un qualificatif en commun: l'envie de s'engager face aux discriminations et pour une société plus égalitaire.

- Approfondir nos outils pédagogiques : Avec de l'expertise avérée, les outils pédagogiques ont été revus et améliorés et les participants s'approprient facilement la technique retravaillée favorisant ainsi la politique d'animateurs volontaires multiplicateurs. Le service d'animation doit s'aménager un temps pour l'étude et la recherche afin de mettre à jour les données statistiques que comportent beaucoup de ses outils pédagogiques.
- Unir nos forces dans la loyauté et le professionnalisme pour relever le défi d'un MRAX fort et combatif au service de toutes les formes de racisme.

4. CONCLUSION : de l'éducation à la lutte contre le racisme.

Le MRAX dispose des atouts et des ressources nécessaires pour réussir le pari de travailler efficacement dans l'éducation antiraciste au grand bénéfice de nos populations.

Jadis, le manque de maîtrise de l'Education Permanente en son Axe n'a pas facilité la capitalisation du travail colossal qui a été fait au cours de l'année. Beaucoup d'heures n'ont pas été prises en compte par le service du contrôle de l'EP.

Il nous paraît aussi important d'organiser à l'avenir des Journées d'études et de formations et d'animations sur ces nouveaux concepts (Islamophobie, Négrophobie, Antisémitisme, etc. ...) qui s'imposent à nous de plus en plus sur le champ mouvant de l'éducation antiraciste.

Il est évident que la lutte antiraciste est plus qu'actuelle dans nos sociétés mondialisées et multiculturelles où les questions du vivre ensemble se posent avec acuité. Le racisme est un monstre mouvant, il est souple et subtil et, il a une capacité d'adaptation extraordinaire. La vigilance doit être de mise et c'est pourquoi, nous devons contribuer à apporter une vision et une solution à ces maux que sont les racismes à l'époque contemporaine qui rongent nos consciences et engendrent complexes d'infériorité, frustration et violence dans nos sociétés.

C. Les groupes de travail de l'Education permanente du MRAX

1. Les groupes de travail thématiques

a) Groupe de travail « Enseignement » :

(1) *Rétroactes*

En janvier 2008, l'Assemblée générale du MRAX décide de prendre la lutte contre les discriminations dans l'enseignement comme un des deux axes prioritaires pour les trois années à venir.

Nous avons créé un groupe de travail composé d'une quinzaine de personnes qui se sont réunies régulièrement, plus ou moins toutes les trois semaines. Nous avons dans un premier temps rassemblé les études, recherches et articles sur le sujet. Un premier constat nous saute aux yeux. Il existe beaucoup de littérature sur le fonctionnement du système scolaire, ses dysfonctionnements et ses piètres résultats. Mais vu l'inexistence de statistiques, nous trouvons très peu d'informations sur les résultats scolaires et très peu de recherches sur le vécu des jeunes issus de l'immigration dans l'enseignement. Néanmoins, nos nombreuses animations dans les écoles et interpellations lors de nos permanences de notre bureau de plaintes, nous indiquent que les problèmes de xénophobie, de racisme, de discriminations et de mauvaises orientations sont largement répandus dans les écoles.

Après avoir réalisé la rédaction d'un numéro spécial du MRAX-Info en septembre 2008, nous avons consacré nos Assises de l'antiracisme en mars 2009 sur l'écoute de témoignages de jeunes et de parents. (visible sur www.videobaz.be/2009/05/assises-mrax/).

Nous avons également écouté d'une part, la façon dont la région gantoise a trouvé une manière de centraliser les demandes d'inscription des parents (tout en améliorant la mixité sociale et culturelle dans les écoles et les classes), et d'autre part, les propositions d'un chercheur liégeois pour améliorer les relations interculturelles dans les écoles.

Tout ce travail a abouti dans la rédaction d'un cahier de revendications (sur le site du MRAX) que nous avons envoyé en mai 2009 à différentes associations de la société civile mais aussi aux différents partis démocratiques francophones. En juin 2009, nous avons interpellé 8 listes qui se présentaient aux élections concernant notre cahier de revendications.

En octobre 2009, nous avons lancé notre campagne « Carte postale » en faveur de la centralisation des inscriptions. Nous avons également participé aux auditions de la Ministre de l'Enseignement au Parlement de la Communauté française.

En novembre 2009, nous avons tenu notre première conférence sur l'avenir des cours philosophiques.

(2) *Projet d'Enquête en 2010*

Selon une enquête organisée par le MRAP en France en 2005 dans le milieu scolaire les élèves se sont prononcés sur les principaux responsables de discriminations en milieu scolaire :

- En premier lieu, les élèves entre eux, en particulier avec des plaisanteries, des humiliations et parfois des violences à caractère raciste ;
- En deuxième lieu, les enseignants, probablement du fait qu'ils sont le plus en contact permanent avec les élèves, sous la forme surtout d'attitudes de mépris et de rejet, mais également du fait d'injustices perçues en matière de notation et d'orientation ;
- En troisième lieu, l'administration en milieu scolaire est désignée comme discriminante dans cinq domaines où son intervention est effective: le calendrier scolaire, la place à la diversité dans les cours et les livres scolaires, la constitution des classes, l'affectation dans les établissements et l'orientation scolaire. Cette perception a des conséquences particulièrement graves sur la mixité dans l'école et sur les parcours professionnels des jeunes impliqués ;
- En quatrième lieu, les entreprises lors de la recherche de stages

A la question de savoir comment répondre aux discriminations ?

- La répression et la prévention du racisme « dès l'école » sont perçues à égalité comme les deux moyens de lutte à privilégier contre les discriminations et les racismes. La répression est ici entendue en termes de plus grande fermeté de la justice, mais également d'incitation à ce que les victimes portent plainte.
- Le rôle des associations ainsi que la connaissance des lois antiracistes devrait être encouragée, selon une proportion importante des personnes interrogées.
- L'enseignement de l'histoire du colonialisme et de l'esclavage ou l'histoire de l'immigration recueille moins de suffrages que la répression ou la prévention.
- Les « mesures volontaristes pour la promotion des minorités » sont approuvées par une proportion significative des répondants. Toutefois elles suscitent la méfiance d'une minorité substantielle de personnes interrogées.

Les trois raisons principales invoquées pour expliquer la montée du racisme dans les écoles : en premier vient le fait que rien n'ait été fait pour faire évoluer les mentalités, l'influence des conflits mondiaux et le rôle désastreux des médias dans la propagation des préjugés et stéréotypes.

En Belgique, il existe à notre connaissance peu d'études sur cette question précise, dont il faudra par ailleurs délimiter les composantes significatives. Il y a une étude de la KUL (<http://soc.kuleuven.be/pol/docs/2006-EtudeJeunesse.pdf>) qui permet d'appréhender quelques éléments relatifs à ces questions, aussi le GERME de l'ULB a sondé les jeunes bruxellois en 2007 sur différents sujets, dont notamment leur vécu en matière de discrimination à l'école. Notre enquête vise d'approfondir ces questions et de servir de

base pour faire entendre ces résultats dans la lutte du MRAX pour une école sans racismes ni discriminations.

Notre enquête vise à rassembler minimum 1000 réponses de jeunes entre 15 et 25 ans, scolarisés dans tous les réseaux et toutes les orientations. Parallèlement, nous avons souhaité également faire participer des jeunes du même âge, mais qui ne sont plus scolarisés.

Voici les questions posées dans l'enquête : « Dans quelle mesure les jeunes de 15-25 ans perçoivent-ils leur environnement, en particulier scolaire, comme raciste et discriminatoire ? ». « Quelles sont les principales cibles de racisme en milieu scolaire ? », « Quels sont les principaux comportements racistes ? », « Quelles sont leurs perceptions du rôle de la communauté éducative dans les comportements racistes ? », « Quels sont les moyens de lutte dont dispose l'école pour diminuer la xénophobie et le racisme ? ».

(3) Perspectives

(a) Création d'une interface visible sur le site du MRAX :

- Référencer droits et devoirs en matière de discriminations dans l'enseignement - Vulgariser des ressources - rapports, études et enjeux politiques, notamment en lien avec le SDJ (partenariat à mettre en place ou du moins identifier les ressources et renvoi en termes de référence voir les compléter sur des aspects plus spécifiques, y compris avec le service juridique).
- Espace d'expression : Quelles bonnes pratiques et quelles idées des acteurs (parents, élèves, corps professoral)
- Soutien : Quelles ressources pédagogiques (base de données MRAX) et quels acteurs de soutien

(b) A la rencontre du terrain :

- Groupes de paroles avec parents, élèves, profs : Proposition d'une animation sur base de l'écoute des besoins de terrain. Contacts à créer à travers les syndicats des élèves du secondaire et des associations de parents. Question : Comment les atteindre ? Offre à communiquer vers les bons acteurs.
- Formation à la diversité - enseignants (concevoir et proposer en fonction des ressources et des produits sur le marché) : quels besoins et quel soutien ? Partenariat possible avec d'autres acteurs ? A explorer.
- Quel soutien pour mon enfant : formation des parents en matière de droits.
- Education par les pairs : animations pour des élèves en vue d'animer leurs camarades de classe : éducation par les pairs. Enrichir le projet par la participation des parents. Rechercher les détails concernant les pratiques dans le cadre du Décret « citoyenneté » pour évaluer la possibilité de proposer une démarche cohérente du MRAX (1-2 jours d'animations par an pour chaque degré - offre différenciée en fonction de l'âge des élèves).

Le Décret « Citoyenneté » oblige toutes les écoles à organiser ce type d'activité. La proposition du GT serait de développer un catalogue avec d'autres acteurs associatifs afin de présenter une démarche cohérente aux écoles à cet égard avec des animations différenciés en fonction des publics et des degrés.

(c) Référencer les discriminations et les bonnes pratiques

- Personne de contact et mail pour faire état de discrimination dans l'anonymat - coaching et conseil et liens avec les services juridiques du MRAX ou d'autres associations.
- Enquête - quelle réalité des discriminations ? Enquête permanente (questionnaire à peaufiner + mettre en ligne, évaluation et publication annuelle comme baromètre subjectif des discriminations). Ce questionnaire devrait aussi permettre de récolter des bonnes pratiques et servira de support pour l'interpellation des acteurs de terrain en vue de leur participation aux autres volets d'action.

(d) Evénements publics :

- Foire aux outils pédagogiques (SACR 2011) en collaboration par exemple avec enseignons.be ;
- Stand et conférences au Salon de l'éducation par exemple, <http://www.saloneducation.be>;
- Conférence sur la scolarité des Roms + gens du voyage, envisageable en décembre/janvier.

(e) Roms et enfants du voyage à l'école : deux problématiques d'exclusion en Belgique. Etat des lieux, pistes de solutions et difficultés

La problématique de l'accès et de la discrimination dans l'enseignement semble très importante pour les enfants roms. En Flandre, différentes initiatives sont prises à cet égard. On va prochainement présenter l'état des lieux et tirer des conclusions en matière de revendications possibles. Document de synthèse des problématiques, dispositions légales et acteurs en cours de création.

Il est intéressant de se pencher sur les besoins des enfants roms qui peut également faire lien avec d'autres enfants d'immigrés et la nécessité de créer d'autres pédagogies mieux adaptées. Le GT propose de mener une plus ample recherche sur la question de l'adéquation des méthodes de l'enseignement par rapport aux réalités sociétales. Cette interrogation devrait permettre d'identifier certains champs de réformes et d'initiatives en vue de faire de l'école le lieu de non-discrimination et de l'éducation à l'égalité pour tous. Actualité politique : A l'examen au ministère notamment la question des critères d'accès aux classes passerelles.

b) Groupe de travail « discriminations envers les Africains subsahariens et/ou noirs »

(1) Introduction

Après sa naissance le 20 novembre 2009, ses premières réunions animées par l'ancien administrateur Hamel PUISSANT, et la participation active d'associations issues de communautés noires, le Groupe de Travail d'éducation permanente « Discriminations envers les Africains subsahariens et/ou Noirs » a continué sur sa lancée en 2010. Il faut dire que l'année 2010 a été une année riche en événements pour ce Groupe de Travail composé de membres que les offenses et les discriminations racistes quotidiennes ont suscité en eux la plus grande détermination. La préparation de la SACR (Semaine d'Actions Contre le Racisme) 2010 et sa réalisation ont été des moments d'activité intense.

Avec la participation du milieu associatif noir, le Groupe de Travail a, en outre, suivi avec beaucoup d'attention l'engagement de plus en plus fort de la jeunesse d'origine africaine subsaharienne et/ou noire de Bruxelles dans la lutte contre les discriminations et sur les questions de mémoire. Certains de ces jeunes sont venus étoffer le Groupe de Travail en lui apportant beaucoup de dynamisme dans la réflexion et dans l'action. La présentation du rapport des Assises de l'Interculturalité en novembre 2010 et de ses recommandations a aussi eu un effet bénéfique sur l'action du GT, puisque les membres se sont saisis d'un outil qui offre des perspectives positives dans la lutte contre les discriminations et l'ancrage de la communauté africaine subsaharienne et/ou noire dans une société belge interculturelle.

(2) La Semaine d'Actions Contre le Racisme 2010 : une participation active, dynamique et enrichissante.

(a) La préparation

Dès la première réunion de l'année 2010 tenue le 19 janvier 2010, les membres du Groupe ont entamé leurs réflexions sur la préparation de la Semaine d'actions Contre le Racisme. Après avoir fait la genèse de la SACR et précisé ses objectifs, Hamel PUISSANT a expliqué que l'édition 2010 est une opportunité qu'il faudra saisir pour approfondir et entretenir des liens avec la communauté africaine subsaharienne et/ou noire dans le combat antiraciste. Plusieurs activités seront prévues pour leur permettre d'être entendue.

Plusieurs idées d'activités ont été proposées autour de deux axes : la déconstruction des préjugés et idées reçues, et les faits historiques en rapport avec les Africains subsahariens et/ou Noirs. Ces idées se sont traduites en des activités sous la forme de projection de films de sensibilisation et d'information, des interventions dans les médias, des animations et des activités culturelles, des séminaires et des conférences à thèmes.

Le GT a travaillé en sous-commissions pour préparer concrètement les activités de cette SACR. Ces sous-commissions avaient pour but de définir des actions pour cette édition mais de mettre aussi sur pied une stratégie de pérennisation de ces actions pour les éditions

suivantes. Cinq commissions ont été définies : la Commission « débaptiser les rues », la Commission « Ciné-club », la Commission « Séminaire », la Commission « Activité de clôture » et la Commission « Promotion - information ».

La seconde réunion de préparation qui s'est tenue le 3 février a permis de préciser les contours des activités. Le GT a proposé 8 actions :

- une conférence de presse le 19 mars ;
- une action symbolique et médiatique « débaptiser la rue des colonies » le 20 mars ;
- le ciné-débat *Cry Freedom* avec un débat ayant pour thème : « l'apartheid existe-t-il en Belgique ? » le 21 mars ;
- une conférence-débat à l'ULB en collaboration avec l'émission « Sous l'arbre à palabres » de Radio Campus sur un des trois thèmes suivants : « les Grecs n'ont pas inventé les sciences », « les Africains existent en Belgique depuis le 18^e et le 19^e siècle et pas seulement depuis 1960, ou « le racisme institutionnel et colonial envers les Noirs » le 23 ou le 25 mars ;
- et la soirée de clôture de la SACR dans le cadre des 50 ans d'indépendance des Etats africains intitulé « les Noirs sous la lumière » avec plusieurs activités d'animation.

(b) La réalisation

Nous avons finalement fait le choix de cinq activités.

- L'action symbolique « Débaptisons la Rue des Colonies en Rue de l'Antiracisme » le 20 mars (à 10h 30 Rue des Colonies à 1000 Bruxelles).

La question qui fut à la base de cette action est celle de savoir si en ce début de 21^e siècle, nous pouvions nous satisfaire de l'existence d'une rue à la gloire de l'annexion du Congo en 1908 au cœur de la capitale de l'Europe : une rue dénommée « Rue des Colonies » ? Nous avons donc décidé d'opérer un changement de nom symbolique en la renommant « rue de l'antiracisme ».

Voici le texte du Manifeste qui a été distribué aux passants de la rue des Colonies :

Manifeste

En cette année 2010, de nombreux pays d'Afrique noire, dont la République Démocratique du Congo, célèbrent le cinquantième anniversaire de leur « indépendance ». Et s'il y a « indépendance », c'est parce qu'il y a eu colonisation.

La colonisation, pour l'Afrique noire dont notamment le Congo, fut un processus d'expropriation par excellence de l'Africain, expropriation de son bien matériel, de son bien culturel, mais aussi de son statut d'être humain à part entière. Elle a généré des mécanismes de pensée et des comportements dont les conséquences se font encore cruellement sentir aujourd'hui. Au premier plan de ces mécanismes, la propagande : savamment distillée pendant plus d'un siècle, elle a présenté le Noir comme un être systématiquement inférieur. Le dictionnaire, outil d'éducation et de référence par excellence, définissait encore en 1905 le

Noir comme étant issu d'une « race d'intelligence inférieure à celle de la race blanche ». De nombreux documents, affiches, ouvrages académiques et populaires, médias, précis « d'anthropologie » et autres sociologie, n'ont pas cessé, pendant près d'un siècle, d'ancrer dans l'imaginaire collectif occidental et par ricochet africain aussi que l'Africain Noir était un être inférieur qui n'était en rien légal, en droit ou en compétences, des autres hommes.

Patrice Lumumba l'avait si bien exprimé dans son célèbre discours du jour de l'indépendance :

« ...Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devons subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. ...Nous avons connu que la loi n'était jamais la même, selon qu'il s'agissait d'un blanc ou d'un noir... ».

Cinquante ans plus tard, sur le territoire européen, belge, peut-on dire que tout a été aplani ? Que l'accès au logement est le même, que l'appréciation académique est la même, que l'accès à l'emploi est le même, selon qu'il s'agisse d'un Noir ou d'un Blanc ? Cinquante ans plus tard, peut-on dire que l'on ne connaît plus d'insultes, d'ironies, parfois encore de coups, parce qu'on est Noir ? Que l'application de la loi se fait avec la même sévérité, selon qu'il s'agisse d'un Noir ou d'un Blanc ?

Les faits, têtus, sont là pour nous répondre, avec toute leur vérité, leur âpre vérité : oui, on peut encore dire, en 2010, que le fait d'être Noir expose à des insultes, expose à la discrimination au logement et à l'emploi, et que la loi est souvent plus sévèrement appliquée ou interprétée, lorsqu'il s'agit des Noirs, notamment des jeunes Noirs.

Aujourd'hui, le racisme perpétue, au sein même des sociétés occidentales, les schémas de pensée hérités des périodes coloniales. Ce racisme est un racisme radical, qui s'exprime par des programmes de partis politiques ouvertement racistes, surfant sur les limites des lois antiracistes. C'est un racisme sournois, qui s'exprime par l'hypocrisie des propriétaires de logements, des employeurs, des professeurs, des directeurs d'école et des voisins qui renvoient systématiquement le Noir à une suspicion d'insolvabilité, d'incompétence, de malhonnêteté, de nonchalance, de paresse, d'incapacité à s'organiser, d'émotivité extrême, de naïveté. C'est un racisme institutionnel, qui s'exprime par la légèreté avec laquelle les politiques abordent parfois des problèmes touchant essentiellement les étrangers et particulièrement les Noirs, une légèreté dont les mêmes ne feront jamais preuve face à d'autres types de problèmes.

Ainsi, en plein centre de Bruxelles, continuer d'exhiber une « rue des colonies », c'est peu ou prou rendre hommage à tous ces mécanismes déshumanisants. C'est entretenir, même involontairement, cet esprit discriminatoire abondamment dénoncé lors des luttes pour les indépendances des pays d'Afrique noire. Pourtant, en 2010, loin de vouloir revenir sur cette période sombre des relations entre la Belgique et l'Afrique, la vision doit être de se projeter vers l'avant pour affronter résolument le défi de la multi culturalité qui se pose à l'Europe moderne. Pour ce faire, il faut commencer par résoudre les discriminations qui empêchent, au sein de la société européenne et belge, cette multi culturalité d'éclorre dans sa dimension la plus enrichissante pour l'Europe.

C'est pourquoi, tournant le dos au passé et à la tragédie de la colonisation, il est temps de marcher vers l'avenir et d'enjamber la marche de l'antiracisme, première étape vers une

humanité réconciliée avec elle-même et vers une nouvelle société de tolérance et de partage, gage de bonheur social.

Il faut donc débaptiser la « Rue des colonies » en « Rue de l'antiracisme ».

- **Film/débat : *Cry Freedom, le Cri de la Liberté* suivi d'un débat ayant pour thème : « Y a-t-il un apartheid en Belgique » ? Le 21 mars (à 19h 30 à l'Espace Scarabaeus, Rue Creuse, 19-27 à 1030 Bruxelles).**

Face à un manque de réelle politique de mixité, la ghettoïsation géographique des populations immigrées se développe avec son cortège de misère. Certains n'hésitent pas à parler de « logiques d'apartheid et de ségrégation car les populations sont séparées en raison de leurs origines ethniques et/ou sociales ». En posant la question provocatrice « Y a-t-il un apartheid en Belgique ? », le GT a cherché à susciter le débat, suite au visionnage du film *Cry Freedom* portant sur les Noirs sous l'apartheid en Afrique du sud, à élargir le questionnement sur l'exclusion et la marginalisation d'une partie de la population et enfin pour finir, à soulever la question de savoir comment sortir des ghettos culturels parfois intériorisés.

Le débat a été animé par François HAENECOUR, juriste au MRAX et Aaron KASANDA, éducateur à la Commune de Saint-Josse.

- **La conférence ayant pour thème : « L'apport des Noirs dans les découvertes scientifiques » Par Jean-Philippe OMOTUNDE et Sylvain KALAMBA NSAPO le 23 mars (à 19h 30 à l'ULB).**

Il s'agissait de tordre le coup à l'idée aberrante mais pourtant bien enracinée suivant laquelle les noirs n'ont eu aucun apport à la connaissance scientifique du monde. En traversant les époques, les deux orateurs ont, images, à l'appui, explicité la nature et la richesse de ces apports. Cette mise au point est importante pour la société dominante, mais aussi pour les membres du GT et de la communauté noire et/ou d'origine subsaharienne, qui a dans bien des cas intériorisé cette absurde idée.

- **La soirée de clôture : Spectacles « Lumière sur le racisme anti-noir le 26 mars » (à 20h à la salle Molière de Musiekpublique).**

Cette soirée a été marquée par diverses activités : deux spectacles musicaux des groupes « DJUBAY » et « FRESK », la diffusion de deux court-métrages « la dame dans le tram » et la capsule « Babelgium » du CBAI, le spectacle « 50 ans » déjà de Dieudonné KABONGO, le discours des membres du GT représentés par Hamel Puissant et Mireille Robert, et enfin le discours de clôture du Président du MRAX, Radouane Bouhlal. La soirée s'est terminée par un verre de l'amitié offert à tous les participants. Les diverses activités et la richesse de leurs contenus ont permis de lancer un message fort sur le racisme anti-noir.

Dans une ambiance festive et bon enfant, les participants ont pu échanger avec les artistes et les membres du Groupe de travail.

- L'émission sur la présence des Noirs dans le paysage médiatique belge en collaboration avec « Sous l'arbre à palabres », le 28 mars à la librairie « Panafrica ».

Cette émission a eu lieu en direct-duplex et en public avec notamment la participation de Moïse ESSOH et de Malamine FADIABA, membres du groupe de travail.

De manière générale, les activités du GT lors de cette SACR 2010 se sont bien déroulées et ont connu succès certain. Les échos et les appréciations ont été globalement positifs.

(3) Renforcement et continuité du Groupe de travail

Le groupe de travail a connu après la Semaine d'Actions Contre le Racisme un renforcement qui lui a permis de poursuivre la dynamique lancée depuis le mois de janvier.

(a) Le renforcement du Groupe de Travail (GT)

Le GT a été renforcé dès le début du mois d'octobre par de nouveaux membres issus de la jeunesse d'origine africaine. En effet, tout en continuant sa collaboration avec des associations de la communauté africaine subsaharienne et/ou noire, le GT a accueilli beaucoup de jeunes qui s'intéressent et s'impliquent dans la lutte contre les discriminations. Certains de ceux-ci ont participé aux Etats généraux de la Jeunesse africaine de Bruxelles, une initiative originale qui, comme son nom l'indique, vise à réfléchir divers aspects de la jeunesse africaine à Bruxelles. Ayant trouvé dans le MRAX un levier important permettant de lutter efficacement contre les discriminations et sur des questions comme celles de la mémoire, ces jeunes ont apporté beaucoup de vitalité et de dynamisme au groupe qui a repris ses activités en octobre.

(b) La continuité des actions : réflexions et actions autour du rapport des Assises de l'Interculturalité

A la rentrée, le GT est resté dans la continuité de ses actions. Les réunions des mois d'octobre et de novembre ont porté sur les Assises de l'Interculturalité et sur les recommandations contenues dans son rapport publié en novembre 2010. Après une première réunion qui a permis au GT de prendre connaissance de ce rapport et de travailler de façon globale sur les solutions qu'il propose, les séances suivantes ont permis de travailler plus spécifiquement sur les recommandations qui touchent la communauté africaine subsaharienne et/ou noire de la société belge. Les recommandations concernant le logement et l'emploi, domaines dans lesquels les Africains subsahariens et/ou Noirs extrêmement touchés, ont été présentées et analysées au sein du GT. Elles ont suscité des débats mais également des idées d'actions sur ces problématiques.

Dans ce cadre, le GT a participé activement à un colloque organisé le 16 décembre 2010 conjointement par le groupe Ecolo du Parlement bruxellois et l'une des plus anciennes associations de la communauté africaine subsaharienne et/ou noire luttant contre les discriminations envers les Noirs « La Zaïroise et ses Sœurs », à l'occasion du 30^e anniversaire de celle-ci.

Une autre problématique traitée par les Assises de l'Interculturalité et qui a fortement retenu l'attention du GT est celle de l'exigence de mémoire. Le Comité de pilotage des Assises de l'interculturalité a mis en lumière une question épineuse qui est au cœur des préoccupations de la communauté africaine subsaharienne en matière d'interculturalité. Les membres du GT généralement en phase avec les recommandations, ont souligné l'importance de mettre en place des actions concrètes pour pouvoir appuyer ces recommandations car ces questions sont toujours restées à l'arrière-plan.

La nécessité de soutenir des initiatives internes et externes à la société sur ces questions a été proposée par les membres du GT, comme une méthode d'action possible du groupe. Ils ont pu prendre connaissance de l'existence de ce projet et de son fonctionnement. de l'initiative « Kiliswathi », une école mise en place par de jeunes Bruxelloises d'origine africaine pour vulgariser l'histoire de l'Afrique et du Congo, et notamment l'histoire coloniale, mais aussi l'apprentissage des langues africaines. C'est avec beaucoup d'ardeur qu'ils ont apporté leur soutien à cet excellent projet.

Dans le même cadre de vulgarisation de l'histoire et de la mémoire coloniales, les membres du GT ont pu activement participer à une visite anticoloniale du Musée Royal de l'Afrique centrale à Tervuren, qui renferme beaucoup de pièces sur l'histoire de la colonisation belge au Congo. Cette visite organisée le 1^{er} décembre avec le collectif « Mémoires Coloniales » a permis aux membres de bénéficier des explications de l'historien Antoine TSHITUNGU KONGOLO. Elle a également permis à beaucoup d'entre eux d'avoir une vision critique et équilibrée de ce musée, des pièces qu'il renferme et de son rôle stratégique dans la propagande coloniale d'il y a quelques décennies. Ils ont ainsi fait le lien avec la recommandation du Rapport des Assises de l'Interculturalité qui invite à relancer le projet d'un Musée de l'Immigration.

Enfin le GT s'est également intéressé aux questions qui touchent communauté africaine subsaharienne et/ou noire s'agissant de la reconnaissance de cette minorité. Ainsi, les membres ont pu participer activement le 10 décembre à un colloque au Centre d'Intégration Régional de Bruxelles sur les différences et les similitudes entre jeunes Congolais et jeunes Rwandais dans leur intégration à l'école et dans la société. Ce colloque a été organisé autour d'une étude scientifique qui visait à comparer le processus d'intégration des jeunes issus d'immigrations datant d'époques différentes : l'immigration congolaise, la plus ancienne de la communauté africaine subsaharienne, et l'immigration rwandaise qui est l'une des plus récentes.

Il faut enfin noter que le Groupe de Travail a pu travailler conjointement avec le service Animation du MRAX sur la déconstruction des préjugés. Les membres ont pu ainsi bénéficier d'animations sur cette thématique au moyen de différents outils pédagogiques.

(4) Perspectives

Le renforcement du Groupe de Travail par une jeunesse dynamique et avide de contribuer à la lutte contre les préjugés négatifs et les discriminations laisse présager d'excellentes perspectives futures. La présence d'anciens militants représentant des associations de la

communauté africaine subsaharienne et/ou noire permet de forger avec les jeunes un attelage fort intéressant en vue d'actions à mener pour l'année 2011.

Le travail de l'année 2010 s'est construit autour de deux axes principaux :

- La préparation et la réalisation des actions lors de la Semaine d'Actions contre le Racisme ;
- Le renforcement du GT et le travail effectué autour des recommandations des Assises de l'Interculturalité, notamment sur la question de mémoire.

Si le fonctionnement du groupe et son bilan sont globalement positifs, les membres se sont donnés pour principal objectif à court terme d'intensifier et de diversifier les actions du GT. Ils veulent également se donner les moyens d'une plus grande visibilité de ces actions afin de sensibiliser un peu plus la société sur des questions qui ne sont pas toujours mises en avant mais qui sont pourtant cruciales dans la lutte contre les discriminations, le racisme et pour l'édification d'une société interculturelle belge.

c) Groupe de travail Gens du voyage

(1) Introduction

Le groupe de travail Gens du voyage a commencé ses activités au début septembre bien que le MRAX ait déjà été actif pour soutenir différents groupes de Gens du voyage, de manière épisodique, depuis au moins 15 ans.

Notre dernière initiative a pour objectif de développer, pour, et avec les Gens du voyage, un lobbying politique cohérent, dans la durée, de manière à faire avancer leurs revendications de différents ordres. Nous avons formalisé ces revendications

(voir ci-après), recueillies tout au long de ces dernières années au cours du travail commun avec les Gens du voyage, en un cahier de revendications rendu public le 22 mars dernier 2010.

Pour bien comprendre le sens de notre travail, il faut savoir que parler des Gens du voyage, c'est en réalité parler d'une grande diversité de personnes (Yeniches, Manouches, Roms, Romas, Sintis, etc), d'origines, de parcours, de modes de vie, etc. Mais par-delà cette diversité, c'est aborder une histoire commune, et souvent un présent commun, de discriminations constantes de tous ordres.

Notre groupe de travail se concentre actuellement sur l'épineux problème des terrains de passage et d'hivernage pour les Gens du voyage qui ont gardé un mode de vie itinérant et qui transitent par milliers au travers de la Belgique chaque année. Pour résumer la situation, nous nous contenterons de dire qu'en Wallonie, il n'existe plus qu'un terrain officiel à Bastogne et qu'à Bruxelles, il n'y a plus rien.





Notre groupe d'éducation permanente associe donc les premiers concernés, à savoir les Gens du voyage, à l'ensemble du processus de travail. Notre premier objectif est de faire connaître, le plus largement possible, les revendications des Gens du voyage, les problèmes qu'ils rencontrent et de susciter, dans la mesure du possible, un soutien significatif à ces revendications.

Pour ce faire, nous avons commencé par travailler la sensibilisation, sous forme d'une conférence « état des lieux de la question ». Cette conférence a eu lieu le 22 mars dernier (avec Frank SEBERECHTS - historien, Manu CHARPENTIER - Association nationale des Gens du voyage, Dirk BEERSMANS - Minderedencentrum, Tom SANDERS - aménagement du territoire/Cabinet Picqué).

Ce fut l'occasion de faire le point sur la situation des Gens du voyage à Bruxelles et en Wallonie, de la comparer aux politiques plus avancées menées en France et en Flandre, et de demander au responsable de l'aménagement du territoire, en Région bruxelloise, ce qui est planifié, à moyen et long terme.

(2) Revendications

- **Cesser les expulsions arbitraires.** Faire en sorte que l'octroi d'un emplacement dans une région n'ait pas pour effet de généraliser les expulsions arbitraires dans toute la région concernée. En effet, on a souvent constaté que lorsqu'un terrain, de 25 places, par exemple, s'ouvrait, tous les Gens du voyage qui ne disposaient pas de l'emplacement une fois que celui-ci était occupé, et qui donc s'arrêtaient ailleurs, se voyaient traiter de manière beaucoup plus dure qu'auparavant, sous le prétexte qu'un emplacement officiel existait, même si sa capacité est de loin en dessous des besoins réels d'aires de passage.
- **Ne plus avoir recours à la loi sur le stationnement.** Faire en sorte que la loi napoléonienne sur le stationnement, qui implique une expulsion pour un stationnement de 24 ou 48 heures à la même place, ne soit plus appliquée. On doit cesser de traiter les gens du voyage et leurs caravanes comme s'il s'agissait de remorques ou de voitures en infraction de stationnement. Il s'agit, au contraire, de citoyens belges et français et de leur habitat.
- **Préserver et respecter la culture des Gens du voyage.** Il faudrait comprendre enfin que les Gens du voyage ne cherchent pas à occuper illégalement des terrains privés mais qu'ils n'ont pas le choix. C'est la seule manière pour eux de préserver leur culture, au centre de laquelle on trouve le voyage. Ils préféreraient de loin pouvoir disposer de terrains officiels équipés des commodités minimales.
- **Passer de mesures incitatives à des mesures contraignantes.** Au niveau des régions, à l'heure actuelle n'existent que des incitatifs, notamment financiers, à l'établissement de terrains de passage officiels. Les gens du voyage voudraient que

cela devienne une obligation, comme dans la loi Besson, en France, qui oblige toutes les communes de plus de 5000 habitants à ouvrir un terrain de passage.

- **Mettre fin aux expulsions nocturnes.** La pratique trop répandue des expulsions entre 23 heures et 6 heures du matin doit cesser. Les personnes âgées doivent pouvoir se reposer, les enfants doivent pouvoir se reposer et aller à l'école, les parents doivent pouvoir mener leurs activités professionnelles le matin. Bref, comme tout le monde, les gens du voyage ont droit à un semblant d'intimité et de vie normale car l'insécurité d'habitat permanente a des conséquences directes dans d'autres domaines : au niveau de la santé, de l'accès à l'enseignement et des revenus entre autres.
- **Désigner des personnes de contact.** Il serait judicieux que, dans chaque commune, une personne soit désignée qui aurait pour fonction de servir d'interlocuteur et, au besoin, de médiateur avec les Gens du voyage. Cela éviterait beaucoup de malentendus et de frictions inutiles.

d) Groupe de travail « islamophobie – racisme anti-musulman »

(1) Les Assises de l'islamophobie (suite et fin)

(a) Cadre de travail du GT

En septembre 2009, le gouvernement fédéral lançait les Assises de l'Interculturalité avec la volonté de promouvoir une société interculturelle ouverte et respectueuse des différences et de la pluralité des religions et mouvements philosophiques. L'objectif principal de ce projet est de trouver des réponses et des regards innovants sur la question du vivre-ensemble : Comment faire vivre ensemble des citoyens ayant des histoires, des cultures, des référents, des religions et des langues différentes dans un même espace national, régional ou local. Ces Assises de l'Interculturalité poursuivent quatre objectifs concrets. Le premier objectif consiste, à la suite des multiples débats organisés, d'aboutir à de nouvelles recommandations sur les thématiques liées à l'interculturalité. Le deuxième objectif est de créer de multiples espaces de rencontres et de dialogues entre citoyens d'horizons différents sur l'ensemble du territoire en vue d'améliorer la connaissance mutuelle sur l'identité et les pratiques de l'autre. En troisième lieu, il s'agit de mettre au point une politique de communication entre cultures dans l'ensemble du pays afin d'améliorer la réussite des insertions, le métissage de la société, en tordant le cou aux stéréotypes et préjugés. Enfin, les Assises ont eu comme objectif d'être un lieu d'échange permettant aux différents acteurs associatifs et aux autorités publiques de valoriser des idées, des « bonnes pratiques » contribuant au pluralisme de nos sociétés.

Dans ce cadre et vu la montée sans précédent de l'islamophobie dans nos sociétés, le MRAX a décidé d'ouvrir le débat sur cette forme particulière de racisme qui s'exerce à l'encontre des personnes de confession musulmane, et d'organiser à cette fin une série de rencontres de réflexion autour de cette question.

Cette réflexion est portée par le groupe de travail d'Education permanente « Islamophobie - racisme anti-musulman ». Ce groupe est composé de membres et de sympathisants qui

s'intéressent à la question du racisme et des discriminations de manière générale, et à cette forme de racisme en particulier.

Le choix du groupe s'est porté sur l'idée d'organiser ces activités de septembre 2009 à mars 2010, aux fins qu'elles puissent profiter au plus grand nombre. Le groupe travaille donc pendant cette période à réfléchir aux thématiques qu'il faut traiter, à l'angle sous lequel il faut les aborder, et bien évidemment aux personnes qui sont les plus à même d'intervenir sur les questions ainsi déterminées. Par ailleurs, il s'occupe également de l'organisation logistique des événements : il n'est en effet pas question, dans une logique d'éducation permanente, de distinguer la part de réflexion intellectuelle de celle de travail pratique sur le terrain. Nous pensons au contraire que cela fait partie intégrante de l'*empowerment* du groupe de travail, que de s'activer sur les deux fronts. Une fois les activités clôturées, le groupe de travail proposera des recommandations à adresser au Comité de pilotage des Assises de l'Interculturalité, il approfondira également les réflexions proposées par les intervenants, notamment par des lectures communes et des productions écrites.

(b) L'islamophobie et les Assises

Cette notion est souvent utilisée dans les médias et dans l'espace public mais sans un véritable consensus sur sa signification et ses implications pour les citoyens belges, musulmans ou non-musulmans. Le but est donc de créer le débat entre antiracistes, en confrontant les différents points de vue sur la question, en vue d'enrichir et de nuancer le concept d'islamophobie.

Depuis septembre 2009 jusqu'en mars 2010, le MRAX a donc proposé une réflexion en plusieurs étapes, rassemblant à chaque session plusieurs intervenants renommés, chaque session formant un angle particulier d'observation de l'islamophobie. Un débat avec le public est organisé à la fin de chaque conférence, suivi de discussions plus informelles autour d'un verre de l'amitié. En 2009, le MRAX et son groupe de travail ont organisé deux sessions des Assises. La session introductive, s'est tenue en septembre 2009, a eu pour titre « l'islamophobie : un complexe de l'antiracisme ? ». La deuxième session, qui a eu lieu en novembre 2009, a été intitulée « quand l'islamophobie questionne l'école ». Pour plus de détails, nous renvoyons au Rapport d'activité du MRAX de 2009, p.47 et s.

Deux autres sessions ont été organisées en 2010, dont une session de clôture, qui s'est tenue à l'occasion de la soirée de lancement de la traditionnelle Semaine d'Action Contre le Racisme, du 18 au 27 mars 2010.

(c) Troisième Assise : « Zoom sur l'islamophobie dans les médias »

Le 23 janvier 2010, Le MRAX a organisé ses 3èmes Assises de l'islamophobie à la salle Dom Helder Camara (CSC), Rue Pléтинckx, 19, à 1000 Bruxelles. Sous des angles aussi riches que variés, les différentes interventions traitent de la place - réelle ou fantasmée - des médias en matière de racisme antimusulman.

Intervenants :

- Introduction et modération par **Radouane BOUHLAL**, Président du MRAX.
- **Corinne TORREKENS**, Docteur en Sciences politiques et sociales, chargée de recherche au FNRS. Elle est spécialiste de l'Islam à Bruxelles. Elle est intervenue sur le thème : « **Musulmans et médias : représentation mutuelle** ». Après avoir notamment relevé le fait que l'islamophobie dépasse le cadre traditionnel du racisme d'extrême-droite pour s'étendre jusqu'au centre-gauche de l'échiquier politique, Mme Torrekens a mis en évidence le fait qu'il y a, d'un côté, une représentation collective qui renvoie à l'islam des pays d'origine, constituée d'images négatives stéréotypées, essentialisées, et construites suivant une méthode (perçue comme) du « deux-poids deux-mesures », de la religion musulmane. Et, de l'autre côté, un phénomène croissant de visibilité, mais qui a été construit par les musulmans comme une demande de participation à l'espace public avec une volonté de normalisation et de transparence, et c'est cette demande de participation à l'espace public qui n'est pas comprise « de l'autre côté ». Il est à cet égard renvoyé à son ouvrage:
Torrekens Corinne, L'islam à Bruxelles, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, Coll.Science politique, 2009, 208 p.
- **Mohsin MOUEDDEN**, Chroniqueur au Journal du Mardi, ancien animateur à Radio Al Manar, a traité la question suivante : « **La liberté de presse profite ou nuit-elle aux musulmans de Belgique ?** ». Mohsin Mouedden a mis en évidence un sentiment de méfiance généralisé des musulmans à l'égard de la presse. Il considère que cette méfiance s'explique soit par un manque d'indépendance de certains médias, soit par le manque de connaissance ou la présence de préjugés dans le chef de certains journalistes.
- **Thomas DELTOMBE**, journaliste et essayiste français, auteur de « L'islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France (1975 2005) ». Il s'est exprimé sur le thème suivant : « **Les médias relaient-ils une islamophobie existante ou la construisent-ils ?** ». Il a fait référence aux conclusions de ses travaux s'agissant de la France, indiquant qu'on ne pouvait les transposer telles quelles dans le contexte belge très différent. Parmi celles-ci, le fait que la France ait une tradition catholique forte influence le regard porté sur les religions, considérées comme disposant nécessairement d'institutions chargées de définir ce qu'est « la bonne façon d'être religieux dans un cadre français ». Or en l'absence de telles institutions dans l'islam sunnite majoritaire, c'est donc dans les médias que s'opère ce débat. A cela, il faut ajouter l'évolution de l'industrie des médias vers une spectacularisation de l'information. Enfin, suite à l'avènement de la gauche au pouvoir, le patronat a exercé une pression telle que l'analyse et le discours marxistes ne pouvaient plus passer sans heurs. Ceci a donc conduit par exemple à professionnaliser ce qui n'était qu'un conflit social porté par des travailleurs immigrés en entreprise. Une telle professionnalisation a été désapprouvée dans un premier temps par la presse de gauche, qui a fini pourtant par l'adopter ensuite, comme grille d'analyse des faits s'agissant de l'immigration. Sans les citer tous, ce sont donc autant de facteurs qui ont concouru à l'avènement de la grille de lecture produisant l'islamophobie. On voit donc que M. Deltombe situe le problème moins dans les responsabilités individuelles - possibles par ailleurs

- que dans une construction sociale d'ordre systémique. Il est à cet égard renvoyé à son ouvrage:

Deltombe, Thomas, *L'islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France (1975-2005)*, Paris, La Découverte, "Cahiers libres", 2005, 392 p.

- **Jozef DE WITTE** (absent pour des raisons personnelles), Directeur du Centre pour l'Égalité des Chances et la lutte contre le racisme.
« Islamophobie : les médias flamands et francophones parlent-ils la même langue ? »

(d) Dernière Assise : « L'islamophobie, un racisme universel ? »

Pour tenter de délégitimer les militant-e-s antiracistes qui combattent le racisme anti-musulman au même titre que les autres formes de racisme, une vague néo-conservatrice les caricature de « communautaristes » qu'elle oppose aux « universalistes » qu'elle prétend incarner.

Après plusieurs mois de travail, nos membres du Groupe de travail « Education permanente contre l'islamophobie » renversent la perspective : n'est-ce pas le racisme anti-musulman qui est devenu aujourd'hui universel ?

Telle est en tout cas la question que le MRAX a souhaité voir débattre dans son dernier cycle des « Assises sur l'islamophobie » organisées dans le cadre des Assises de l'Interculturalité initiées par le Gouvernement fédéral. Cette séance de clôture a également coïncidé avec l'ouverture de la Semaine d'Actions Contre le Racisme organisée par le MRAX.

La conférence a eu lieu le Jeudi 18 Mars 2010, de 18h45 à 22h00, au Vaudeville, galerie de la Reine, 12 - 1000 Bruxelles.

La modération a été assurée par **Radouane BOUHLAL**, Président du MRAX.

Les intervenants :

- **Joëlle MILQUET**, Vice-Première Ministre, Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de Migration et d'Asile, a brièvement introduit le débat, en présentant la démarche des Assises de l'Interculturalité. Elle a apporté tout son soutien à ce débat, devenu délicat, sur l'islamophobie en Belgique.
- **Doudou DIENE**, Ancien rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance a pris la parole pour nous rappeler, au titre d'introduction, qu'au-delà de l'idéologie et de la terminologie, l'islamophobie tue. Trois spécificités de l'islamophobie sont à relever selon lui : **1) sa profondeur historique**. On en parle beaucoup

actuellement, mais l'islamophobie est née dès les premiers contacts entre l'islam et le Monde occidental, dès le huitième et neuvième siècles. **2)** Il fait l'objet d'une **instrumentalisation politique, notamment depuis le 11 septembre 2001**, avec des conséquences sur l'ensemble des discours et des pratiques racistes qui tendent à se respectibiliser. Il en découle que des partis extrêmes accèdent au pouvoir et sont en mesure de mettre en application leur programme xénophobe. **3)** Il s'agit de l'aspect le plus grave selon lui, à savoir qu'il a un travail de **légitimation intellectuelle** (ce qui révèle d'ailleurs le caractère socialement construit de l'islamophobie) suivant trois méthodes au moins : l'association systématique de l'islam à la violence, l'attaque contre les expressions et signes d'appartenance avec comme but l'invisibilisation des musulmans (minaret, foulard, rite,...), et enfin la prégnance dans les programmes des partis et les actes de gouvernement. **Deux lectures** peuvent être faites selon lui. **Une première**, plus classique, est un simple **relevé factuel, et par la suite une dénonciation**. **Une seconde** à laquelle appelle l'ancien rapporteur spécial, est de considérer le racisme en général, et l'islamophobie en particulier comme révélant la crise identitaire profonde des sociétés qui voient ces racismes augmenter, **crise liée à la remise en question du modèle de « l'Etat-Nation », qui s'accommode mal de la diversification toujours plus importante des sociétés occidentales**. Assez naturellement surgissent alors dans le débat public l'évocation de la *défense : défendre l'identité, défendre la sécurité*. Pour combattre ce phénomène, **trois terrains** sont désignés par M. Diène. Le **terrain du Droit** tout d'abord, où il faut faire appliquer la liberté de religion, la liberté d'expression et refuser le débat idéologique sur ces questions, plus précisément refuser l'idéologisation des droits fondamentaux. Le **terrain Ethique** ensuite, sur lequel il faut déplacer le débat, qui, selon lui, se situe actuellement sur la dimension **Théologique**, par nature singulière et spécifique. Le terrain éthique, le terrain des valeurs, est le seul à même de construire un universel par-delà les spécificités. Enfin, c'est sur le **terrain Pratique** que doit se marquer cette transition du théologique vers l'éthique, les traditions devant travailler ensemble sur les questions de société.

- **Marie-Claire FOLETS**, Co-présidente des Assises de l'Interculturalité, Professeur de Droit et d'Anthropologie à la Katholieke Universiteit Leuven, à la Katholiek Universiteit Brussel et à l'Universiteit Antwerpen. Envisageant la question sous un angle plutôt juridique, sans aller jusqu'à dire que la réponse du droit est systématiquement raciste et islamophobe, **elle a le sentiment, face aux aspirations des musulmans dans notre société, d'une politique de « deux poids, deux mesures »**. Suivant elle, il y a quelques hésitations à dire que, même de la part de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, on se montre un peu plus sévère lorsqu'il s'agit de l'islam, et on se pose la question du pourquoi. Ceci s'explique moins par une sorte de racisme systématique que, notamment, par le fait que nous sommes, dans le monde judiciaire, en **phase d'expérimentation, avec son lot d'insécurité juridique**. Sans perspective historique, et à l'échelle micrologique, cette phase paraît illégitime. Cependant, si on se place **sur une échelle de 25 ans, on se rend compte d'une énorme évolution**, insuffisante certes, mais énorme malgré tout. Elle relève le fait que le **droit a ses limites, mais**

aussi beaucoup de potentiel. C'est ce potentiel qu'il faut exploiter, en formant les magistrats à de nouvelles créativité du droit, susceptibles d'apporter des solutions. **Beaucoup de magistrats se sentent freinés, démunis, et sont demandeurs de formation à l'approche juridique de la diversité.** Il faut donc **entendre cette demande.**

- Avec les contributions de **Mouloud AOUNIT**, Président du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples - MRAP - France. C'est **en tant que militant républicain qu'il porte le combat contre l'islamophobie**, qui est selon lui, un combat européen également. Il perçoit à l'islamophobie plusieurs vecteurs. Le vecteur de **l'instrumentalisation politique d'abord, y compris à gauche**, mais aussi dans les vecteurs **médiatiques, intellectuels et associatifs**, qui soit jouent le jeu du politique, soit sont embarqués malgré eux dans cet ouvrage de stigmatisation et d'exclusion. A cet égard, **le débat sur l'identité nationale en France, est révélateur de ce que la France ne s'accepte pas telle qu'elle est**, mais qu'elle cherche à se définir et donc à exclure, car la définition est nécessairement exclusion.
- **Malika HAMIDI**, Doctorante à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris - Spécialiste du féminisme musulman. C'est sous cet angle qu'elle a abordé cette question. Elle a principalement mis en évidence le **paradoxe actuel** qui consiste d'une part à **demander à la Femme de s'émanciper de ses valeurs religieuses** jugées archaïques, ainsi que de la prétendue tutelle masculine, alors que **dans le même temps, elle se voit empêchée d'accéder à l'espace public et à la citoyenneté** si elle décide de le faire à sa manière, c'est-à-dire en assumant ses valeurs religieuses, notamment par le port du foulard. Cette Femme est humiliée, déscolarisée, empêchée d'accéder à un emploi, à plus forte raison lorsque cela est fait au nom du féminisme, qui se définit pour rappel comme le combat pour permettre à la Femme de faire ses choix librement.

**(e) Recommandations adressées au comité de pilotage
des Assises de l'Interculturalité**

Suite à ces sessions des Assises de l'islamophobie, le groupe a formulé des recommandations à l'adresse du Comité de pilotage des Assises de l'Interculturalité. Ces recommandations sont le fruit d'une réflexion au sein du groupe de travail, après avoir réécouté les conférences. Ces dernières ont mis en évidence une série de constats dans des domaines très hétéroclites. Sur la base de ces constats, des recommandations ont été formulées et transmises.

Sur la définition de l'islamophobie - Un des axiomes de l'antiracisme est qu'il n'y a pas de race. L'antiracisme n'est donc pas le fait de combattre ceux qui font du mal à certaines races, mais plutôt ceux qui constituent certains groupes en race, pour leur faire du mal. Dans cette perspective, il faut considérer qu'aujourd'hui, les populations musulmanes

constituent une (prétendue) race. Ceci s'explique par le fait qu'elles ont été construites mentalement, et sont perçues comme une race. En effet, dès lors qu'une personne est perçue comme musulmane, elle est supposée programmée pour penser et agir d'une manière bien déterminée : c'est ce qu'on appelle l'essentialisation. Cette essentialisation conduit ensuite à une différenciation (il y a le « eux » et le « nous »), après quoi cette différence subit une péjoration (le « eux » est dénoté défavorablement, dévalué, déprécié). **Essentialisation, différenciation, péjoration : ce sont là les trois caractéristiques essentielles du discours raciste.** Ces caractéristiques sont indéniablement présentes à l'occasion des discours sur les citoyens de confession musulmane, tant comme individus que comme collectifs, que ce soit de manière directe ou de manière indirecte par un détour de l'Islam en tant que cadre culturel ou religieux. Il existe donc bien un racisme spécifique à l'égard des musulmans, qu'on appelle islamophobie.

Il a été donc recommandé d'adopter la définition suivante de l'islamophobie : *« L'islamophobie est un cas particulier de racisme consistant en une attitude d'hostilité envers les musulmans (ou les personnes supposées telles), en tant que personne et en tant que groupe, qui se traduit par un discours hostile, par de la discrimination ou des actes d'agression. L'islamophobie est cependant à distinguer du droit à la critique - légitime - de l'islam comme religion. »*

Sur la gestion publique de la diversité culturelle - Le Pacte culturel est un accord politique signé par la plupart des partis en 1972, devenu loi en 1973, et destiné à protéger les minorités idéologiques et philosophiques au nord et au sud du pays.

Une Commission nationale permanente du Pacte culturel a été créée pour assurer le respect du Pacte.

Le pacte est né de l'inquiétude suscitée par le projet de création des communautés, quant au respect du pluralisme au sein de ces entités. Dans la mesure où le poids catholique serait dominant dans la future Communauté flamande et la sensibilité laïque dominante dans la future Communauté française, la politique culturelle de chaque grande communauté risquait de favoriser une tendance et de faire une place réduite aux minorités idéologiques ou philosophiques. C'est en vue de remédier à ce risque qu'est né le pacte culturel.

Aujourd'hui, c'est toujours ce double clivage qui détermine le cadre du pacte culturel, et à sa suite, la Commission chargée de veiller à son respect.

Il a donc été recommandé de revisiter le Pacte culturel et par la suite les attributions et la représentation au sein de la Commission nationale permanente du Pacte culturel, pour en faire un véritable outil de gestion du pluralisme - notamment religieux - au sein de la société belge.

Sur la Justice - Le Corps des Magistrats, comme le reste de la société, n'échappe pas - en partie du moins - à l'islamophobie ambiante, et cela se ressent parfois dans certaines décisions judiciaires. Il n'en reste pas moins cependant que des magistrats de bonne foi sont parfois désarmés face aux demandes qui relèvent d'un ordre culturel et religieux. Il

en va ainsi par exemple parce qu'ils manquent cruellement d'informations sur des pratiques ou des institutions qui leurs sont inconnues.

Il a donc été recommandé de mettre en place des formations spécialisées en matière de diversité culturelle, tant en ce qui concerne les pratiques qu'en ce qui concerne les institutions sociales et/ou juridiques.

Par ailleurs, il s'agirait également d'organiser une collaboration institutionnalisée entre les magistrats et les militants et experts en relation interculturelle, portant sur l'éclaircissement de notions qui apparaissent à l'occasion des litiges portés devant lesdits magistrats.

Sur l'Enseignement - Une carence structurelle de l'enseignement en matière de cours comparé des religions et des philosophies a été relevée. Les élèves de l'enseignement secondaire de la Communauté française sont particulièrement désarmés pour avoir une compréhension construite, c'est-à-dire une information structurée sur les phénomènes de diversité culturelle, d'immigration et de diversité confessionnelle.

En effet, les établissements scolaires n'offrent pas véritablement un espace où les élèves seraient amenés à suivre obligatoirement une formation sur la diversité culturelle, l'histoire migratoire de la Belgique, la citoyenneté, etc.

Le MRAX a recommandé, dans le respect des cours philosophiques et de morale existants, de favoriser l'enseignement comparé des religions d'un point de vue anthropologique et sociologique.

Sur la connaissance et la communication interculturelles - les mécanismes traditionnels de production de racisme ne suffisent plus à expliquer le racisme anti-musulman. En effet, ce dernier est également le produit de discours jugés respectables et fondés sur des notions incontestables sur leur principe (ex : égalité entre les hommes et les femmes) et devant être promues. Il est donc important de pouvoir identifier cette forme de racisme, avec au moins autant de subtilité qu'il se présente à la société.

Il a été recommandé que les autorités publiques et d'autres acteurs (ex : les universités) doivent encourager les recherches, les recherches-actions et le travail quotidien mené en la matière.

Par ailleurs, une religion n'est jamais que le reflet de ce que les êtres humains en font. Or il existe de nombreux préjugés sur les musulmans qui aboutissent tous à leur essentialisation. La participation des communautés musulmanes à l'espace public n'est pas toujours comprise par l'ensemble de la société comme une volonté de reconnaissance et d'intégration, mais est plutôt perçue à travers le prisme des images négatives d'un islam lointain, liberticide et fanatique qui n'a rien à voir avec la religion pratiquée au quotidien. Il serait donc nécessaire de sensibiliser l'opinion publique sur le fait que la visibilité croissante des musulmans est une volonté de transparence et de besoin de reconnaissance.

Il a donc été recommandé d'encourager les journalistes à produire des reportages et articles de qualité sur des thèmes tels que l'islam, l'immigration, l'intégration via des systèmes de bourses et d'appels à projets.

Par ailleurs, il faut intensifier la présence de médiateurs (inter)culturels au sein de la population, spécialement des villes et quartiers comportant une diversité ethnique et religieuse importante, à l'aide de formations faciles d'accès à tous.

Enfin, étant donné que nos sociétés sont appelées à devenir de plus en plus multiculturelles, il existe une réelle nécessité à considérer la lutte contre l'islamophobie, non pas comme un enjeu communautaire, religieux ou ethnique qui ne concernerait qu'une minorité de la population, mais comme un réel problème de société qui concerne le bien-être de tous les citoyens. Les médias et les politiques paraissent constituer les principaux canaux de la diffusion de la peur de l'islam et des multiples préjugés envers les communautés musulmanes et son enracinement dans l'imaginaire des concitoyens. Il serait donc nécessaire de la part des responsables d'arrêter les amalgames.

Le MRAX a donc recommandé de promouvoir, à tous les niveaux mais surtout politique et médiatique, l'utilisation d'une terminologie positive autour des problématiques de l'immigration, de l'interculturalité et de l'islam (ex : via l'aide d'un dossier-dictionnaire qui leur serait remis, confectionné par des spécialistes).

(2) Travail autour des développements récents sur la question du foulard

La droite a été très active dans sa lutte contre le port du foulard dans les administrations publiques au sens large. Lorsqu'a été demandée par le MR l'inscription à l'ordre du jour de la commission compétente du Parlement Wallon, de la proposition de résolution visant à interdire le port des signes convictionnels, la Conférence des présidents (comprenant le Président du Parlement Wallon, du Parlement de la Communauté française et celui du Parlement francophone Bruxellois) a constaté que des propositions similaires avaient été déposées dans les deux autres assemblées. Il est également apparu que des propositions relatives à d'autres aspects du port de signes convictionnels avaient été déposées. A la suite du même constat, la commission a confirmé son intérêt de réunir conjointement les commissions citées. Cette commission conjointe a décidé d'auditionner des experts, des représentants des cultes et de la laïcité, des administrations publiques, des représentants syndicaux ainsi que des acteurs du monde de l'enseignement. Lesdites auditions avaient pour rôle d'éclairer les parlementaires avant le débat sur les propositions de légiférer à proprement parler.

Le groupe de travail « islamophobie/racisme anti-musulman » a décidé de profiter de cet événement pour se mobiliser dans un esprit d'éducation permanente. Dans un premier temps, nous avons notamment analysé le compte-rendu des auditions de fond en comble. Ensuite, nous avons comparé ces positions avec celles des Assises de l'Interculturalité qui venaient de rendre son rapport. Enfin, nous avons également étudié l'Avis de la Section Législation du Conseil d'Etat qui a pris position sur les propositions d'interdire le foulard dans le cadre de la fonction publique. Enfin, nous avons organisé une conférence publique

pour présenter le fruit des travaux du GT. Il est à noter que ce sont les membres du GT eux-mêmes qui ont présenté leurs travaux. Ce fut un exercice intéressant : prendre la parole en public et se confronter aux réactions et aux questions parfois inattendues des personnes présentes. L'ensemble de cette démarche a occupé le groupe deux mois durant.

e) Groupe de travail « Emploi »

Cette année, nous avons développé le thème de la discrimination à l'emploi à l'occasion de la collaboration avec l'Association belge des professionnels musulmans - ABPM. Ce travail a été organisé et coordonné par Salim HAOUACH, administrateur au MRAX.

Nous avons déterminé deux axes à notre partenariat : la discrimination à l'emploi (1), et la diversité en entreprise (2). Dans le premier cas, l'objectif était avant de faire prendre conscience des mécanismes de discrimination, là où traditionnellement l'on ne détermine une problématique qu'à une échelle individuelle. Dans le second volet, il s'agissait de déterminer ce que recouvrait exactement la notion de diversité culturelle au sein de l'entreprise, notion qui, de prime abord, paraît floue et incertaine.

(1) Workshop : « la discrimination dans l'emploi »

Nous avons abordé la première thématique dans le cadre d'un workshop en trois séances, regroupant une dizaine de professionnels à chacune des séances.

Lors de la première séance, les participants ont été amenés à s'interroger sur les méthodes nécessaires à l'appréhension de la complexité du fait discriminatoire. Pour ce faire, Malamine FADIABA, animateur-formateur au MRAX, qui a suscité la réflexion à travers diverses animations.

La deuxième partie, animée par Salim HAOUACH, a eu pour objectif l'analyse de quelques facteurs-clés de discrimination dans l'emploi, et ce notamment à travers les questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'« ethnostratification » du marché de l'emploi ?
- A quel point la « pénalité ethnique » affecte l'insertion des minorités dans le monde professionnel ?
- Sommes-nous tous égaux devant la communication des offres d'emploi ?
- Comment prouve-t-on la discrimination dans le monde professionnel ?

Enfin, lors de la troisième séance, également animée par Salim Haouach, nous avons poursuivi le traitement des questions posées lors de la deuxième session, mais cette fois avec un regard pratique, tourné vers les propositions qu'il faudra formuler à l'attention de l'ensemble des membres de l'ABPM. Ces propositions ont pris place dans un Cahier, présenté et distribué lors d'une séance publique de l'Association.

(2) Cycle : « la diversité cultu-r-elle en entreprise »

Quelle est la place du religieux au sein de l'entreprise ? Comment y gérer la diversité cultu(r)elle et la manifestation de la foi ? Quelles attitudes peuvent adopter les employeurs face aux demandes des employés ? Peut-on tout accepter ? Peut-on tout refuser ?

A la suite de la conférence inaugurale donnée par Dounia Bouzar (« La religion a-t-elle sa place dans le monde du travail ? »), à laquelle ont répondu Salim Haouach, administrateur au MRAX (« En avant la diversité ! Cachez cette discrimination que je ne saurais voir ! ») et Ibrahim AKROUH, juriste au MRAX (« Les accommodements raisonnables : un outil de promotion de l'égalité réelle en entreprise »), trois séances de focus groups ont été



organisées dans les salles de la Fondation Roi Baudouin. Sous la conduite d'Omero Marongiu, docteur en sociologie de l'immigration et des religions, et expert en management de la diversité, les participants ont pu travailler concrètement sur des cas d'études qu'ils rencontrent au quotidien et envisager les pistes de solution qui passent par la négociation, la communication et la déconstruction des préjugés.

La diversité des points de vue autour de la table a été un facteur-clé. Ainsi, les participants étaient issus du monde de l'entreprise (Randstad, BNP Pari-bas Fortis, STIB), des organismes régionaux en charge de la formation et de l'emploi (Bruxelles Formation, Actiris).

f) Groupe de travail « UFLED »

Le MRAX entretient un partenariat d'éducation permanente avec l'Union des Femmes Libres pour l'Égalité des Droits - UFLED, une association d'insertion sociale à Anderlecht, qui propose des activités pour les femmes issues des populations immigrées et/ou défavorisées. L'UFLED se donne comme mission de promouvoir l'ouverture des femmes de condition modeste sur le monde, de défendre les valeurs citoyennes, de sensibiliser à la nécessité du respect des différences et de la diversité culturelle, et de créer divers



espaces de rencontre et de débats autour de la condition des femmes. C'est dans cette optique que l'UFLED organise tout au long de l'année un cours d'alphabétisation, que des femmes du quartier choisissent librement de suivre, sans aucune contrainte administrative. C'est autour de l'alphabétisation que nous avons construit un

projet, sous la supervision de Malamine Fadiaba, animateur - formateur au MRAX, et doté d'une réelle expérience dans le domaine de l'alphabétisation. En l'occurrence, un certain nombre de séances par mois sont dédiées aux animations sur le thème du racisme, de l'exclusion, de l'immigration, de la jeunesse d'origine immigrée en proie à la délinquance.



Ce projet a fort bien été apprécié par les femmes participantes, puisqu'elles ont eu l'occasion de revenir sur leur parcours migratoire, sur leur vécu, sur leur environnement local,...

Ces séances ont eu lieu tout au long de l'année, à concurrence de trois séances par mois (une séance par groupe ; sachant qu'il y a trois groupes distincts).

g) Groupe de travail « Mouvement des droits civiques »

Beaucoup ont entendu parler du Mouvement des droits civiques aux États-Unis, mais peu savent réellement ce que c'est. Peut-être ont-ils entendu parler de Malcolm X, des Black Panthers, ou encore de Martin Luther King, mais savent-ils réellement qui ils sont et quel a été leur combat ? On entend habituellement par « Mouvement des droits civiques », les luttes livrées entre 1945 et 1970 afin de mettre un terme à la ségrégation raciale, en particulier dans les États du Sud des États-Unis.

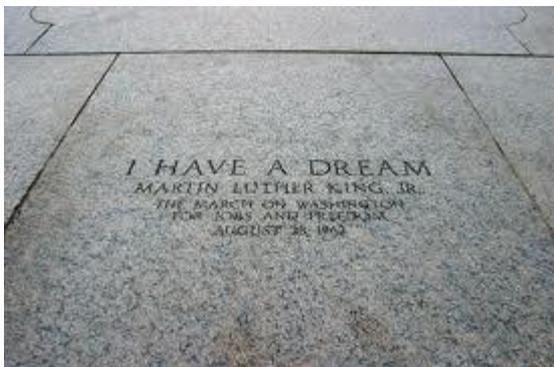
Le Mouvement des droits civiques est principalement un mouvement non-violent dont le but est d'obtenir l'égalité des droits politiques pour tous les citoyens Américains. Symbolisé par la figure emblématique de Martin Luther King, un pasteur protestant noir, le

Mouvement des droits civiques a eu une influence durable sur la société américaine, influençant les tactiques employées par les mouvements sociaux, imposant la transformation durable du statut des Noirs américains, et combattant l'exposition publique d'un racisme persistant au sein de la société, en particulier, mais pas seulement, au Sud des Etats-Unis. C'est à la découverte de ce Mouvement que les jeunes de l'Association Ras El Hanout, en collaboration avec le MRAX ont voulu aller.

La question posée est de savoir si le Mouvement des droits civiques est un modèle d'action pour les minorités cultu-r-elles en Europe ? »

Voici comment le groupe a fonctionné.

Le groupe de travail, initié et coordonné par Salim Haouach, administrateur au MRAX, a choisi de parler d'abord des personnalités pour ouvrir des fenêtres sur une époque et des phénomènes donnés. Il a semblé en effet que



les récits de personnes pouvaient mieux nous intégrer dans l'atmosphère. Nous avons voulu à tout prix éviter que nos rencontres deviennent des cours d'histoire trop scolaires. Le but a été que chacun participe à la construction des connaissances sur ces questions. Ainsi, nous donnons le nom d'une personne ou d'un événement. Les membres du groupe ont alors effectué des recherches sur ce nom et ont

présenté le fruit de ces recherches. Comme le groupe n'est pas très grand, tout le monde a pu s'exprimer, sans la peur du public et en toute liberté.

Nous avons eu comme souci le *gender mainstreaming*. Il nous semble important de montrer que les femmes ont participé à cette histoire, et qu'il s'agit de leur reconnaître leur participation active, pas simplement comme spectatrice comme on voudrait parfois nous le faire croire.

Les sources à partir desquelles nous sommes invités à préparer les interventions et le débat sont internet, les encyclopédies libres, les documents libres de droits (les bibliothèques libres sur internet, ex. wikisource). Cependant, il n'est pas question de transiger sur la qualité de l'information. L'exercice consistant aussi à nous former au sens critique à développer par rapport à une information. Nous constituerons à la suite de chaque séance les sources bibliographiques pour que chacun puisse approfondir le sujet.

La séance se déroule comme suit : nous procédons à la lecture de ce qui a été amassé, puis nous en faisons des commentaires et des débats au fur et à mesure du récit

Cette expérience fut extrêmement enrichissante. Entre autre retombée, elle a notamment inspiré le GT Théâtre, qui tire le nom de la pièce de l'une de nos séances sur le Mouvement des droits civiques : *the Strange fruit*.

h) Groupe de travail « Asile, Migrations et droit des étrangers »

(1) Cadre de travail du GT

De tout temps, les migrations, l'asile et les droits que l'on accorde à ceux qu'on appelle les étrangers ont été largement conditionnés au regard qu'une société particulière porte sur ces étrangers. Dans ce regard, le racisme et la xénophobie ne sont malheureusement jamais bien loin.

C'est précisément le constat réalisé par ce groupe de personnes qui se sont rassemblées pour réfléchir et agir ensemble sur trois plans : la législation, le discours public et les pratiques (police, justice, administration, ...) en matière d'asile, de migrations et de droits des étrangers.

Couramment, ce groupe se rassemble afin de déterminer différents sujets dont il pourrait se saisir plus particulièrement à l'intérieur de son champ d'actions et lorsque c'est chose faite, d'en parler et de construire ensemble une réflexion commune et d'éventuelles actions.

(2) Actions & réflexions

Après s'être réuni pour faire un état des lieux de son champ d'action, le GT a décidé collectivement d'approfondir différents thèmes perçus comme prioritaires ; en l'occurrence dans un premier temps : la question de l'accueil des demandeurs d'asile et la question de l'accès à la nationalité belge.

A propos de l'accueil des demandeurs d'asile, c'est peu dire qu'il existait à ce moment-là un débat public généralement démagogique et souvent xénophobe sur le sujet. Notre GT a souhaité faire le point sur ce dossier en analysant ce discours ambiant, ses nombreuses incohérences et les pistes de solution pour parvenir à une gestion et à un discours dépassionné de ce dossier.

A propos de l'accès à la nationalité, les réflexions et actions du GT se sont construites en collaboration avec l'ASBL Objectif - mouvement pour l'égalité des droits - face au constat souvent relayé dans les médias et les communautés d'origine étrangère, d'un durcissement à venir de l'accès à la nationalité belge.

Deux séances ont été organisées, lors desquelles nous avons analysé et discuté ensemble d'une part, de l'état actuel du droit et des pratiques en matière d'accès à la nationalité et d'autre part, des évolutions en discussion au sein de la Commission Justice de la Chambre des représentants, commission dont nous avons continué à suivre les débats sur le sujet depuis lors.

La spécificité du groupe est de comprendre en son sein des personnes qui sont les victimes des diverses expressions institutionnelles de l'«Etranger ». Des personnes sans-papiers, en cours de régularisation, qui se sont vus refuser la nationalité,... Cela s'inscrit dans la droite ligne de notre processus d'éducation permanente, mais également dans la ligne de conduite que nous avons adopté depuis 2004, à savoir de faire du MRAX, entre autre, un mouvement porté par les personnes discriminées elles-mêmes. C'est dans la même optique

que nous avons formulé l'idée, il y a quelques mois de proposer aux nombreux sans-papiers qui viennent au service social, de devenir membres du MRAX, afin de porter eux-mêmes le combat contre les discriminations qu'ils subissent.

Ci-après, nous vous présentons les fruits de nos travaux.

(3) Le chantier prioritaire 2010 : la réforme du Code de la nationalité

En souhaitant restreindre l'accès à la nationalité, en augmentant les délais nécessaires avant de pouvoir formuler une demande et en prévoyant des tests d'intégration et de connaissance de la langue, le législateur va non seulement **diminuer le nombre** de personnes qui deviendront Belges, mais va aussi créer **une sélection sociale** qui fera en sorte qu'un grand nombre d'étrangers, les plus défavorisés, n'obtiendront plus la nationalité de notre pays.

Une étude récente de l'Université Radboud de Nimègue a en effet montré que l'introduction d'un examen d'intégration et de langue a eu comme effet principal que les plus faibles socialement ne peuvent plus obtenir la nationalité¹.

Cela revient en fait à consacrer une certaine vision de l'accès à la nationalité : celle selon laquelle l'obtention de la nationalité belge constitue le couronnement d'un processus d'intégration... une cerise sur le gâteau en quelque sorte. Cette manière de voir les choses s'oppose à une autre, celle que nous défendons : l'obtention de la nationalité est un instrument dans le processus d'intégration socio-économique.

La législation belge actuelle ressort de cette dernière approche, et une étude de l'Université d'Anvers fait pourtant ressortir clairement que cette approche est la plus appropriée sur le plan de l'emploi².

(a) Ce qui se prépare...

1. La réintroduction du test d'intégration et de la connaissance de la langue.
2. L'augmentation du nombre d'années de résidence en Belgique pour pouvoir introduire une demande.
3. Définition restrictive du séjour légal pris en compte pour le nombre d'années de résidence.
4. Restreindre l'attribution automatique de la nationalité à des enfants mineurs.
5. Donner plus de pouvoir et de droit de regard aux fonctionnaires de l'état civil.
6. La déchéance plus aisée de la nationalité belge.

¹ *Integration and Naturalisation tests : the new way to European Citizenship*, Nimègue, Université Radboud, Centre for Migration Law, 2010.

Ricky van Oers, *Une réussite de l'examen de naturalisation ? Une enquête sur l'introduction et les effets de l'examen de naturalisation*, Nimègue, Université Radboud, 2006.

² Vincent Corluy, Ive Marx et Gerlinde Verbist, *Employment chances and changes of immigrants in Belgium : the impact of citizenship*, Anvers, Centre for Social Policy, Université d'Anvers, 2011.

1. La réintroduction du test d'intégration et de la connaissance de la langue

La modification du Code de la nationalité belge a comme but annoncé de le rendre « neutre » du point de vue du droit au séjour.

Le fait que, comme l'exige la proposition de loi Open VLD, il faille être en possession d'un titre de séjour illimité au moment de toute demande d'obtention de la nationalité belge, annule toute possibilité pour une personne qui ne serait pas autorisée à séjourner de manière permanente en Belgique d'obtenir un droit au séjour via la nationalité belge.

Cependant, il s'avère que, eu égard aux propositions déposées à la Chambre, l'on souhaite aller bien au-delà.

En effet, réintroduire l'obligation de faire la preuve de son intégration pour pouvoir prétendre à la nationalité belge, nous renvoie aux pratiques d'avant la loi de 2000. Ce qui signifie que l'étranger au chômage ou qui émarge du CPAS, se trouvera injustement refusé pour ce simple fait.

Il s'agit aussi du retour aux pratiques d'enquêtes laissées à l'arbitraire (et à la subjectivité) des agents de quartier mandatés pour tester votre connaissance de la langue, porter un jugement sur votre tenue vestimentaire ou vos pratiques convictionnelles, etc.

La Commission des naturalisations, étant souveraine dans sa décision et dotée de sa propre réglementation, n'a pas estimé utile d'attendre le changement du Code de la nationalité belge. Elle applique d'ores et déjà les tests d'intégration à toute demande de naturalisation via la Chambre, dont les milliers de dossiers qui avaient fait l'objet de blocages en octobre 2010 alors qu'ils étaient introduits depuis 3 ans.

2. L'augmentation du nombre d'années de résidence en Belgique pour pouvoir introduire une demande

Ce n'est qu'après avoir prouvé qu'il réside depuis 10 ans sans interruption en Belgique que le demandeur pourrait requérir la nationalité belge via la « procédure par déclaration » (procédure de droit avec recours possible en cas de refus).

Ce délai est réduit à 5 ans s'il utilise l'autre procédure d'obtention de la nationalité, la « naturalisation » (via la Chambre) : cette procédure est plus longue en traitement (3 ans) et n'offre aucune voie de recours légal en cas de refus, étant donné que c'est une Commission des naturalisations composée de parlementaires, qui décide de manière souveraine d'accorder cette « faveur ».

3. Définition restrictive du séjour légal pris en compte pour le nombre d'années de résidence

Certains auteurs des propositions parlementaires ne veulent prendre en compte que la résidence couverte par un titre de séjour illimité : ainsi, la moindre interruption (même de quelques jours) remet le compteur à zéro. Cela aura pour conséquence de prolonger au-delà des 10 ans la possibilité de pouvoir introduire une demande d'obtention de la nationalité !

De plus, ces mêmes auteurs ne veulent pas reprendre, dans la loi, la définition du séjour légal tel qu'il est d'application actuellement (définition clarifiée en 2009 par un arrêt de la Cour de cassation du 20 février 2009), à savoir que même la résidence couverte par des titres de séjour temporaires doit être prise en compte.

4. Restreindre l'attribution automatique de la nationalité aux enfants mineurs

Il ne s'agit pas seulement de rendre l'accès plus dur à des adultes, les enfants mineurs également n'y échapperont pas.

D'abord parce que l'on veut, du côté de la N-VA, réformer le « principe du droit de sol » aux enfants de troisième génération nés en Belgique. Par conséquent, ces enfants, nés en Belgique de parents devenus Belges (et non pas nés Belges), ne pourront plus se voir attribuer automatiquement la nationalité belge.

Ensuite, pour d'autres parlementaires, il est question de restreindre à une catégorie d'enfants (seuls ceux qui résideraient en Belgique à un moment précis) la possibilité d'acquérir la nationalité belge automatiquement par l'effet collectif de l'article 12 (lorsqu'une personne devient Belge, tous les enfants de moins de 18 ans dont il a l'autorité, bénéficient automatiquement de la nationalité belge)

5. Donner plus de pouvoir et de droit de regard aux fonctionnaires de l'état civil

Des propositions parlementaires veulent également accorder plus de droits de contrôle et de décision de refus aux fonctionnaires de l'état civil. En effet, s'il estime que les documents d'état civil remis sont louches ou que vous ne remplissez pas les conditions d'intégration, le fonctionnaire de l'état civil pourra refuser votre demande ou la bloquer indéfiniment.

Aussi, pour compter le délai légal de traitement imputé à la procédure, on voudrait que ce ne soit plus à partir de la signature de la déclaration de nationalité à la commune, mais à partir de l'envoi de l'accusé de réception du Parquet (qui, lui, ne sera bien évidemment soumis à aucune contrainte de délais pour transmettre son accusé de réception).

6. La déchéance plus aisée de la nationalité belge

Enfin, plusieurs propositions de loi expriment la volonté que la déchéance soit étendue à un plus grand nombre de cas de fraudes ou de personnes condamnées (une liste est même établie). En outre, elles s'orientent dans le sens que l'action de déchéance se fasse de manière plus automatique. Par exemple, lors d'une condamnation, le juge prononcera également la déchéance de nationalité.

Le fait de rendre apatride le condamné, ne semble pas poser d'état d'âme à certains députés.

(b) Pourquoi cela nous pose problème ?

Souverainement, chaque Etat - dont la Belgique - détermine les règles concernant l'attribution, l'acquisition et la perte de sa nationalité³ : non seulement un tel attribut dans le chef d'un Etat, est légitime mais il est aussi tout à fait essentiel.

En effet, comme le rappelle un ouvrage d'analyse transversale des politiques de nationalité des personnes dans l'Union européenne⁴, « *l'importance que revêt le droit de la nationalité est indiscutable. Il exprime de façon institutionnelle la prérogative étatique d'inclusion et d'exclusion (...)* ».

La portée symbolique de cette prérogative est très forte puisque par ce biais, un Etat détermine qui il inclut dans la communauté nationale, et qui il n'inclut pas.

Or l'accès à la nationalité a des effets tout à fait pratiques dans le quotidien des citoyens : la position sur le marché du travail (non seulement les emplois proscrits aux non-Belges ou non-ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne), les lourdes démarches administratives, la vie familiale, la mobilité, etc.

A cela, d'aucuns répondent qu'il existerait désormais de nouvelles formes de citoyenneté, de sorte que la nationalité ne serait plus le seul moyen d'intégration dans la communauté nationale. Mais, comme le précisent très bien les auteurs précités : « *ces arguments ne voient pas l'essentiel : seuls les nationaux jouissent de la totalité des droits et des privilèges, et doivent remplir l'ensemble des obligations liées à la citoyenneté.* »⁵

Dès lors, l'obtention ou la non-obtention de la nationalité belge ne manque pas d'incidences tout à fait pratiques dans la vie quotidienne des citoyens en Belgique : prenons à cet égard l'exemple de l'emploi.

Une toute récente étude de l'Université d'Anvers⁶ établit un différentiel de 12 % entre le taux d'emploi des citoyens étrangers non-occidentaux et celui des Belges de la même origine.

Origine	Nationalité Belge	Seulement Nationalité d'origine	Différence
<i>Afrique du Nord</i>	46%	35%	11%

³ C.-L., Closset, *Traité de la nationalité en droit belge*, Larcier, 2^{ème} éd., Bruxelles, 2004, p.13.

⁴ « Citoyenneté, immigration et nationalité : vers la convergence européenne ? » dans P. Weil et R. Hansen (dir.), *Nationalité et citoyenneté en Europe*, Coll. Recherches, La Découverte, 1999, p.9.

⁵ *Ibidem*, p.10.

⁶ V., Corluy, I., Marx et G., Verbist, *Employment chances and changes of immigrants in Belgium : the impact of citizenship*, Anvers, Centre for Social Policy, Université d'Anvers, 2011.

<i>Afrique subsaharienne</i>	66%	51%	15%
<i>Amérique du Sud</i>	66%	54%	12%
<i>Asie</i>	64%	48%	16%
Total	55%	43%	12%

L'étude prend en considération une série de paramètres comme le sexe, l'âge, l'état civil, le niveau d'instruction, la durée du séjour et la provenance ; et constate que l'influence de tous ces paramètres semble minime au regard du fait de disposer ou non de la nationalité belge.

Ce faisant, un Etat ne peut pas, dans l'exercice de sa prérogative d'attribuer ou retirer la nationalité, porter ainsi atteinte de manière disproportionnée aux droits fondamentaux qui reviennent à tous les citoyens - nationaux ou non -, notamment aux droits suivants :

- le droit au respect de la vie privée et familiale consacré par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme (la réforme en examen au Parlement aurait pour conséquence d'augmenter fortement le risque de voir des membres d'un même cercle familial, être exposés à des nationalités différentes) et
- de manière plus générale, l'interdiction de discrimination telle que consacrée par l'article 14 de ladite Convention et telle qu'interprétée par la Cour européenne des droits de l'Homme, c'est-dire comme s'appliquant de manière à garantir un égal traitement concernant les autres droits fondamentaux défendus par la Convention (et ses protocoles additionnels).

(c) La réforme que nous aurions faite

Une loi juste qui traite, sur la base de critères clairs et objectifs, de manière équitable et sans arbitraire ni sélection sociale, les demandes de personnes qui vivent de manière permanente en Belgique.

La loi de mars 2000 n'est pas mauvaise. Certes, l'esprit du législateur a été dénaturé par des interprétations et adaptations restrictives, mais il est important que nos députés ne s'en éloignent pas et qu'ils continuent à s'en inspirer. Pour cela il faudrait :

1. En finir avec les interprétations différentes et les applications arbitraires de la loi
 - selon la commune/la région où l'on réside.
 - selon la/le préposé-e communal-e (guichet)
 - selon le procureur du Roi (tendance politique)

- selon le membre de la Commission des naturalisations (appartenance politique)

Par exemple, le fonctionnaire communal joue un rôle crucial. Si celui-ci ne prend pas la demande en considération, le demandeur est totalement bloqué. Il n'a aucune autre possibilité d'introduire sa demande ; et il n'y a pas d'appel possible.

Le législateur pourrait éviter ces problèmes en limitant clairement, dans la loi, le rôle du fonctionnaire communal à la réception de la demande et des documents justificatifs. Le fonctionnaire ne devrait en aucun cas avoir la possibilité de refuser le dépôt d'une déclaration : au Parquet de décider si les conditions de base sont remplies.

2. Clarifier la validité de l'acte de naissance exigé dans les procédures

Ce document, essentiel au démarrage de la procédure, mène régulièrement à des difficultés.

Afin de faire face aux problèmes relatifs à l'acte de naissance, le législateur a, en 2000, introduit un système en cascade dans l'art. 5 du Code de la nationalité. De sa mise en œuvre, il ressort cependant qu'il y ait encore une large marge d'interprétation, ce qui cause de nombreux problèmes.

Ainsi, certains fonctionnaires de l'état civil refusent tout document de remplacement de l'Ambassade ou du Consulat, alors que, jusqu'à présent dans la procédure de naturalisation, cela ne posait pas problème. Les services diplomatiques sont pourtant reconnus par la Belgique et ont la compétence de délivrer des documents de remplacement. Nous ne voyons dès lors pas pourquoi de tels documents ne seraient pas valables.

En outre, nous constatons que certaines communes introduisent une validité de trois ou six mois pour des actes de naissance originaux : les demandeurs qui consacrent beaucoup de temps et d'argent en vue de se procurer le document avec toutes les légalisations requises, peuvent voir leurs efforts réduits à néant.

Pour pallier à ce problème, nous proposons :

- Soit, que soit abandonné l'acte de naissance de la liste des documents à joindre pour une demande d'obtention de la nationalité belge ;
- Soit, que soit ajoutée une disposition dans la loi, précisant que l'acte de naissance muni des légalisations nécessaires, n'est pas limité dans le temps.

3. Définir clairement la notion de « séjour légal » dans la loi afin que les demandeurs sachent quand ils peuvent introduire leur demande

Des amendements déposés à la Chambre offrent une solution dans le cas où le demandeur a, pour diverses raisons, quitté le pays pour une courte période. Hélas, ces amendements n'apportent pas de solution au problème de l'interruption dans la validité des documents de séjour.

C'est pourquoi nous suggérons l'ajout suivant :

Le caractère ininterrompu du séjour n'est pas non plus influencé par des interruptions, dans la validité des documents de séjour, si ces interruptions ne dépassent pas (lorsqu'elles sont additionnées) six mois ou 1/6 du délai requis par le Code.

Cet ajout est important pour les demandeurs qui, n'ayant pas quitté le pays et ayant séjourné légalement durant toute la période, ont connu cependant de (petites) interruptions dans la validité de leurs documents de séjour, souvent à cause de problèmes administratifs.

4. Des critères plus clairs pour éviter l'arbitraire

Certains Parquets donnent une interprétation très large de la notion de « *faits graves propres à la personne* ». Via cette base de refus, certaines personnes reçoivent parfois un avis négatif si elles ont une connaissance insuffisante de la langue, certaines opinions politiques, etc. Le critère est donc utilisé en tant qu'examen d'intégration caché.

Nous constatons aussi que, dans beaucoup de cas, la motivation des refus n'est basée que sur des éléments de suspicion (ex : mariage blanc) ou de dossier en information.

Le peu de gravité de la condamnation ou le fait que l'intéressé ait fait l'objet d'une réhabilitation, n'évite pas la sanction du refus.

Nous plaçons donc également afin que soit clairement établi dans la loi le fait que ces bases de refus ne servent que pour les situations dans lesquelles la personne représente un danger actuel pour l'ordre public ou la sécurité. Il est inutile d'encombrer la justice avec des dossiers en appel dont on sait pertinemment qu'ils obtiendront gain de cause.

i) Groupe de travail « CEAE »

Durant la première partie de l'année 2010, des militants du MRAX ont rassemblé au sein du Cercle des Etudiants Arabo-Européens - CEAE un petit groupe de personnes intéressées à comprendre le concept de racisme, et les différentes expressions de celui-ci.



Comme mentionné dans les statuts du CEAE, l'un des objectifs qu'il se donne est de « contribuer à la réflexion et au débat sur les conditions d'une véritable communication interculturelle ». Les statuts indiquent par ailleurs que cette communication présuppose « l'ouverture, l'égalité et le dépassement des préjugés ethnocentriste ». La question de l'égalité et de l'ethnocentrisme renvoie inévitablement à celle du racisme et des discriminations.

La définition précise de ces termes n'est pas du tout évidente tant l'utilisation qui en est faite est diverse dans le débat public. C'est pourquoi, il le groupe de discussion s'est fixé pour objectif d'examiner les différents mécanismes sous-tendus par ces notions et d'en identifier les ressorts, afin de permettre de lutter efficacement contre le racisme et les discriminations et de promouvoir l'égalité.

Pouvoir définir le racisme et identifier les discours et/ou pratiques racistes n'étant pas évident, il est apparu nécessaire au Groupe de faire appel à des références théoriques pour donner une base solide à l'analyse des manifestations racistes. Après une discussion portant sur diverses propositions, deux ouvrages sont retenus :

- *La mécanique raciste*, de Pierre Tévanian
- *L'Islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France (1975-2005)*, de Thomas Deltombe

L'idée est, par la suite, de pousser les participants à décortiquer et à analyser les discours (écrits ou oraux) qui se manifestent dans le débat public francophone belge autour des questions soulevées par le concept de racisme en général et d'islamophobie en particulier. Le spectre ainsi étudié s'est ainsi étendu des propos racistes les plus primaires aux formes plus subtiles d'infériorisation de l'Autre.

Chaque participant doit donc d'analyser un (ou plusieurs) texte/discours de son choix et de le présenter aux autres membres du groupe.

Cette démarche fut très enrichissante, pour les participants qui ont pu mettre de l'ordre dans les idées. Le Cercle a d'ailleurs organisé une conférence publique extrêmement intéressante intitulée « l'antiracisme est-il en crise ? », avec la participation d'Henri GOLDMAN, Nadia FADIL, Radouane BOUHLAL et Jean BRICMONT.

j) Groupe de travail « Vivre ensemble à Saint-Josse »

(1) Introduction

Plusieurs militants de la locale « ECOLO Saint-Josse » ont répondu présent à l'appel du MRAX de proposer une activité durant la Semaine d'Actions Contre le Racisme 2010. Des échanges entre eux, est ressortie l'idée de monter un groupe de travail qui réfléchisse aux moyens concrets d'assurer un meilleur vivre ensemble dans une commune aussi multiculturelle que celle de Saint-Josse, en particulier dans trois secteurs : la culture, les maisons de jeunes et l'école.

L'un des chantiers importants du groupe de travail est l'enseignement à Saint-Josse. Voici ci-après le fruit de leur réflexion.

(2) L'enseignement à Saint-Josse

Parmi les préoccupations principales des parents issus des milieux populaires et de l'immigration figure la scolarité des enfants. Le Groupe de travail Education permanente "Vivre ensemble à Saint-Josse" s'est attelé, à travers plusieurs rencontres, à mener une réflexion sur les motifs qui influencent lesdits parents dans le choix de l'établissement pour leurs enfants. Le constat posé pour lancer le débat est qu'avec la diversité de sa population, la Commune de Saint-Josse est un vivier extraordinaire de cultures venues du monde entier : pourtant, pourquoi cette richesse culturelle n'est-elle pas visible dans les écoles de la commune ?

Plusieurs témoignages de parents du Groupe de travail ont illustré la difficulté d'inscrire leurs enfants dans des écoles hors de la commune, et ont permis de découvrir qu'avant le « décret inscription », l'autonomie des directions se traduisait souvent par le refus d'inscription de certains enfants sans raisons justifiées.

Ahmed : Mon fils allait dans une école primaire de la Ville de Bruxelles. En fin de sixième primaire, j'ai été à l'Athénée qui portait le même nom (adossée). La direction a refusé de l'inscrire sans motif. J'ai demandé une attestation de refus d'inscription comme le prévoit la loi, mais j'ai également essuyé un refus. Grace au soutien du MRAX (c'est ainsi que je suis devenu membre) et le conseil d'un avocat, j'ai pu contraindre l'école à accepter l'inscription de mon fils. Mais malheureusement, l'année qui a suivi, a été un enfer pour mon fils : nous avons alors décidé de le changer d'établissement. Faire inscrire pour faire respecter l'égalité : c'est bien, mais après ?

Khadija : Souhaitant trouver une école avec un projet pédagogique qui correspond aux valeurs de solidarité et de respect qui sont prônées à la maison, je me suis rendue dans une école à Etterbeek lors de la journée porte ouverte. La visite fut concluante et je décidais d'inscrire mon fils. En quittant l'école, je croisais une voisine, Isabelle, qui se rendait également dans l'établissement pour inscrire son fils. Deux semaines plus tard, je recevais un courrier m'annonçant que mon fils ne pouvait être inscrit car il n'y avait plus

de place. Ma voisine, elle, recevait un courrier lui confirmant l'inscription de son fils bien qu'elle le fit après moi. Le directeur refusa de me recevoir pour me donner des explications malgré l'intervention du Médiateur de la Communauté française. Après des semaines de combat et la menace de poursuivre l'établissement avec l'aide du MRAX, le directeur décida de me recevoir. Il accepta d'inscrire mon enfant à condition que je n'ébruie pas l'affaire. Depuis, mon fils suit une scolarité normale et est heureux dans son école. Le témoignage de ma voisine fut déterminant et sans son soutien, je n'aurais jamais pu prouver que j'avais été traitée de manière injuste.

Anne : En fin de sixième primaire, suite à un test d'évaluation, ma fille Najm, issue d'un mariage mixte belgo-marocain, a été reçue par le service PMS de l'école. Une série de questions lui ont été posées : profession des parents, langue parlée à la maison, si elle disposait d'une chambre, la commune où elle habitait. Suite à ce qui constitue, en réalité, un véritable interrogatoire, il lui a été conseillé de ne pas s'inscrire dans le lycée adossé à l'école primaire, car « elle ne s'y sentirait pas bien ». Je me suis rendue au PMS pour dénoncer ces pratiques qui consistent à décourager les parents et leurs enfants. Je n'ai pas cédé et ai inscrit ma fille dans le lycée, mais je n'ai pas porté plainte contre le PMS, par peur de représailles. Je crois que les pratiques de ce type existent encore aujourd'hui.

Ces expériences malheureuses ont fortement ébranlé les parents et les ont fait douter du système. C'est pourquoi ils sont des fervents défenseurs du « décret inscription » et de ses objectifs pour plus de mixité et la fin de la discrimination à l'entrée des écoles. Ils ont insisté sur le fait que « *bien inscrire c'est bien, mais bien accueillir c'est mieux* » dans la lignée exprimée dans un communiqué du MRAX du 18 juillet 2008 « *Nous devons maintenant nous atteler à l'étape suivante (ndlr : après celle de l'inscription) : garantir une bonne mixité sociale et culturelle dans la vie quotidienne des écoles, depuis les relations entre élèves et professeurs jusqu'aux méthodes pédagogiques privilégiant le dialogue interculturel.* »

Mais si permettre à des personnes issues de milieux populaires et d'origine étrangère de s'inscrire dans l'école de leurs choix est un défi, rendre les écoles de la Commune de Saint-Josse plus diversifiées socialement et y ramener des parents « belgo-belges » est un défi encore plus grand. L'un des indicateurs pour apprécier le niveau d'un établissement est le résultat au CEB (certificat d'étude de base). Cette épreuve évalue la maîtrise des compétences au vu du socle de compétences prévu par la Communauté française. Celui-ci vise à lutter contre les inégalités entre les écoles. Il s'agit du regard standardisé des niveaux des écoles par rapport à des objectifs communs. En 2008, dans les établissements de Saint-Josse ayant participé à l'épreuve, le taux de réussite des élèves était de 34% là où la moyenne, dans l'ensemble de la Communauté française, était de 84%.

Dès lors, ne pas inscrire son enfant à Saint-Josse n'est-il pas une réaction compréhensible pour un parent souhaitant que son enfant réussisse ? Faut-il être téméraire pour envisager d'inscrire malgré tout son enfant dans la commune? Un groupe de parents de Saint-Josse a décidé de franchir le pas. Leurs enfants fréquentent la crèche communale de Saint-Josse,

ils ont souhaité pour leurs enfants une école de quartier à l'image de cette crèche. Une école qui serait hétérogène et multiculturelle, ouverte sur le monde et ses différences dans le respect de chacun. Ils ont formé un collectif, avec pour objectif d'avoir une école « parents admis » où tous participent dans la limite de leurs compétences. Une école a été choisie et les enfants ont été inscrits. Cette initiative citoyenne est la réponse de parents engagés qui ont décidé d'être les acteurs de ce projet d'une école mixte. 2011 sera le début de cette aventure, et notre Groupe de travail Education permanente "Vivre ensemble à Saint-Josse" suivra cette aventure avec intérêt, car certains de ses membres font partie de l'aventure... multiculturelle et antiraciste.

k) Groupe de travail « théâtre et discriminations »

(1) Introduction

Le projet « Fruit étrange(r) » est né de la rencontre de deux associations, Ras El Hanout, une jeune association molenbeekoise de jeunes de culture arabo-musulmane et du MRAX, la principale et plus ancienne organisation antiraciste en Belgique.

Adoptant pleinement la méthode de l'éducation permanente, le groupe de travail s'est réuni en abordant principalement les thématiques de l'exclusion sociale, des discriminations, du racisme, des migrations, de l'asile et de la diversité.

La démarche est construite de la manière suivante : dans un premier temps, nous avons fait rencontrer les personnes issues de divers horizons avec l'idée d'échanger sur leurs expériences. Ces expériences ont été discutées, afin de savoir dans quelle mesure ce qui a été vécu relève du racisme, ou de la discrimination. Il s'agit en quelque sorte de poser les concepts qui permettent de mieux comprendre la réalité, de lui donner une signification. Ensuite, nous avons travaillé à construire un projet théâtral qui traduise cette réflexion. Nous avons décidé de construire une pièce composée de plusieurs saynètes, chacune traitant de l'un ou de plusieurs des thèmes déterminés. Nous avons donc écrit, puis mis en scène. Le travail a été réparti en sous-groupes, chacun étant chargé de monter la saynète qui lui a été attribué. Le tout a été coordonné par Salim Haouach, administrateur au MRAX et initiateur du Projet.

Après des mois de travail, d'analyse et de réflexion, une création théâtrale originale en est sortie, mêlant humour, émotion, déconstruction et imagination. Chacun y a apporté son regard, son histoire et ses expériences.

A priori, nous nous pensons tous égaux car la loi nous proclame « tous égaux ». C'est d'ailleurs le but de cette loi; avoir un but performatif, dissuasif. Une vision pour le moins idéaliste.

Car la réalité nous dit autre chose ; notre société est structurée pour produire et reproduire des discriminations et des inégalités. Une vision caricaturale ?

Et si on postulait l'existence de mécanismes structurels qui produisent et reproduisent les inégalités et discriminations? Pour catégoriser les individus dans des positions sociales déterminées en fonction de leurs origines. Et si c'était vrai?

Cette intervention théâtrale interroge notre prise de conscience face à cette dynamique de société. Elle a été jouée deux fois en novembre 2010. Et le succès fut au rendez-vous ! Des demandes émanent de diverses associations culturelles et politiques afin que la pièce puisse être rejouée. Nul doute que l'année 2011 sera chargée pour les acteurs en herbe.

Voici repris ci-après la réflexion et l'idée derrière chacune des saynètes. Nous remercions ici toute l'équipe qui a mené ce projet antiraciste original avec enthousiasme. Nous sommes particulièrement reconnaissants à Salim Haouach, pour l'énergie qu'il a déployée à coacher ce groupe, et pour avoir veillé à ce que cette pièce voie le jour malgré les nombreuses difficultés qu'une telle entreprise implique.

(2) Le défi

Origine de la scène :

Exercice d'un atelier de travail

Synopsis:

Deux gars se rencontrent et réfléchissent sur la question des discriminations et ils proposent un moyen d'expression original pour avancer !

Thématiques :

Empowerment/résilience/théâtre moyen d'expression/majorité invisible et minorité visible/Discrimination perçue et non perçue/Capital culturel/Fruit étrange

Contenu :

Face aux discriminations exercées par une majorité qui se croit invisible, nous avons souhaité réagir en faisant preuve de ce qu'on appelle l'« empowerment » ou « action de prendre en main sa destinée ». L'« empowerment » est pour une minorité visible la capacité de s'autonomiser et de revendiquer ses droits. Ce concept est intrinsèquement lié à ce qu'on appelle la « résilience », faculté de pouvoir utiliser au maximum ses ressources internes et externes pour ne jamais céder face à l'oppression. Nous constatons que nous ne sommes pas tous égaux face à l'empowerment. En effet, celui-ci nécessite deux aptitudes ; d'une part celle de pouvoir identifier et analyser les mécanismes de discriminations et d'autre part la capacité à mettre en place des moyens pour lutter. C'est ce que nous avons imaginé par la création d'une intervention théâtrale originale comme moyen d'expression pouvant permettre à la fois de dénoncer, de réfléchir et de rire. L'outil artistique va permettre de passer des messages en touchant à la fois à la conscience, à l'inconscience et à l'empathie.

Il est vrai qu'au départ le terme « fruit étrange » désigne le lynchage des Noirs d'Amérique. Ce n'est heureusement plus le cas aujourd'hui mais l'idée reste la même, à savoir qu'au-delà d'une illusion d'égalité, un fruit étranger reste un fruit à exclusion de la scène sociale tout comme le lynchage est une exclusion violente et radicale de la scène de vie.

Les minorités, en ayant assez d'être toujours trop visibles, finissent par s'approprier une stigmatisation disqualifiante par son simple énoncé (personnes d'origine étrangère) et ainsi s'assumer et revendiquer d'être des fruits étrangers.

Une nouvelle négritude en quelque sorte.

(3) D'où vient le racisme?

Origine de la scène :

Exercice d'un atelier de travail sur l'origine du racisme.

Thématiques :

Domination/discrimination/propriété/identité

Synopsis :

A et B, deux hommes qu'au départ rien ne différencie, travaillent la terre de manière égalitaire. Jusqu'à ce que les notions de propriété et de domination viennent mettre leur grain de sel...

Contenu :

Le racisme aurait-il pu exister sans la volonté des hommes de dominer leurs semblables ? Le rapport de force entre les hommes crée une relation de domination qui ouvre la voie au racisme et à la discrimination comme outil de domination institutionnalisée, complémentaire à la seule force physique.

Au départ les hommes sont tous égaux. Mais la notion de propriété va justifier une différenciation; « ce qui est à moi n'est pas à toi ». A partir de là se construit la justification de la domination. Ceci nous montre à quel point l'identité de dominant et celle de dominé sont des constructions sociales qui reposent sur un total arbitraire. Cette domination qui au départ est arbitraire va s'institutionnaliser par un contrat et prendre une forme officielle pour justifier l'oppression.

(4) Visite d'appartements

Origine de la scène :

Entretiens de personnes-témoins

Thématiques :

Ghettoïsation/ gentrification/discrimination au logement

Synopsis:

De douteuses offres de location d'appartement au boulevard Stalingrad de 1930, 1955, 1980, à aujourd'hui, en 2090.

Contenu:

De 1930 à aujourd'hui, peu de choses ont changé, et certains procédés, s'ils ont changé de forme, continuent de répondre à la même dynamique d'exclusion et de ghettoïsation.

Nous ne sommes pas tous égaux face à l'accès au logement. En effet, on peut mettre en évidence deux phénomènes qui concourent à cette discrimination. D'une part le phénomène de ghettoïsation va consister en la concentration des personnes d'une même origine socialement défavorisée au même endroit et où les logements sont souvent très petits, parfois insalubres. Ces personnes, en plus d'être pauvres sont aussi étrangères, elles sont donc doublement pénalisées.

D'autre part, le processus de gentrification permet l'exclusion des pauvres par les riches, par exemple en proposant des appartements très grands, haut de gamme et surtout hors de prix pour les plus pauvres. Il devient dès lors inutile de discriminer activement, le prix permettant de filtrer les candidats.

Enfin, il n'est pas rare que les refus de logement soient justifiés par des arguments peu crédibles, voire mensongers. Cela importe finalement assez peu car de toute façon les pauvres étrangers sont faibles et *in fine* dans l'impossibilité de pouvoir se défendre.

(5) Monologue « Strange fruit »

Origine de la scène :

« Strange Fruit », Fruit étrange, c'est le titre d'une chanson de Billie Holliday, chanteuse américaine née aux Etats-Unis dans les années '30. Cette expression désignait les Noirs qui avaient été lynchés, pendus à des arbres, parce qu'accusés d'avoir bravé les interdits de la société esclavagiste blanche de l'époque, qu'ils aient tué quelqu'un ou qu'ils se soient simplement acheté une voiture.

Par extension et en hommage à ces personnes, le groupe de travail a décidé de nommer « fruit étrange » tout individu victime de discrimination.

Thématiques :

Esclavage/lynchage/apartheid/égalité/domination/expression artistique

Synopsis:

Sur un air de Billie Holliday, Joe Jackson tellement heureux de l'abolition de l'esclavage achète une nouvelle voiture pour sa famille. Il est tellement heureux car les Noirs sont heureux bien que séparés des Blancs. Mais, il prendra pleinement conscience de son époque...

Contenu:

Cette scène nous montre subtilement le jeu permanent entre l'égalité formelle et l'égalité réelle ainsi que la différence existant souvent entre elles. En effet, après l'esclavage et le lynchage des Noirs la loi vient statuer et libérer ces derniers de ces pratiques en prônant l'égalité entre tous les Hommes. Seulement la réalité reste profondément inégalitaire et la liberté acquise reste lettre morte.

Sur le terrain, cette liberté formelle entretient une illusion qui permet de conforter la supériorité et la domination de la majorité. Malgré la loi (l'égalité), l'apartheid continue de sévir ; la séparation entre les Noirs et les Blancs est prônée en tout. Cette séparation est présentée comme une source de stabilité, une gestion des différences, mais surtout elle traduit un rapport de soumission à une domination blanche.

Par l'introduction de cette chanson dans cette scène nous souhaitons souligner l'importance de l'art dans l'expression du refus de l'oppression. Une chanson, un écrit ou une pièce de théâtre valent parfois mieux qu'un long discours. La création artistique peut d'autant plus parler aux esprits et tenter de convaincre, de susciter des réflexions, et de provoquer l'empathie.

Étant nous-mêmes tous d'une certaine façon des fruits étranges, et tous étrangers dans les yeux qui nous voient différents, nous nous sommes donc appropriés cette expression de « fruit étrange/fruit étranger ». Nous avons voulu montrer quels sont les processus à la base même des discriminations.

Traduction de la chanson « Strange fruit »



Du sang sur les feuilles et du sang aux racines,
Un corps noir qui se balance dans la brise du Sud,
Étrange fruit suspendu aux peupliers.
Scène pastorale du valeureux Sud,
Les yeux exorbités et la bouche tordue,
Parfum de magnolia doux et frais,
Puis l'odeur soudaine de chair brûlée !
C'est un fruit que les corbeaux cueillent,
Rassemblé par la pluie, aspiré par le vent,
Pourri par le soleil, lâché par les arbres,
C'est là une étrange et amère récolte.

(6) *Le Docteur et le Manageur*

Origine de la scène:

Discours médiatiques et politiques récurrents sur la diversité et sur l'échec du multiculturalisme.

Thématiques:

Ethnostratification/ conditionnement/ domination/ reproduction sociale

Synopsis:

Le Manageur et le Docteur nous proposent une réflexion sur les sociétés multiculturelles et nous donnent un autre moyen d'envisager la gestion de la diversité...

Contenu:

Un peu partout en Europe, les déclarations se multiplient pour déplorer l'échec des politiques d'intégration et du pari des sociétés multiculturelles. Plusieurs pays se posent la question de savoir s'il faut continuer sur cette voie ou en explorer d'autres. Face à ces multiples critiques au sujet des sociétés multiculturelles et de leur incapacité à intégrer harmonieusement certains étrangers, des solutions se cherchent mais ne sont pas du tout convaincantes.

Si la gestion actuelle de la multiculturalité présente des lacunes et défauts c'est aussi parce qu'elle continue de s'inscrire dans un cadre où la discrimination est normalisée. D'une discrimination basée sur les gènes, nous sommes aujourd'hui passés à une autre forme, la discrimination basée sur la culture. Cette persistance de la discrimination s'observe notamment à travers le phénomène d'ethnostratification de la société, à savoir l'attribution de rôles spécifiques à des personnes suivant leur origine.

Ceci amène les protagonistes de cette scène à proposer un « nouveau processus de pacification et d'harmonisation des projets de vie individuels ». Cette proposition est basée sur une volonté simple, celle d'évacuer toute frustration engendrée par l'illusion d'égalité, une illusion créée par les politiques multiculturelles.

C'est ainsi au nom du respect des différences culturelles que leur type d'organisation sociale met en avant des perspectives différentes pour les individus, en fonction de leur conditionnement culturel.

L'école, le travail, la société deviennent alors des lieux de reproductions sociales. Les études PISA ne cessent de le souligner, il y a statistiquement plus de chance pour les personnes d'origine étrangère de suivre des filières professionnelles. Mais au delà des divergences sur les causes et les origines des spécificités des individus, une même réponse s'impose; les gens sont là où ils doivent être. Aux décideurs de faire accepter, le plus tôt possible, les possibilités et limitations offertes par leur bagage « ethno-génético-culturel ». Au lieu de les laisser croire que tout leur est possible, autant leur montrer ce à quoi ils peuvent aspirer et comment ne pas perdre du temps et de l'énergie dans des projets qui les dépassent.

Cette scène met en lumière le déficit d'analyse profonde des lacunes dont souffrent les politiques visant au développement de sociétés véritablement multiculturelles. Car au final, peu importe la raison que l'on donne au racisme, gènes ou culture, ça reste du racisme ! Le résultat sur le terrain est le même, un consensus sur l'opportunité et la légitimité de dominer !

(7) Slam de « gros corps malade »

Origine de la scène:

La création de cette scène est une rétrospective du contexte d'immigration et du constat de l'échec des politiques d'immigration.

Thématiques :

Migration/immigration/Enseignement ethnocentré.

Synopsis:

Deux jeunes échangent, à coups de Slam, leur vision de l'histoire de leurs parents, de celle de leur immigration. Une vision nécessairement influencée par leur parcours et leur éducation, par la place qu'ils occupent dans la société et par la place de leur histoire dans l'Histoire du pays où ils sont nés et où ils vivent.

Contenu:

Sur un air de Slam est évoquée toute la question de l'histoire de l'immigration, l'histoire de nos parents, et l'importance du travail de mémoire dans la construction identitaire. Se pose la question du rapport au savoir qui n'est pas le même pour tout le monde. Les deux personnages, tous deux enfants d'immigrés, ont un parcours particulier et développent à partir de là une identité et un rapport à la société différent. L'un connaît l'histoire douloureuse vécue par ses parents et fait de cette connaissance une force alors que l'autre, ignorant le vécu des siens, vit en marge de la société.

Cette rencontre entre les deux visions de leur histoire commune va créer entre les protagonistes une forme de compétition entre le « savoir populaire » et le « savoir intellectuel ». Quoique différemment, tous deux incarnent la complexité d'appartenir à une culture différente. Cette scène pointe également que le manque de connaissance de leur histoire déstabilise parfois certains jeunes et la nécessité de « savoir d'où tu viens pour savoir où tu vas ».

La scène veut interpeller aussi l'école en tant que lieu de reproduction sociale, tendant à transmettre un savoir (historique) ethnocentré dans le sens où il se limite à l'histoire de la majorité. Cet ethnocentrisme empêche d'autres origines de s'identifier à cette histoire constitutive des acteurs de la société.

Au départ, hommage à nos parents et à la reconnaissance de leur trajectoire douloureuse tout en soulignant l'importance que revêt aussi cette histoire dans la construction identitaire chez les jeunes issus de parents immigrés.

(8) Le Conseil des Ministres

Origine de la scène:

Discours médiatiques et politiques

Thématiques :

majorité/minorité légitime et minorité illégitime

Synopsis:

Extrait d'un Conseil des ministres autour de questions des minorités.

Contenu:

Les rapports de force existants entre les différentes communautés autour d'un conseil des ministres où se mêlent Wallon, Flamand, Bruxellois et Arabo-musulman. Chaque intervenant représente une minorité par rapport à une majorité dominante mais dans le jeu des rapports de force et de l'apport des préjugés, les minorités peuvent à leur tour tendre à devenir une majorité et « dominer » une minorité. A travers la multiplication des minorités et de leurs points de vue, on se rend compte qu'une majorité n'est rien d'autre qu'une « minorité » avec les mêmes spécificités que les autres mais qui serait numériquement majoritaire. On est toujours l'Autre de quelqu'un.

Les positions de force, les relations interpersonnelles entre représentants des différentes communautés changent et basculent tout au long de ce conseil des ministres, et la peur de l'Autre finit par envahir les décisions politiques jusqu'à rendre celles-ci complètement absurdes et loufoques.

Du paternalisme au dénigrement, en passant par l'intimidation, les tenants de la légitimité que sont les minorités communautaires « belges » répondent différemment aux demandes spécifiques des minorités dites moins légitimes. Mais, même entre minorités belges, cette légitimité en arrive à être remise en question lorsque les demandes mettent en péril la suprématie de l'une d'entre elles. Ainsi, c'est toute la relation entre légitimité des demandes et position de force qui est analysé ici. Les minorités sont en droit d'exister mais elles ne peuvent exprimer des revendications propres à leur appartenance, au risque de se voir taxer d'extrémisme.

De même, la liberté d'expression tant revendiquée dans nos sociétés occidentales, ne se voit être le droit que pour une certaine catégorie de la population, et pas pour les autres. Dans ce même ordre d'idée, la majorité rit des minorités sans trop de difficulté. Par contre peut-elle rire d'elle-même quand elle est tournée en dérision par des minorités ?

La politique reste finalement le reflet des enjeux sociaux. Si au sein d'un gouvernement, les différences ne sont pas considérées de manière neutre et objective, comment peut-il en être autrement à l'échelle sociale ?

(9) Monologue : je n'ai jamais été victime du racisme
»

Origine de la scène:

Expérience d'une personne du groupe de travail

Thématiques :

Identité/intériorisation de la discrimination/différences/regard de l'Autre/reproduction sociale

Synopsis:

L'incroyable histoire d'Amal et de Sophie ou de Sophie et d'Amal

Contenu:

Le racisme qu'une personne peut subir peut passer inaperçu pour celle-ci. Comment faire l'objet de racisme lorsqu'on ne se sent pas différent des autres, lorsqu'on se pense tout aussi légitime qu'un(e) autre ? Les préjugés dont nous sommes victimes sont déterminés par le regard que les gens portent sur nous bien plus que celui que nous-mêmes portons sur notre identité et notre légitimité au sein d'une société donnée.

Se construire avec différentes identités s'avère très difficile dans nos sociétés où seule une identité doit primer, doit exister à savoir celle de la majorité. Toute identité différente constitutive de l'individu ne doit en aucun cas prendre le dessus.

La question de la transmission de l'immigration et de son caractère héréditaire y est également abordée. Car bien que nés dans un pays, le droit de s'y identifier n'est pas reconnu à nombre de jeunes auxquels on renvoie sans cesse qu'ils sont des « immigrés ». Et le regard qui a été porté sur les premières générations continue à être porté sur les enfants nés dans le pays d'accueil des parents de cette génération.

Le constat *a posteriori* d'une discrimination est particulièrement déstabilisant car extrêmement brusque. Dans quelle mesure la société nous permet-elle de vivre des identités multiples, dans quelle mesure peut-on par exemple être à la fois belge et d'origine marocaine sans que cela ne nous contraigne à faire un choix entre l'un ou l'autre ?

Le plus remarquable dans cette expérience est que le sujet parvient à intérioriser la domination et qu'il ne se rend même plus compte qu'il est discriminé. La discrimination peut être complètement intériorisée comme une forme de mécanisme de défense afin de garder une bonne estime de soi.

(10) Diallo

Origine :

Interview d'une personne témoin.

Thématiques:

Sans papiers / résilience/ migration/ asile

Synopsis:

L'histoire de Diallo vendeur de DVD, un gars qui ne voulait pas d'histoire...

Contenu:

Cette histoire aborde le quotidien de toutes ces gens bloquées entre la nécessité de survivre au quotidien et les impératifs administratifs auxquels elles sont confrontées.

Entre la lenteur et la lourdeur des démarches administratives et les besoins quotidiens, c'est souvent le système D qui prévaut.

Mais si la lourdeur du système ne favorise pas une amélioration de la vie de ces personnes précarisées, nos préjugés et stéréotypes sont souvent là pour enfoncer le clou. Et comme toujours, préjugés vont de pair avec domination et exploitation. L'expérience de A ou B vous fera dire même que le racisme est un des ressorts de la domination.

Ainsi, il suffit de passer dans n'importe quel quartier populaire pour rencontrer Diallo. Pas besoin de se faire accoster, nos préjugés nous le feront facilement reconnaître. En tout cas notre ami de la police l'aura tout de suite reconnu, et, en tant que zélé officier de l'ordre public, aura tôt fait de s'acquitter de son rôle de maintien de l'ordre.

La migration, l'asile, provoquent un état extrême de fragilité tant psychologique que matérielle. Ajouter à cela que le sans-papiers n'a pas le droit de travailler sans permis de travail. Mais alors comment survivre ? Paradoxalement, ce sont souvent ceux-là même qui

lui refusent l'octroi du permis de travail qui lui refusent aussi les aides sociales. Ceci pose la question des politiques d'immigration et du caractère parfois inhumain de leurs effets.

On le voit, si Diallo réussit à garder la tête haute c'est grâce à sa résilience, sa « capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque grave d'une issue négative ».

En effet malgré le rejet de « Diallo », ce dernier parvient à développer une force, à continuer malgré l'adversité et l'incompréhension face à l'humiliation. Pour reprendre cette belle devise de Nietzsche pleine d'espoir « Tout ce qui ne me tue pas, me rend plus fort ».

(11) La balade de Mounia: image et profilage »

Origine de la scène:

Témoignage d'un membre du groupe de travail

Thématiques :

discrimination/voile/foulard/émancipation

Synopsis:

La balade de Mounia retrace son parcours de jeune femme dans sa recherche d'emploi.

Contenu:

Quelle place aujourd'hui est accordée aux femmes musulmanes portant le voile ? Ce voile, chaque employeur qu'elle rencontre va le lui renvoyer en pleine figure, tantôt avec beaucoup de violence, tantôt avec condescendance méprisante.

La violence symbolique que vivent les femmes portant le voile lorsqu'elles essaient de sortir de l'image que la société se fait d'elles est extrêmement éprouvante.

La volonté de répondre à ces impératifs que la société occidentale oppose irréductiblement finit par créer des attitudes de schizophrénie chez ces personnes.

Car ce foulard cristallise aujourd'hui les préjugés, les peurs, la méconnaissance, le dégoût, et concentre sur la femme voilée les discriminations et représentations stéréotypées la réduisant à des rôles subalternes ou domestiques.

La notion d'ethnocentrisme particulièrement prégnante ici nous montre à quel point le fait d'adopter systématiquement une situation en fonction de son propre référent culturel conduit à rejeter tout ce qui ne correspond pas à ce cadre référentiel.

Enfin, cette scène insiste sur l'impact personnel en termes d'estime de soi et de détresse morale que finissent par entraîner ces rejets violents.

Les discriminants ne se rendent souvent pas compte de l'impact moral et social de leurs décisions alors qu'ils trouvent systématiquement des justifications au refus comme les règles d'hygiène, de sécurité ou encore le fait d'avoir trop de compétences. Ces femmes en arrivent à accepter n'importe quoi en dessous de leurs compétences ce qui est déjà une

forme d'humiliation. Cela ne suffit souvent pas car même ainsi on n'en veut pas, ce qui constitue une seconde humiliation d'autant plus violente.

(12) Conclusion

Le but de ces scènes imaginées ou réelles, parfois caricaturées ou parfois plus réalistes, est de nous amener à réfléchir sur les fondements et ressorts du racisme et des discriminations. Face à cette réalité sociale, nous pensons que seul l'engagement sous différentes formes peut susciter une réflexion et un changement des mentalités.

Ce travail de création théâtrale s'inscrit dans cette démarche et nous a amené à réfléchir aux deux notions importantes que sont la résilience et l'empowerment.

La résilience renvoie à la possibilité pour un individu, face à une situation très difficile, de pouvoir garder/retrouver sa dignité en tant que personne et de pouvoir continuer à vivre malgré l'adversité.

L'empowerment consiste à mobiliser tant ses ressources internes que l'aide extérieure et de mettre en place des actions afin de pouvoir exercer une emprise suffisante sur le cours des événements et les conditions qui façonnent le quotidien.

Il recouvre la capacité pour les minorités d'étendre ses champs du possible et de devenir « agent de sa propre destinée ».

La création théâtrale va être en quelque sorte un moyen puissant pour exprimer ses ressentis et ses sensibilités. Cet outil artistique est emprunt de valeurs identitaires et culturelles qui permet un échange riche. De plus, l'expression artistique permet de toucher un maximum de personnes d'horizons différents sans distinction. De tous temps, les minorités opprimées ont fait usage de la culture pour dénoncer leur situation. A l'instar du jazz propre à la culture afro-américaine au temps de l'apartheid nous avons choisi la création théâtrale.

C'est un processus dans lequel se sont pleinement engagés les membres de ce projet et c'est dans l'exploration des différentes expressions de ces champs du possible que nous invitons à placer nos actions individuelles et collectives.

2. Les groupes de travail territoriaux

a) Groupe de travail territorial « Liège-Verviers »

(1) Genèse

Le groupe de travail territorial d'éducation permanente « Liège/Verviers » est né le 6 mars 2010 après une réunion fondatrice à laquelle ont participé plusieurs personnes. Ces personnes, devenues membres entretemps, étaient désireuses de s'impliquer activement dans le combat antiraciste. Cette volonté d'implication de nos membres de la province de Liège et de Verviers en particulier a rencontré celle du MRAX qui voulait mettre en place une dynamique de combat antiraciste en divers endroits de Wallonie. Aussi bien les membres du groupe que les permanents du MRAX ont œuvré à la consolidation de ce groupe et à son fonctionnement régulier.

(2) Composition et objectifs du Groupe de Travail

(a) Composition

Le Groupe de Travail de « Liège/Verviers » est composé de membres dynamiques, plutôt jeunes en majorité, issus du milieu associatif. Des membres prêts à s'engager au sein du Mouvement pour la mise en place d'actions visant à lutter efficacement contre le racisme, les discriminations et les préjugés qui y sont liés.

(b) Objectifs

Le premier objectif du MRAX a été la mise en place d'une stratégie d'éducation permanente qui tenait compte des spécificités de ce groupe. Il s'agissait donc de mettre en place une éducation permanente qui doit à terme pouvoir doter les individus d'outils et de grilles de lecture en vue d'aboutir à une plus grande autonomie des individus. Pouvoir agir et réfléchir à la lumière de ces acquis mais aussi au-delà de ceux-ci, tel est le but. Or, cette dynamique nécessite une vue globale et élargie, les questions racistes actuelles par exemple en les rapportant au développement historique, et notamment les effets du colonialisme. La formation de ce groupe a donc été notre priorité, en cette année de lancement.

Il s'agit également pour ce groupe de mener des actions diverses visant à sensibiliser mais aussi à vulgariser la lutte antiraciste dans la province de Liège au travers de différents outils : conférences, débats, campagnes de presse, campagnes de sensibilisation...

Le groupe dans son action et dans sa réflexion ne se limite pas à une thématique précise. Il aborde toutes les thématiques liées à la lutte contre le racisme et contre les discriminations au quotidien, la déconstruction des préjugés et des amalgames, la question de l'asile et de l'immigration ainsi que toutes les questions liées à l'interculturalité et au vivre-ensemble. Ainsi au cours de l'année 2010, le groupe a pu travailler sur des thèmes assez divers : la connaissance de la législation antiraciste, l'emploi, avec notamment la discrimination à l'emploi et le harcèlement au travail, la discrimination au logement, les

discriminations multiples et croisées, les droits et les devoirs, les accommodements raisonnables, les questions de mémoire, l'extrême et son idéologie néfaste...

(3) Activités

Les activités du Groupe de Travail lors de la première partie de l'année ont été tout d'abord marquées par un travail de terrain minutieux. Les membres ont visité la Province de Liège et sont allés à la rencontre d'associations et de jeunes au sein des Maisons de jeunes. Ils y ont mené des discussions sur les différentes thématiques liées au racisme. Ces rencontres ainsi que les discussions qui les ont animées ont été productives. Elles ont été enrichissantes non seulement pour les membres du groupe mais également pour leurs interlocuteurs.

L'organisation d'un parcours-mémoire a été un temps fort des activités organisées par le groupe. Une action à laquelle ont pu participer non seulement les membres permanents du GT, mais également des personnes issues de la province. Elles ont pu être sensibilisées sur différents événements qui ont marqué l'histoire et qui sont des faits constituant la mémoire commune existant entre certaines populations issues de l'immigration et la



Figure 1: explications à Breendonk, à l'occasion du « Parcours de la Mémoire » organisé par le GT « Education permanente Liège/Verviers »

Belgique. Ce parcours a tout d'abord été marqué par une visite au Centre d'Education à la Résistance et à la Citoyenneté. Il les a ensuite mené au Fort de Breendonk, le seul camp de concentration que les Nazis ont implanté en Belgique pendant la deuxième guerre mondiale. La troisième et dernière étape du parcours a été le cimetière de Chastre à Gembloux où sont enterrés plusieurs soldats marocains ayant combattu aux côtés des Alliés lors de la Seconde guerre mondiale pour la libération de la Belgique. Les participants à ce parcours-mémoire ont pu être

sensibilisés sur différents événements qui ont marqué l'histoire et qui sont des faits constituant la mémoire commune existant entre certaines populations issues de l'immigration et la Belgique. Il importe de remarquer que cette activité a fait l'objet d'une visibilité importante dans la région de Liège et Verviers. Cela a fait l'objet d'un appel à participation diffusé massivement. Cette activité publique a eu un succès important puisqu'il faut compter pas moins de 60 personnes qui ont pris part au voyage. Pour effectuer les déplacements, nous avons fait appel à une entreprise de transport de personnes. Suite à ces activités, un nombre important de personnes a rejoint le GT.



La deuxième partie de l'année, entamée à partir de septembre au retour des vacances d'été, a été consacrée essentiellement à des séances de formation. Ces séances étaient basées sur l'élaboration d'outils et de grilles d'analyses. Une telle démarche permet aux membres, nous l'avons dit, d'avoir une autonomie en termes de lecture et de compréhension de problématiques liées aux diverses thématiques abordées.

Les membres ont pu ainsi par exemple, le 16 octobre 2010, travailler de manière approfondie sur la spécificité de la philosophie antiraciste du Mouvement lors d'une séance animée par le Président Radouane Bouhlal. Les thématiques liées à l'emploi ont été par ailleurs beaucoup travaillées. Les membres ont eu l'opportunité d'être sensibilisés, de réfléchir et de débattre sur les problèmes de discriminations présents dans le domaine de l'emploi. Ils ont effectué des séances de travail sur les discriminations à l'embauche avec une attention particulière sur la question du foulard dans le marché de l'emploi. Les politiques de la diversité dans l'emploi ont été aussi abordées de manière substantielle. L'asile, l'immigration ainsi que les questions de mémoire comme la politique coloniale de la Belgique et ses conséquences actuelles en termes de préjugés et de stéréotypes, ont fait l'objet d'un travail de réflexion et de débats approfondis.

Le rapport qui a sanctionné les travaux des Assises de l'Interculturalité a constitué après sa publication un outil de travail important pour le Groupe de Travail « Liège/Verviers ». Des séances de discussion ont été consacrées à l'explication et à la vulgarisation des recommandations contenues dans ce rapport. Les membres ont pu avoir des éclaircissements sur ces recommandations. Des réponses et des justifications ont en outre pu être apportées à leurs interrogations, des demandes de précision ou des désaccords sur des thèmes traités par ces Assises. Il s'agissait entre autres de la composition du Comité de Pilotage des Assises, des recommandations concernant les quotas dans l'emploi, le port du voile à l'école, la problématique des jours fériés...

(4) Perspectives

Le Groupe compte continuer sur sa lancée en termes de travail de réflexion et d'analyse. Il est dans la même dynamique en ce qui concerne le travail de terrain. Il compte élargir sa base en ayant plus de membres.

Certes, il reste du chemin à parcourir. Il ne fait pas de doute que le Groupe « MRAX Liège/Verviers » commence à se faire connaître à rayonner au sein des villes et de la Province. Des membres sont maintenant présents en permanence, ils s'impliquent concrètement dans le fonctionnement régulier du groupe et dans l'organisation de ses activités. Ceci s'inscrit dans la bonne direction, à savoir la mise en place prochaine d'une locale du MRAX dans la Province de Liège.

b) Groupe de travail territorial « Hainaut-Charleroi »

(1) Genèse

Le Groupe de Travail Territorial Education Permanente « Charleroi/Hainaut » est né le 15 mars 2010 dans la même dynamique que le Groupe de Travail de « Liège/Verviers ». Il s'agissait de permettre au Mouvement d'insuffler une dynamique de combat antiraciste. Un travail de promotion du projet et de son bien-fondé en termes de lutte contre le racisme et les discriminations a été effectué par Abdou MOUSSADAQ, un membre effectif du MRAX. Après ce travail, le groupe a pu mobiliser plusieurs personnes désireuses de s'impliquer dans les différentes activités.

(2) Composition et objectifs du Groupe de Travail

Le Groupe de Travail « Charleroi/Hainaut » est composé de personnes issues de l'immigration ou non et qui viennent en grande majorité du monde ouvrier, avec ou sans-papiers.

Les objectifs de ce groupe de travail ont été adaptés à la nature des membres qui le composent. Le premier étant de constituer un groupe fiable, dynamique et pérenne. Il s'agissait également de susciter chez chaque membre participant une prise de conscience à travers le processus d'éducation permanente. Ce qui doit mener à la compréhension de différents phénomènes, événements ou actions dans le cadre de la lutte contre le racisme.

(3) Activités

Les activités ont commencé par le processus de formation du groupe qui ne constituait pas une tâche aisée. En effet, il a fallu pour les premiers membres et les permanents du MRAX au cours des premiers mois rassembler des personnes qui n'étaient pas habituées à ce type d'action associative. Il a fallu ensuite éclairer sur le bien-fondé et la nécessité de l'action que doit mener le Groupe de Travail. Enfin, un travail de fidélisation et d'implication dans l'organisation d'activités a été effectué.

Les activités suivantes ont consisté en la formation concrète des membres. Plusieurs réunions ont eu lieu. Des réunions pendant lesquelles un travailleur du Mouvement est venu travailler avec les membres du groupe sur différentes thématiques liées au combat antiraciste et à la lutte contre les discriminations. Ils ont ainsi pu travailler sur les discriminations directes et indirectes, les discriminations spécifiques à l'embauche, dans les relations de travail et au logement notamment.

Ces réunions ont continué après les vacances d'été. Les membres ont à partir du mois de septembre travaillé sur d'autres thématiques que les discriminations. Ainsi ils ont planché sur la question de la mémoire coloniale et son impact historique sur le vivre-ensemble, les relations intercommunautaires mais aussi la formation de préjugés source de discriminations. Le droit des étrangers a été également une thématique que les membres ont travaillé de façon approfondie. Madame Nurten KOSOVA, responsable du service social

au MRAX depuis plus de 20 ans a, au cours de deux réunions spécifiques, entretenu les membres sur la législation en matière de droit des étrangers et son application concrète sur le terrain. Elle s'est basée sur l'expérience du Mouvement en termes d'aide sociale et juridique aux sans-papiers et aux personnes étrangères qui ont différentes difficultés administratives. Les membres du groupe mais aussi d'autres personnes venues participer à ces réunions ont pu poser des questions pour connaître davantage les procédures en matière de titres de séjour, des conditions du regroupement familial, la naturalisation, la régularisation.

Les membres ont lors d'autres séances travaillé sur des thématiques diverses telles que le profilage ethnique et le processus de formation des préjugés.

Le rapport des Assises de l'Interculturalité a retenu l'attention du Groupe de Travail qui a consacré des réunions à son explication, à sa compréhension, et aux débats concernant les recommandations qui y sont contenues. Des recommandations qui touchent à des problèmes précis ont fait l'objet de nombreuses discussions : les changements proposés pour les jours fériés légaux et la question des quotas dans le secteur de l'emploi notamment.

Enfin, le Groupe de travail a pu organiser une grande table-ronde sur la compréhension, le sens et les enjeux de l'antisémitisme et de l'antisionisme. Cette table-ronde exceptionnelle a été organisée en collaboration avec la plate-forme Charleroi/Palestine qui rassemble une vingtaine d'organisations dans le Hainaut pour l'instauration d'une paix juste, au Proche-Orient, fondée sur l'application du droit international : An Nour ASBL (Chatelineau), Attac Charleroi, Entr'aide et Fraternité, Essakina, Femmes des deux Continents (FD2C), Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB) Charleroi et sud-Hainaut, Forum des Citoyens, Les Belges Issus de l'Immigration, Ligue communiste révolutionnaire (LCR), La Braise, La Main dans la Main, Marianne, Médecine pour le Peuple (MPLP), Mouvement Ouvrier Chrétien (M.O.C.) Charleroi-Thuin, Mouvement Chrétien pour la Paix (MCP), Parti Communiste (PC), Parti du Travail de Belgique (PTB), Pax Christi, Présences et Actions Culturelles (PAC), Le Progrès, Secours Populaire Wallon, Société Duale - Société Injuste, et Vie Féminine.

Elle a permis d'expliquer à l'assistance venue très nombreuse la différence entre l'antisionisme et l'antisémitisme. Cette table-ronde a aussi été l'occasion d'édifier les participants sur les raisons pour lesquelles il fallait distinguer clairement la lutte pour la cause palestinienne de la haine du Juif qu'est l'antisémitisme et qui est un phénomène raciste. Cette table-ronde a donné une grande visibilité au Groupe de Travail à Charleroi et lui a permis de réunir de nombreuses personnes pour cette activité.

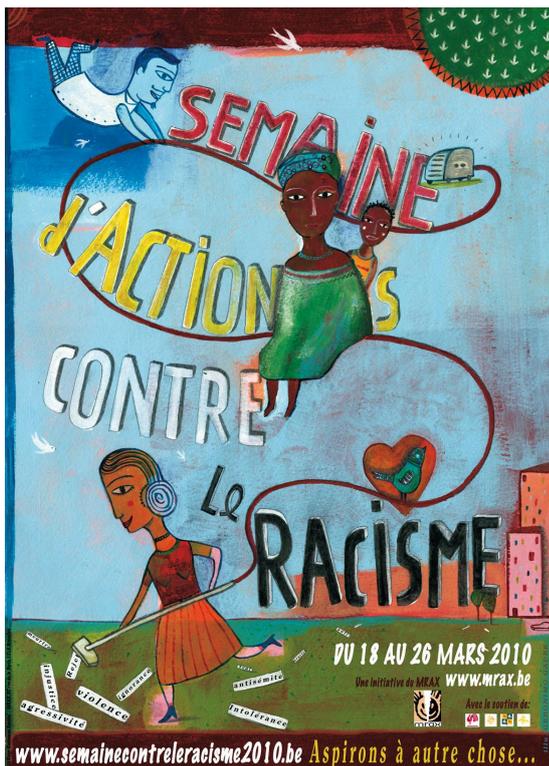
(4) Perspectives

La formation des membres sur les questions de racisme, de discriminations et de mémoire va continuer. Le groupe va travailler à son élargissement et à l'organisation d'une plus grande variété d'activités qui rassembleront de plus en plus de monde. Il va aussi à l'instar du Groupe de Travail « Liège/Verviers » œuvrer à l'établissement d'une locale du MRAX dans la province du Hainaut.

D. Semaine d'Actions contre le Racisme ó 5^{ème} édition ó du 18 au 26 mars 2010



1. Introduction - Le 21 mars



La Semaine d'Actions Contre le Racisme se déroule chaque année autour d'une date symbolique : le 21 mars, déclarée par l'ONU en 1966 « **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale** ».

Depuis lors, un peu partout en Europe et dans le monde (en particulier au Québec), des Semaines Contre le Racisme sont organisées à cette même période.

Dans ce cadre, se développent une multitude d'animations, colloques, débats, activités de jeunesse, expositions, cinéma, musique, etc.

Dans le monde :

En Europe : www.unitedagainstracism.org

Au Canada : www.inforacisme.com

2. Un projet d'Education Permanente

Cette année encore, le Mrax vous a proposé une série d'actions antiracistes dans le cadre de la 5ème édition de son festival décentralisé.

Comme le prévoit le décret de l'Education Permanente, nous avons pour défis, à travers ce vaste projet, de favoriser et de développer, principalement chez les adultes :

- Une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société
- Des capacités d'analyse, de choix, d'action, et d'évaluation,
- Des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique

... En vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise une rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique et de la démocratie culturelle.

La Semaine d'Actions Contre le Racisme tente de remplir ces objectifs afin de « *permettre l'exercice de la citoyenneté active et participative dans une perspective d'émancipation, d'égalité des droits, de progrès social, d'évolution des comportements et des mentalités, d'intégration et de responsabilité* » (axe 1)

Un projet conçu par et pour nos membres

Pour cette nouvelle édition, nous avons lancé une semaine d'Actions entièrement pensée et conçue et évaluée par et avec les membres des groupes de travail et de réflexion du MRAX :

► Le groupe de travail Education Permanente du MRAX « Islamophobie / racisme antimusulman » « islamophobie » qui a ouvert la Semaine avec un débat « **l'islamophobie, un racisme universel ?** »

► Le groupe de travail Education permanente du MRAX « Gens du voyage » qui a remis un cahier de revendications lors d'une conférence, le **22 mars**, intitulée « **Les gens du voyage, oubliés d'hier et d'aujourd'hui** ».

► Le groupe de travail Education permanente du MRAX « Africains subsahariens et/ou Noirs » a mis en place diverses activités (le 20, le 21, le 23, le 25, le 26 et le 28 mars), dont l'action symbolique « **débaptisons la rue des colonies** » le **20 mars** et la soirée de clôture de notre semaine, le **26 mars**.

Bien entendu, comme pour les années précédentes, plusieurs partenaires ont exprimé le souhait de faire partie de la programmation.

3. Programme

Date	Catégorie	Activité	Lieu et Horaire	Organisateur
Du 25/02 au 03/04	SPECTACLE	Nathan le sage mis en scène par Christine Delmotte	Lieu : Théâtre des Martyrs 22, place des Martyrs 1000 Bruxelles	Une création de la compagnie Biloxi 48 en coproduction avec Théâtre en Liberté

MRAX - Rapport d'activité 2010

			Heures : mardis à 19h, du mercredi au samedi à 20h15 dimanche 28 mars 2010 à 16h00	
Du 12/03 au 25/03	EXPOSITION	Visages et paroles Une production du MRAX (photographies de Marc Detiffe et de textes de Luc Malghem)	Lieu : 23, Rue du Damier 1000 Bruxelles Heures : de 09h00 à 18h00	Sleepwell
12/03	MUSIQUE	la fanfare « Ana Gonzales »	Lieu : 23, Rue du Damier 1000 Bruxelles Heures : 18h à 20h30	Sleepwell
18/03	SOIRÉE D'OUVERTURE	Assises sur l'islamophobie « l'islamophobie, un racisme universel ? »	Lieu : LE VAUDEVILLE Galerie de la Reine, 12 - 1000 Bruxelles Heures : De 18h45 à 22h00	Groupe de Travail Education Permanente du MRAX « islamophobie / racisme anti musulman » Dans le cadre des Assises de l'Inter culturalité initiées par le Gouvernement fédéral
19/03	SPECTACLE	le rêve d'Elya d'Angélique Kaba	Lieu: 2, Schaliestraat, 1602 Vlezenbeek. Heures: dès 19h30	Organisé par la commune de Sint-Pieters-Leeuw
19/03	MUSIQUE	Karim Baghili	Lieu : salle Molière Galerie de la Porte de Namur 3 Square du	Muziekpublique

MRAX - Rapport d'activité 2010

			Bastion 1050 Ixelles Heures : 20h00	
20/03	ACTION SYMBOLIQUE	Débaptisons la rue des colonies en « Rue de l'Antiracisme »	Lieu : RDV 10h30 à la sortie du Métro Parc Heures : De 10h30 à 12h30	Groupe de Travail Education Permanente du MRAX « Africains subsahariens et/ou Noirs »
21/03	CINÉ - DÉBAT	Film : « CRY FREEDOM, Le cri de la liberté » Débat : L'Apartheid existe-t-il en Belgique ?	Lieu : Espace théâtral SCARABAEUS, Rue Creuse, 19/27 1030 Schaerbeek Heures : 20h00 - 22h00	Groupe de Travail Education Permanente du MRAX « Africains subsahariens et/ou Noirs »
22/03	DÉBAT	Les gens du voyage, oubliés d'hier et d'aujourd'hui	Lieu : Espace théâtral SCARABAEUS, Rue Creuse, 19/27 1030 Schaerbeek Heures : 19h00	Groupe de travail Education permanente du MRAX « Gens du voyage»
22/03	DÉBAT	« La scolarité des Roms en Belgique et en Europe ». Le débat s'élargira aussi au problème global D'intégration de ces populations	Lieu : Boulevard Devreux, 36-38, 6000 Charleroi Heures : 18h00	FGTB - Charleroi
23/03	CONFÉRENCE	« L'apport des noirs dans l'Histoire	Lieu : ULB - Auditoire Bat. H (Ixelles) Salle H	Groupe de Travail Education Permanente du

		scientifique du monde »	1302 Heures : 20h00 - 22h00	MRAX « Africains subsahariens et/ou Noirs »
26/03	SOIRÉE DE CLÔTURE	<p>« La lumière sur le racisme anti-noir »</p> <p><u>Spectacle de Dieudonné KABONGO « 50 ans déjà »</u></p> <p><u>Court-métrages</u></p> <p>- La dame dans le tram</p> <p>- « Babelgium » CBAI</p> <p><u>Musique</u></p> <p>Djubay</p> <p>FRESK</p>	<p>Lieu : salle Molière Galerie de la Porte de Namur</p> <p>3 Square du Bastion</p> <p>1050 Ixelles</p> <p>Heures : 20h00-23h00</p>	Groupe de Travail Education Permanente du MRAX « Africains subsahariens et/ou Noirs »
27/03	MUSIQUE ET DANSE	<p>Imaran (Touareg/Algeria)</p> <p>Masha'el Falesteen (Palestina)</p>	<p>Lieu : salle Molière Galerie de la Porte de Namur</p> <p>3 Square du Bastion</p> <p>1050 Ixelles</p> <p>Heures : 20h00</p>	Muziekpublique

MRAX - Rapport d'activité 2010

27/03	MANIFESTATION	« Pour une école pluraliste et le refinancement de l'enseignement »	Lieu : Gare centrale Heures : 14h	MDF (Mouvement pour les Droits Fondamentaux)
28/03	EMISSION SPÉCIALE RADIO CAMPUS 92.1 FM	« Arbre à palabre » : retour et évaluation de la SACR 2010	92.1 FM Heures : 14h40 à 17h30	Groupe de Travail Education Permanente du MRAX « Africains subsahariens et/ou Noirs » et Radio campus
28/03	MANIFESTATION	Vottem, camp de la honte, 11 ans déjà..., je ne l'accepte toujours pas!	Lieu : Place Saint-Lambert (Liège) et manifestation jusqu'au centre fermé de Vottem. Heures : 14h00	CRACPE : Collectif de Résistance Aux Centres Pour Etrangers

4. Les moments incontournables de la Semaine des Actions

a) L'ouverture – 18 mars 2010

Lieu : LE VAUDEVILLE

Galerie de la Reine, 12 - 1000 Bruxelles

Heures : De 18h45 à 22h00

Conférence : l'islamophobie, un racisme universel ?

Activité organisée par le Groupe de Travail Education Permanente du MRAX « islamophobie / racisme anti musulman »

Pour tenter de délégitimer les militant-e-s antiracistes qui combattent le racisme anti-musulman au même titre que les autres formes de racisme, une vague néo-conservatrice les caricature de « communautaristes » qu'elle oppose aux « universalistes » qu'elle prétend incarner.



Après plusieurs mois de travail, nos membres du Groupe de Travail Education Permanente du MRAX « islamophobie / racisme anti musulman » renversent la perspective : n'est-ce pas le racisme anti-musulman qui est devenu aujourd'hui universel ?

Telle est en tout cas la question que le MRAX a souhaité soumettre dans son dernier cycle des « Assises sur l'islamophobie » organisées dans le cadre des Assises de l'inter culturalité initiées par le Gouvernement fédéral :



Introduction par

Joëlle MILQUET

Vice-Première Ministre,
Ministre de l'Emploi et de
l'Egalité des chances,
chargée de la Politique de
Migration et d'Asile :

MRAX - Rapport d'activité 2010

Avec les contributions de

Mouloud AOUNIT, Président du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples - MRAP - France

Doudou DIENE, Ancien rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance.

Marie-Claire FOBLETS, Co-présidente des Assises de l'Inter culturalité, Professeur de Droit et d'Anthropologie à la Katholieke Universiteit Leuven, à la Katholiek Universiteit Brussel et à l'Universiteit Antwerpen.

Malika HAMIDI, Doctorante à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris - Spécialiste du féminisme musulman.

Modération par Radouane BOUHLAL,Président du MRAX

Nous avons clôturé ce premier évènement par un buffet convivial et fort apprécié de tous !



b) Action symbolique – 20 mars

Lieu : RDV 10h30 à la sortie du Métro Parc

Heures : De 10h30 à 12h30

Débaptisons la rue des colonies en « Rue de l'Antiracisme »

Activité organisée par le Groupe de Travail Education Permanente du MRAX « Africains subsahariens et/ou Noirs »

Lors de cette activité, un manifeste conçu par le groupe de travail du MRAX fut distribué aux passants afin de leur expliquer la démarche de cette action symbolique. Voir ci-dessous.



La presse fut également présente et a pu relayer l'information au grand public (Belga, Le Métro, télé-Bruxelles)

c) Les gens du voyage, oubliés d'hier et d'aujourd'hui - 22 mars 2010

Lieu : Espace théâtral SCARABAEUS,

Rue Creuse, 19/27

1030 Schaerbeek

Heures : 19h00

Activité organisée par le Groupe de travail Education permanente du MRAX « Gens du voyage »

Dans le cadre des Assises de l'Inter culturalité, en collaboration avec MENÁNA asbl et le Comité National des Gens du Voyage.



Depuis plusieurs années en effet, les Roms, Manouches et Gens du voyage se battent pour obtenir la reconnaissance de leur mode de vie : mise à disposition de terrains de passage ou résidentiels en suffisance, accompagnement adapté pour la scolarité des enfants, reconnaissance de leur habitat comme domicile...



Alors qu'en Flandre une trentaine d'espaces sont mis à disposition des Gens du voyage - ce qui est encore loin de satisfaire tous leurs besoins, la Région wallonne ne propose actuellement qu'un seul terrain opérationnel (à Bastogne) et rien n'est disponible en Région bruxelloise.

Hier déjà, ils étaient les victimes oubliées du génocide perpétré par les nazis lors de la seconde

guerre mondiale. Aujourd'hui, c'est leur culture - notamment le fait d'être nomade - qui est ignorée et parfois même combattue.

Ce 22 mars, le chercheur et historien Frank Seberechts a rappelé les persécutions qu'ils ont connu en Europe et en Belgique avant, pendant et après la seconde guerre mondiale. Ensuite un état des lieux en Flandre fut présenté par un collaborateur du Vlaams Minderhedencentrum.

Enfin, M. Charpentier, du Comité national des Gens du voyage, a présenté ses revendications qui furent soumises à un représentant du cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, en charge de l'Aménagement du territoire, invité à s'exprimer sur les politiques mises en œuvre pour rencontrer les préoccupations des Gens du voyage.

En clôture, nous avons eu le plaisir d'entendre le groupe de musique « Barochavo ».



d) Clôture – 26 mars 2010

Lieu : Théâtre Molière - Galerie de la Porte de Namur, 3, Square du Bastion, 1050 Bruxelles

Entrée libre et boisson offerte

Avec au programme : un moment festif pour terminer la Semaine en musique !



Le groupe FRESK dès 20h00.

Fresk se compose de six artistes dont un chanteur, trois rappers, un DJ et un percussionniste. Leur mouvement authentique est né de la fusion de la musique traditionnelle d'Afrique Centrale, dans laquelle les voix sont utilisées comme des percussions, du Congo Brazzaville, du jazz, du hip-hop underground et des influences musicales des Etats-Unis.



Djubay.

Le rappeur DJUBAY, de son vrai nom ALIDOR KAZADI est artiste dans l'âme. Quand il ne tient pas un micro, c'est un pinceau qu'il a en main car, parallèlement à la musique, il est aussi connu sous le nom de K-ZADI en tant que dessinateur, auteur et mangaka. Pour lui, la musique et le dessin ne sont pas deux mondes à part car ils se rejoignent sur le plan de la créativité.



Spectacle de Dieudonné KABONGO : « 50 ans déjà »

Artiste professionnel aux multiples facettes, Dieudonné Kabongo, cinéaste, comédien et poète congolais est le premier humoriste africain à s'être établi dans la Capitale, où très tôt, il s'est bâti une grande notoriété en gagnant des récompenses aussi glorieuses que le Prix du Festival du rire de Rochefort. Il est alors propulsé aux commandes d'émissions radio et télévision où il assied sa stature internationale, notamment sur TV5, tout en menant une resplendissante carrière en musique, au théâtre ou au cinéma.

Ce programme fut suivi de la diffusion des **courts métrages** : « La dame dans le tram » et « Babelgium » du CBAI.

Le discours de clôture fut prononcé par Radouane Bouhlal, Président du MRAX, Hamel Puissant et Mireille T. Robert, membres du Groupe de Travail Education Permanente du MRAX « Africains subsahariens et/ou Noirs ».

5. L'affiche de la Semaine d'Actions Contre le Racisme 2010

Nous avons choisi d'illustrer notre festival en utilisant l'affiche gagnante du concours contre le racisme, organisé conjointement par le MRAX et Média Animation en mars 2009.

Geronimo Gaube avait alors concouru aux côtés 89 candidats sélectionnés sur 185.

A cette occasion, il a remporté le prix du jury.

« *Aspirons à autre chose* » de Geronimo GAUBE, jeune professionnel.



A partir de cette affiche, nous avons conçu un blog : www.semainecontreleracisme2010.be

Plusieurs déclinaisons ont été utilisées pour illustrer au mieux la semaine.



VI. Conclusion

2010 a été pour le MRAX une d'année de transition.

Divers rebondissements ont marqué l'actualité du Mouvement qui subissait encore les conséquences de l'année 2009 très agitée. Il gardait le cap cependant, ne se détournant pas des objectifs qu'il s'est donné : faire du MRAX un Mouvement indépendant, pluraliste et populaire porté par les victimes des discriminations elles-mêmes. C'est à travers l'Education permanente que cet objectif doit se concrétiser. C'est pour cette raison que le MRAX a entamé une véritable transformation interne, tant sur le plan structurel qu'organisationnel, et bien sûr sur le plan des activités, afin de correspondre parfaitement aux exigences du Décret « Education permanente » de la Communauté française.

En 2010, de nombreuses activités d'éducation permanente furent réalisées au travers de nombreux groupes de travail (GT) qui furent maintenus (déjà existants en 2009 donc) ou créés à partir des objectifs politiques fixés par l'AG de 2007.

En effet, comme le requièrent les statuts du MRAX, tout CA nouvellement élu doit proposer aux membres de l'Assemblée générale les axes programmatiques de son action pour le mandat à courir. Ceux qui ont été fixés par l'AG de 2007 pour le mandat du CA (2007-2010) recouvrent deux axes :

- La lutte contre les discriminations dans le monde de l'enseignement : cela a donné lieu à la création du GT « **DISCRIMINATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT** » qui fut maintenu en 2010.
- la lutte contre les discriminations dans le monde de l'emploi : cela a donné lieu à la création du GT « **DISCRIMINATIONS A L'EMPLOI** » qui fut maintenu en 2010.

A côté de ces deux axes prioritaires, l'AG de 2007 a approuvé la proposition du CA nouvellement élu d'ouvrir et/ou de relancer trois chantiers permettant de contribuer à l'antiracisme et à la construction du MRAX en un Mouvement populaire et accessible aux plus démunis :

- Renouveler notre Charte « Nos raisons de lutter » des années 70 : Un GT « **NOS RAISONS DE LUTTER** » fut donc créé : il commence ses travaux et sera donc amené à se développer dans les mois à venir.
- Approfondir les prises de position du MRAX sur quatre problématiques, à savoir
 - la question migratoire : Un GT « **ASILE, MIGRATIONS ET DROIT DES ETRANGERS** » a vu le jour au mois de septembre 2010. Son premier chantier fut de s'occuper de la réforme de la nationalité en cours au niveau fédéral
 - la question des expressions religieuses : Le GT « **ISLAMOPHOBIE - RACISME ANTI-MUSULMANS** », créé en 2009 pour penser et organiser les « Assises de l'Islamophobie » (dans le cadre des « Assises de l'interculturalité » initiées par le Gouvernement fédéral), fut maintenu en 2010.
 - la question de la mémoire : Aucun GT *ad hoc* ne fut créé en la matière, car la question de la mémoire (colonialisme, négationnisme, résistance, tirailleurs de la 2^{ème} guerre mondiale, etc.) traverse plusieurs GT, en

particulier le GT « AFRICAINS SUBSAHARIENS ET/OU NOIRS », le GT « GENS DU VOYAGE », le GT « LIEGE/VERVIERS » et le GT « NOS RAISONS DE LUTTER ».

- la question de la reconnaissance des minorités culturelles : Pour y contribuer, le GT « AFRICAINS SUBSAHARIENS ET/OU NOIRS », le GT « GENS DU VOYAGE », le GT « CITOYENNETE ACTIVE », le GT « CERCLE DES ETUDIANTS ARABO-EUROPEENS » et le GT « UNION DES FEMMES LIBRES POUR L'EGALITE DES DROITS » furent créés.
- Elargir et dynamiser notre Mouvement :
 - Elargir notre Mouvement en Wallonie : A cet effet, deux GT furent créés : le GT « LIEGE/VERVIERS » et le GT « HAINAUT/CHARLEROI ». Au terme de l'année 2010, a travaillé à la formation de ses membres locaux et à l'organisation d'activités publiques par lesquelles le MRAX local a pu se faire connaître, notamment par le tissu associatif de la région.
 - Dynamiser notre Mouvement via des activités publiques et/ou ludiques : Cet objectif suscitera la création de divers GT : le GT « THEATRE ET DISCRIMINATIONS », le GT « CINE-CLUB », le GT « RAS EL HANOUT : MOUVEMENT DES DROITS CIVIQUES », le GT « VIVRE ENSEMBLE A SAINT-JOSSE » et le GT « MRAX-INFO » (dans ce dernier cas, l'outil existe déjà depuis plusieurs années, mais la méthode de travail fut fondamentalement revue pour l'aligner sur une dynamique d'Education permanente).

Globalement, la nouvelle dynamique de l'Education permanente de l'année 2010, révèle que le MRAX se ressaisit et a réussi à enclencher une dynamique positive. Bien évidemment, cela ne signifie pas que tout est parfait : nous pouvons/devons continuer à nous améliorer.

Nous pouvons relever les avancées significatives suivantes :

En termes de volume d'activités : en six mois (2010), nous réussissons à réaliser près de 500 heures d'éducation permanente, soit mieux que le résultat obtenu durant toute l'année précédente (2009).

En termes de couverture territoriale, nous avons pénétré le territoire wallon en deux zones importantes (Liège/Verviers et Hainaut/Charleroi), notre objectif à terme étant d'y créer deux locales du MRAX à rayonnement communautaire.

En termes de thématiques que voici :

1. « *Déconstruction des préjugés, stéréotypes et amalgames* » : action de sensibilisation du grand public ayant comme objectif une évolution des mentalités ;
2. « *Lutte contre les discriminations au quotidien* » : action de mobilisation ayant comme objectif une évolution des pratiques discriminatoires ;
3. « *l'asile, l'immigration et le droit des étrangers* » : action de mobilisation et d'éducation non formelle en direction des immigrants ayant comme objectif leur intégration sociale et culturelle, et l'égalité des droits ;

4. « *Vivre ensemble : valorisation de la diversité, reconnaissance des minorités culturelles et lutte contre les tensions intercommunautaires* » : action d'information, de sensibilisation, de mobilisation et de diffusion culturelle ayant comme objectif l'émancipation des minorités culturelles dans un contexte démocratique et égalitaire

Nous avons progressé dans la thématique 1 (préjugés) et la thématique 2 (discriminations) et considérablement dans la thématique 4 (diversité), alors qu'en 2009, nous nous étions surtout cantonnés dans une thématique (la thématique 1 : préjugés). Par ailleurs, durant la seconde partie de l'année 2010, nous avons entamé un travail tout à fait important dans la thématique 3 (asile et migrations), notamment, - mais pas seulement - par la création d'un GT *Ad hoc*.

En termes de ressources humaines, l'évolution est importante : fin décembre 2009/début janvier 2010, la demande du CA aux travailleurs de tout mettre en œuvre pour transformer. Aujourd'hui, la plupart des travailleurs se sont engagés dans la dynamique « Education permanente ».

En termes de mobilisation de l'organisation, le CA a pris l'initiative d'organiser le 6 mars 2010 une grande réunion publique pour sensibiliser nos membres et sympathisants au nouveau décret « Education permanente » et aux enjeux de notre convention-cadre 2009-2014. Initiative heureuse et fructueuse car elle permit le lancement de plusieurs GT.

En termes d'adhésion, la nouvelle dynamique de l'Education permanente a suscité de nombreux engagements. Ex : la quasi-totalité des membres du GT « Hainaut/Charleroi » ont formulé le demande de devenir « membres effectifs » (candidatures approuvées par l'AG extraordinaire du 12 juin 2010) : ce qui témoigne de leur part d'une volonté claire de davantage s'investir dans notre organisation.

Ex : l'organisateur d'un GT (Gt « Citoyenneté active ») a présenté sa candidature pour le nouveau CA (candidature approuvée par l'AG ordinaire du 27 juin 2010).

En termes d'administration, le CA consacre à présent et systématiquement dans son ordre du jour un point pour évaluer les avancées et les difficultés relatives à la réalisation de nos activités d'Education permanente.

En termes de structure, la proposition de réforme des Statuts et du ROI présentée par le CA à l'AG ordinaire du 27 juin 2010 qui l'a approuvée, a pleinement intégré l'Education permanente dans nos textes fondateurs : elle devient une mission structurelle du MRAX à présent. Désormais, le MRAX donne pleinement corps à notre reconnaissance en Education permanente, en institutionnalisant des groupes de travail (nouvel art. 5 du ROI).

En termes de partenariat, le lancement de divers GT a suscité la conclusion de nombreuses conventions avec différentes associations de terrain : cela nous est très précieux eu égard à notre volonté de faire évoluer le MRAX dans le sens d'un Mouvement populaire ouvert et accessible aux plus précaires. Ces partenariats se conçoivent cependant comme un volet accessoire de notre démarche principale en éducation permanente, à savoir de travailler à la formation des membres du MRAX.

Il ne fait cependant pas de doute que des choses doivent être améliorées.

En termes de **couverture territoriale** notamment, nous voulons aller plus loin dans le rayonnement communautaire de nos deux GT wallons (Liège/Verviers et Hainaut/Charleroi). C'est ainsi que nous avons travaillé sur la base d'une coordination des actions menée au niveau régional. Mais nous voulions veiller à ne pas brusquer le processus pour ne pas rééditer l'infortune de 2009 (nous souhaitons créer une locale « MRAX-Liège » : une équipe de bénévoles fut donc recrutée et un local fut même loué durant quelques mois, mais l'expérience ne fut pas concluante notamment en raison du fait que les bénévoles faisaient état de leur manque d'expertise en matière d'antiracisme). Nous souhaitons donc ici continuer à bien former les membres des deux GT pour nous inscrire dans la durée. Le processus semble porter ses fruits, puisque dans chacun des GT, des activités d'envergure ont été organisées, portées essentiellement par les membres locaux. Cependant, cela ne nous a pas empêché d'organiser les activités « Grand public » qu'implique un tel rayonnement. Au total, **plus de cinq activités « Grand public »** ont été organisées à Bruxelles-Capitale, dans la province du Hainaut, et dans la province de Liège. Il est à remarquer que toutes ces activités ont été organisées en concertation régulière des membres participants et des partenaires qu'ils soient associatifs ou particuliers :

- Une conférence publique le 23 janvier 2010 à Bruxelles, intitulée : « *Zoom sur l'islamophobie dans les médias* » ;
- Une conférence publique le 18 mars 2010 à Bruxelles, intitulée : « *L'islamophobie, un racisme universel ?* » ;
- Un ciné-débat le 23 mars 2010 à Bruxelles, autour du film : « CRY FREEDOM, Le cri de la liberté ». Débat : « *L'Apartheid existe-t-il en Belgique ?* »
- Un débat le 22 mars 2010 à Bruxelles ayant pour thème : « *Les gens du voyage, oubliés d'hier et d'aujourd'hui* » ;
- Une conférence le 23 mars 2010 à Bruxelles, sur le thème « *L'apport des noirs dans l'Histoire scientifique du monde* » ;
- Une journée « *Parcours de la Mémoire* » le 29 mai 2010 par le GT « Liège/Verviers » à Liège, Breendonk et Chastre ;
- Un ciné-débat le 24 octobre 2010 à Charleroi, sur le profilage ethnique, A partir du documentaire de Jean-Xavier Lestrade : « *Un coupable idéal* » ;
- Deux représentations théâtrales à Bruxelles 15 novembre et 17 novembre 2010, « *le Fruit étrange(r)* » ;
- Une conférence publique le 20 novembre 2010 à Liège sur le thème de l'Asile et les migrations, par François ARETS du CRAPE ;
- Une conférence publique le 12 décembre 2010 à Charleroi sur le thème « *enjeux autour de l'antisémitisme et l'antisionisme* » ;
- Une conférence publique le 13 décembre 2010, à Bruxelles sur le thème : « *les signes convictionnels dans la fonction publique et dans l'enseignement : quels sont les arguments de ceux qui plaident pour l'interdiction ?* » ;
- Une activité « grand public » à Bruxelles, le 22 décembre 2010 intitulée : « *La richesse culturelle emblématique de Saint-Josse (plus de 100 nationalités) est-elle visible dans les écoles communales ?* ».

Dans cette lignée, nous avons également mené l'**organisation d'un événement destiné à un public large**. En l'occurrence, nous avons mis en place notre traditionnelle Semaine d'Actions contre le Racisme du 18 au 26 mars 2010, une semaine « grand public » autant par les activités proposées que par la campagne d'information et de sensibilisation que constitue le principe même de la semaine.

En termes de **démarche**, nous avons systématiquement travaillé dans une optique d'éducation permanente au sens de l'axe 1, c'est-à-dire pour et avec notre public : toutes les activités ont été pensées, organisées et évaluées par notre public. Mais nous avons veillé également à sensibiliser le grand public. C'est ainsi que, par exemple, deux de nos grands cycles d'activités en éducation permanente ont été construits comme de véritables **campagnes** :

1. **Les Assises de l'islamophobie**. Dans le cadre des Assises de l'Interculturalité, nous avons initié les Assises de l'islamophobie, qui se sont étalées sur deux ans, en quatre grandes séances, et auxquelles ont participé plus de 1300 personnes, sans parler des personnes qui ont visité notre site web, et qui ont ainsi pu visionner les conférences sur internet ;
2. **La Semaine d'Actions contre le Racisme**. La SACR a été également une campagne de sensibilisation très importante. Diverses conférences, ciné-débats, concerts, qui ont rencontré un succès important, et rassemblé des publics très divers.

En termes de **ressources humaines**, l'une des difficultés spécifiques au MRAX (par rapport à d'autres organisations similaires qui occupent essentiellement des travailleurs universitaires) est qu'une partie importante des travailleurs correspond au public-cible de l'Education permanente (niveau secondaire supérieur et/ou salaires peu élevés). Cela handicape leur capacité d'animation (maîtrise de sujets pointus), de coordination (établir des convocations de qualité) ou de rapportage (élaborer des PVs).

Enfin, en termes de **communication**, un effort significatif doit être fait sur notre site internet en particulier et en priorité (il est très mal entretenu et mal mis à jour en la matière), et sur la diffusion d'informations en général (tenir à jour un listing de membres, alimenter un listing de sympathisants, envoyer des newsletters régulièrement pour sensibiliser et recruter, *etc.*).

VII. Annexes

Notre approche matérialiste de l'antiracisme agace les « conservateurs de la diversité »

Jeudi 20 mai 2010

Carte blanche

RADOUANE BOUHLAL, PRÉSIDENT DU MRAX

Les subalternes peuvent-elles parler ? C'est à ce remarquable ouvrage de l'indienne Gayatri Chakravorty Spivak (1) que nous avons immédiatement pensé en lisant, avec surprise, les deux articles consacrés la semaine dernière aux Assises de l'Interculturalité - articles qui présentent le président du Mrax comme un acteur « très controversé » qui, de ce fait, vicie en quelque sorte le Comité de pilotage desdites Assises, ainsi entaché d'un « casting qui fait grincer des dents » (2). Le Comité serait même carrément condamné par avance pour ses « erreurs de casting » (3), avec, pour illustration, le fait que le Grand Rabbin et l'Evêque de Tournai collaborent à la Commission Gouvernance, comme si seuls les laïquo-athées étaient autorisés à traiter de cette question. C'est probablement pour ce motif qu'il n'est pas mentionné qu'un membre du Centre d'Action Laïque y siège également.

Mais à qui appartiennent ces dents qui grincent ? Qui sont - pour paraphraser Christine Delphy (4) - ces personnes « légitimes » qui, sans qu'on en entende jamais « parler », « parlent » tout le temps des « Autres »... dont on entend « parler » sans arrêt, sans jamais leur permettre de « parler ».

C'est l'une des questions posées par le fameux texte précité, l'un des piliers des études postcoloniales : les subalternes ne peuvent pas parler d'elles-mêmes, non pas qu'elles n'en soient pas capables, mais elles ne bénéficient pas de l'espace pour ce faire.

Puisque l'espace nous est ici donné, relevons que s'il est curieux de condamner les Assises à cinq mois de la remise du rapport final, l'on peut en revanche d'ores et déjà constater que sur les 14 francophones du Comité de pilotage, seuls deux (!) sont issus des immigrations prolétaires extra-européennes de l'après-guerre.

Au regard du nouveau visage de la Belgique, c'est fondamentalement à ce niveau que résident les « erreurs de casting ». Faut-il en conclure que le gouvernement fédéral a fait preuve de profilage ethnique dans les nominations ? Non, serait-on tenté de dire, le Gouvernement fédéral n'est pas raciste, notre société n'est pas raciste, seuls les partis d'extrême droite le sont. Pourtant, et pour prendre l'exemple du marché du travail, force est de constater qu'il est organisé en différentes strates ethniques où les « Mahmoudou », « Asiyé » et « Mohamed » sont les plus exposé(e)s aux mauvaises conditions de travail, aux faibles salaires et au chômage. Et cette précarité se constate dans tous les secteurs

professionnels, en ce compris celui de l'interculturalité. Du coup, lorsqu'il s'agit de nommer des personnes d'origine étrangère à des postes à responsabilité, il ne reste, parmi elles, que les personnes « très controversées ». C'est-à-dire celles qui sont assez insensées ou audacieuses pour porter une parole franche, donc forcément dure à admettre, sur la réalité discriminatoire qu'elles et leurs « semblables » vivent quotidiennement, et que les collègues issus de la société dominante, qui ont déployé moins d'efforts et supporté moins d'accusations en tous genres pour siéger autour de la même table, ne peuvent rêver toucher des doigts qu'en fermant les yeux bien fort.

Lorsque notre Mouvement, né sur les cendres du génocide nazi à l'initiative d'une poignée de Juifs résistants communistes, a commencé à militer dans les années 60 pour revendiquer une loi contre le racisme, un statut pour les étrangers ou encore le droit de vote à tous les résidents établis sur notre territoire, nos archives révèlent que notre Mouvement était dépeint comme « très controversé ». Des dizaines d'années plus tard, la loi « Moureaux » de 1981, la loi sur les étrangers de 1980 ou l'octroi du droit de vote aux non-Belges pour les communales rendent justice à nos combats, montrant qu'il est souvent difficile d'être en avance sur son temps. C'est avec cet antiracisme « matérialiste » que le Mrax a renoué en 2004 avec notre élection à la Présidence du Mrax, celui-là même qui permet de mettre en lumière les faits discriminatoires bruts tels qu'ils sont subis par les victimes, et surtout l'organisation sociale systémique qui engendre la production de racisme dans notre pays.

Une approche matérialiste donc, qui agace nombre de « conservateurs de la diversité » trop attachés à plaider le vivre ensemble et la tolérance, soit une approche « romantique » de l'antiracisme qui ne remet pas en cause l'ordre symbolique de notre société, lequel assigne d'emblée les uns et les autres à des places déterminées.

A présent, nous luttons, entre autres, pour le maintien de la loi contre le négationnisme du génocide des Juifs et son extension aux génocides des Arméniens et des Tutsis, pour la liberté de porter ou non le foulard à l'école, pour le libre séjour des Gens du voyage ou pour un bon usage de la laïcité. Et ce sont ces combats-là que nous défendrons à ces nécessaires Assises de l'interculturalité. Ce n'est pas elles, ni la Vice-première Ministre en charge de l'Égalité des chances Joëlle Milquet qu'« on » tente d'atteindre par des manœuvres lâchement anonymes en cette période électorale, qui subiront un « grand ratage », mais notre société tout entière si l'humilité et l'opiniâtreté n'inspirent pas les membres du Comité de pilotage... tous les membres, y compris nous, les « subalternes », qui - nous le savons d'expérience - ne devons pas nous laisser intimider pour « parler ».

(1) G. C. Spivak, « Can the Subaltern Speak ? », in *A Critique of Postcolonial Reason : Toward a History of the Vanishing Present*, Berkeley, Harvard University Press, 1999. Tra. fr. : *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Ed. Amsterdam, Paris, 2009.

(2) Article d'Hugues Dorzee, *Le Soir*, 11 mai 2010, p. 8.

(3) id., p. 9.

(4) C. Delphy, *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?*, La Fabrique Ed., Paris, 2008, p. 18.

Déclaration MRAP - MRAX

Gens du voyage, gens de chez nous, gens de partout

L'Europe entière stigmatise de jour en jour davantage ceux que l'on appelle « Gens du voyage », aujourd'hui citoyens de leurs pays de résidence comme la France, la Belgique, l'Italie...

Ceux qui, durant la seconde guerre mondiale, étaient désignés comme « Tziganes », subirent le génocide Nazi (Samudaripen) que ni l'Europe d'aujourd'hui ni les Etats membres de l'Union Européenne n'ont encore décidé de reconnaître.

Peuple Européen par excellence, les Gens du Voyage de Belgique et de France - soit qu'ils continuent de voyager (notamment pour l'exercice d'activités économiques), soit qu'ils aient choisi de s'installer plus durablement en certains lieux - continuent à subir de plein fouet le refus de la diversité. Pour autant, il y a moins d'un siècle encore, ce mode de vie faisait partie intégrante de nos sociétés : les colporteurs d'hier rendaient aux habitants de nos pays les services des forains d'aujourd'hui.

Ils font en tous lieux l'objet d'amalgames et de politiques affichées de plus en plus répressives. L'attitude irresponsable des pouvoirs publics, loin de chercher à faire reconnaître leur pleine citoyenneté, encourage dans les opinions publiques et dans la population des attitudes de peur et de rejet raciste.

En Belgique, des expulsions de terrains décidées par des communes en Flandre ont engendré des incidents avec une partie des habitants, causés par l'inaction et la non-prise de responsabilités des autorités publiques. Cent cinquante familles ont été expulsées de divers lieux et se retrouvent « paniquées et terrorisées », ne sachant plus vers qui se tourner.

En France, le Gouvernement a bien choisi, pour raisons sécuritaires, cette même voie en annonçant sa volonté de s'attaquer aux « problèmes que pose le comportement des Roms et Gens du voyage », cultivant volontairement l'amalgame pour justifier une commune répression.

Devant une situation d'une telle gravité dans les deux pays proches voisins, le MRAX et le MRAP déclarent solennellement que le moment est venu pour qu'enfin les besoins des gens du voyage soient pris en considération par les autorités.

Il est urgent en Belgique :

- d'instaurer par la loi l'obligation d'organiser dans toutes les communes le séjour des gens du voyage en fonction de critères fixés en partenariat avec les autorités régionales, les organisations représentatives des gens du voyage et le monde associatif ;
- de leur permettre d'exercer leur droit fondamental à vivre dans un habitat mobile reconnu comme logement ;
- de désigner des personnes de contact au niveau régional et communal.

En France la situation des Gens du voyage appelle des réponses publiques concertées et volontaristes.

Rappelons que les gens du voyage sont citoyens français mais toujours soumis à une législation d'exception, jugée discriminatoire pas la Halde, qui en fait une population contrôlée comme aucune autre.

Il est urgent de permettre aux familles de Gens du Voyage de choisir leur mode de vie itinérant ou sédentaire:

- de reconnaître l'habitat mobile comme un « logement », ouvrant aux droits sociaux
- de faire respecter la loi Besson de 2000 - qui instaurait l'obligation pour toutes les communes de plus de 5000 habitants de construire des aires d'accueil pour les Gens du Voyage. Il est de la compétence des préfets de pallier à l'inertie des communes qui s'y sont soustraites
- en attendant ces réalisations, de leur permettre d'accéder à de vrais lieux de vie, aux services publics, au droit à l'eau, à l'électricité
- de développer des propositions d'habitat social adapté, de terrains familiaux en location ou en accession à la propriété correspondant aux aspirations des familles à la recherche d'attaches territoriales.

Paris-Bruxelles, 30 juillet 2010

**LA HAINE ISLAMOPHOBE DU POPULISTE M. DEMELENNE
CONTINUE DE TROUVER ÉCHO DANS LA PRESSE...**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 AVRIL 2010

La presse du week-end et de ce jour relaie un communiqué émanant du « Collectif Vigilance citoyenne » (en réalité, de M. Claude DEMELENNE), qui accuse le Président du MRAX, M. Radouane BOUHLAL, de « *conflit d'intérêt* » en raison de son implication dans l'asbl Halal Guarantee.

Comme la majorité des administrateurs/trices du MRAX depuis des dizaines d'années, notre Président est actif dans d'autres organisations que le MRAX, ce qui enrichit notre Mouvement d'idées et réflexions diverses.

C'est à titre privé qu'il participe à cette organisation, dont l'activité n'est par ailleurs en aucune manière en contradiction avec l'objet social du MRAX qui précise, dans ses statuts (art. 2, al. 1^{er}), que : « *L'association (...) appelle à l'union et à l'action tous ceux qui entendent s'opposer aux discriminations, aux haines, aux préjugés fondés sur (...) la confession ou les convictions philosophiques. Elle veut faire triompher l'amitié et la paix entre les peuples (...)* ».

Le MRAX défend effectivement le point de vue que les musulmans, comme les juifs ou les végétariens par exemple, ne puissent être discriminés dans leur alimentation que ce soit dans les cantines scolaires ou d'entreprises. Il est donc tout-à-fait réducteur de lancer à chaque fois l'accusation facile de « communautarisme » sur les prises de position du MRAX qui tendent précisément à lutter en faveur d'une société sans discriminations.

Enfin, cette nouvelle « critique » sur la personne de notre Président ne doit laisser personne dupe. En Belgique, un courant néoconservateur populiste auquel appartient Demelenne, prend de plus en plus forme, et relaie des méthodes, des amalgames et des thèses que seule l'extrême droite formulait jusqu'à présent. En tant que Mouvement antiraciste, nous appelons l'opinion publique à être vigilante.

Contacts :

Elisabeth COHEN, Trésorière, lizabeth.cohen@gmail.com - 0473.90.01.91.

Hamel PUISSANT, Secrétaire, hamelpuissant@hotmail.com - 02.345.94.47.

Christian DESERT, Chargé de communication, christian.desert@mrax.be - 02/209.62.56

PS : Radouane BOUHLAL est à l'étranger pour le moment, mais peut être joint via son courriel : radouane.bouhlal@gmail.com.

Nouvelle expulsion des gens du voyage à Ronquières !

Communiqué de presse

11 mai 2011

Plus de 60 personnes (familles et enfants) devraient être expulsées ce mardi 11/05 à 12h00 par les forces de l'ordre de la commune de Ronquières, selon les dernières informations reçues par le Secrétaire National des Gens du Voyage, Manuel Charpentier.

Une « chasse aux sorcières » que devraient encore subir ces gens du voyage, installés depuis vendredi dernier, et qui par ailleurs, n'ont reçu aucune autre alternative que de se voir expulser. En effet, pour Manuel Charpentier, « il y a des espaces inoccupés que les communes pourraient tout-de-même nous proposer ! »

Donc, aucune autre proposition, même momentanée, pour faire face dignement à ce départ forcé.

Plus d'informations :

Manuel Charpentier : Secrétaire National des gens du Voyage - 0475.83.50.59

Christian Desert : MRAX - 02/209.62.56

Communiqué de presse du 28 juin 2010

Ce dimanche 27 juin 2010, s'est tenu l'Assemblée générale (AG) annuelle du MRAX. En plus des points ordinaires propres à une telle AG (approbation du rapport d'activités 2009 ; approbation des comptes ; etc.), deux autres points ont été délibérés par les membres :

1. Réforme des statuts et du règlement d'ordre intérieur (ROI) :

Désormais, le MRAX :

- énonce, dans son objet social même, qu'il défendra la mémoire des victimes de tous les génocides (génocide des Arméniens, génocide des Tutsi), et plus seulement de celles du nazisme (nouvel art. 2, al. 1, des statuts) ;
- pourra être incarné par une présidence à une, deux ou trois têtes maximum, pour rendre plus visible le pluralisme de notre Mouvement dans la fonction de porte-parole (nouvel art. 22, al. 1, des statuts) ;
- tourne définitivement la page de l'autogestion qui permettait aux travailleurs de disposer du droit de vote, par exemple, pour l'élection ou la révocation de leur propre employeur, le CA (nouvel art. 18, al. 4, des statuts) ;
- donne pleinement corps à notre reconnaissance en Education permanente (depuis 2009), en institutionnalisant des groupes de travail (nouvel art. 5 du ROI).

Avec plusieurs autres modifications, ces nouvelles réformes forment la réponse du CA sortant au mandat donné par la dernière AG extraordinaire du 1^{er} décembre 2009 qui, pour rappel, s'était réunie en temps de crise et exigeait des réformes structurelles (qui tiennent notamment compte des recommandations de Mensura, notre Service Externe de Prévention et de Protection au Travail, ainsi que de notre analyste institutionnel).

L'AG a approuvé, à une grande majorité, ces réformes qui permettront à notre Mouvement de continuer sa voie vers sa professionnalisation.

Le prochain CA aura la responsabilité de mener à terme les réformes, avec celle du règlement de travail en concertation avec les travailleurs.

2. Election du nouveau Conseil d'administration (CA) :

Un nouveau CA a été élu, puisque le mandat de l'ancien CA venait à son terme.

Le nouveau CA comprend, pour un mandat de trois ans, une équipe enthousiaste et resserrée de huit administrateurs : Abobakre BOUHJAR ; Radouane BOUHLAL; Ngoc-Thong Tommy BUI ; Elisabeth COHEN ; Riduan EL AFAKI ; Salim HAOUACH ; Placide KALISA ; Yvette MAKILUTILA MASSAMUNA.

Force est de remarquer que le MRAX amplifie ainsi son pluralisme et sa diversité, puisque son CA compte à présent davantage de personnes d'origine subsaharienne, et même pour la 1ère fois de son histoire, une personne d'origine asiatique.

Quant à la Présidence du MRAX, aucun des nouveaux élus ne s'est porté candidat : le nouveau CA devra, dès sa première réunion, nommer les nouveaux cadres dirigeants du MRAX.

Trois autres personnes s'étaient également portées candidates au CA, dont un administrateur sortant exclu du Bureau pour avoir publié des textes glissant vers l'antisémitisme et le négationnisme.

Ils ont fini par retirer leur candidature en séance, se dérochant ainsi au suffrage de l'AG qui exprimait, dans sa grande majorité, son agacement face à leurs outrances.

En ne marquant aucun soutien à leur égard, l'AG lance un signal politique fort, celui de renvoyer le petit noyau « Pro-Dieudonné & Anti-cours de philosophie à l'école » à la marginalité !

Contacts :

Radouane BOUHLAL - radouane.bouhlal@gmail.com - 0475.75.14.89.

Elisabeth COHEN - lizabeth.cohen@gmail.com - 0473.90.01.91.

C'est à l'encontre du principe d'égalité !

**Le MRAX moque la Députée MR Galant sur sa proposition
"sarkozyste" de déchéance de la nationalité**

"C'est à l'encontre du principe d'égalité entre citoyens"

La proposition de Jacqueline Galant (MR), reprise par le Soir de mercredi (*), de priver de nationalité belge les personnes responsables de "faits graves" est "totalement démagogique", selon le président du MRAX, Radouane Bouhlal. Elle "va à l'encontre du principe d'égalité entre les citoyens et ne serait jamais approuvée par le Conseil d'Etat", a-t-il déclaré à l'agence Belga.

"Priver quelqu'un de sa nationalité belge s'il commet une infraction, c'est appliquer une double peine", s'insurge Radouane Bouhlal. "Cela va à l'encontre du principe d'égalité entre les citoyens. Pourquoi des gens dont on connaît l'origine étrangère devraient être punis plus sévèrement que les autres."

"Madame Galant essaye de "belgiciser" sa démarche en prenant le prétexte de la NV-A, mais ce n'est en fait qu'une pâle copie de ce qu'a proposé Sarkozy", explique le président du MRAX.

"Elle se dit peut-être que c'est un moyen de gagner des électeurs".

Si la proposition était déposée en septembre, le MRAX demanderait aux autres partis de saisir le Conseil d'Etat. "Je ne suis pas inquiet sur l'aboutissement d'une telle proposition. Je suis convaincu qu'elle est inconstitutionnelle et qu'elle ne passerait jamais ce cap", selon Radouane Bouhlal.

Pour le MRAX, la déclaration de Jacqueline Galant est un nouveau signal négatif adressé aux personnes d'origine étrangères en Belgique. "Elle vient après le durcissement de la loi sur le regroupement familial et les polémiques sur le port de la Burqa et sur les gens du voyage. La discrimination a malheureusement de beaux jours devant elle", a déploré Bouhlal.

(belga/chds)

04/08/10 17h40

22 octobre 2010

Le Mrax ne se laissera pas distraire par les allégations de prétendu

"Racisme anti-blanc"

(Droit de réponse à un article de M. Mehmet Koksal paru, ce 15 octobre, sur "Parlemento")

« Bouhlal attaque à nouveau les "Belges blancs" »... c'est au moyen d'un titre aussi racoleur qu'inexact que M. Mehmet Koksal a choisi, dans un article publié ce 15 octobre sur son blog « Parlemento.com » (1), de résumer une interview (2) accordée par le Président sortant du MRAX Radouane Bouhlal à l'hebdomadaire bruxellois néerlandophone « Brussel Deze Week ».

De quoi s'agit-il précisément ? Dans cette interview (à laquelle nous renvoyons les lecteurs pour ne pas se laisser piéger par les « morceaux choisis » par M. Koksal), R. Bouhlal défend l'idée suivant laquelle en Belgique aussi, il existe dans les faits - et pour reprendre les mots de Christine Delphy - un « système de castes raciales » (3), c'est-à-dire une société organisée de manière stratifiée, élevant certains - quasi-exclusivement des « blancs » (4) - au rang de citoyens belges légitimes et authentiques, et reléguant les autres - les personnes issues des minorités - au statut peu enviable de « citoyens de seconde zone » exposés aux discriminations, de manière quasi-systématique, de génération en génération.

Cette vision, pleinement assumée par le Conseil d'administration du MRAX réuni ce 20 octobre, repose sur l'expérience historique de notre Mouvement, et sur l'analyse des nombreuses plaintes que le MRAX reçoit quotidiennement, faisant état du désarroi grandissant des victimes de discriminations racistes, qui n'en peuvent plus des traitements différenciés dans l'emploi, dans le logement, dans l'enseignement et dans tous les autres secteurs de la vie quotidienne.

Elle repose également sur des études universitaires qui objectivent notre constat. Ainsi, des chercheurs (5) ont mis en évidence une « ethnostratification » claire du marché de l'emploi bruxellois, allant jusqu'à identifier sept strates : la strate supérieure étant occupée par « les Belges autochtones, les étrangers et les Belges naturalisés originaires des pays limitrophes » et les strates les plus défavorisées regroupant « les Marocains et les Turcs » naturalisés ou pas !

Les préoccupations de notre Président sortant visaient précisément à mettre en évidence cette organisation sociale structurellement discriminatoire dans notre pays. M. Koksal a préféré passer à côté du sujet de fond, privilégiant une nouvelle fois les caricatures et les attaques personnelles à l'encontre de notre Mouvement en général, et de Radouane Bouhlal en particulier, qu'il feint de présenter comme un raciste « anti-blanc », se faisant ainsi l'allié objectif des divers populistes et réactionnaires.

Enfin et bien que l'objet social du MRAX - la lutte contre le racisme et la xénophobie - ne s'étende pas au combat contre l'homophobie, l'on ne peut passer sous silence la juxtaposition dans l'article de M. Koksal, de sujets aussi hétéroclites que « la pédophilie » et « le mariage entre les personnes du même sexe ». Il n'est pas étonnant que cela donne lieu à des commentaires homophobes sur son propre blog, qui semblent, eux, ne pas susciter l'inquisition de M. Koksal.

Le MRAX continuera, contre vents et marées et sous la houlette des cadres dirigeants qui seront élus prochainement, à porter le combat de toutes celles et tous ceux qui veulent unir leurs forces contre les discriminations, quelles que soient leurs appartenances. Notre Mouvement persévéra, sans se laisser distraire !

Pour le Conseil d'administration du MRAX,

Radouane BOUHLAL, Président sortant, radouane.bouhlal@gmail.com - 0475.75.14.89.

Elisabeth COHEN, Trésorière sortante, lizabeth.cohen@gmail.com - 0473.90.01.91.

(1) Cf. <http://parlemento.com/autres/bouhla...>

(2) Cf. <http://www.brusselnieuws.be/artikel...>

(3) C., DELPHY, Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?, Ed. La Fabrique, Paris, 2008, p. 139.

(4) Bien entendu, l'on questionne ici non pas une couleur de peau ou une origine, mais bien le statut politique de la domination tel que débattu dans le monde antiraciste. Pour plus de détails, voy. l'analyse « La question blanche » développée par P., TEVANIEN, La mécanique raciste, Ed. Dilecta, Paris, 2008, pp. 73 et s.

(5) Voy., par exemple, N., OUALI et A., MARTENS, Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre du Pacte social pour l'emploi bruxellois, <http://www.pactbru.irisnet.be/site/>, p. 22.

VIII. Tables des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Le Conseil d'administration.....	4
III.	L'équipe des permanents.....	5
IV.	Première partie : L'accueil des Publics.....	6
A.	Le centre d'accueil.....	6
1.	Demandes d'information en droit des étrangers	6
a)	Récapitulatif des cas traités pour les demandes d'aides en droit des étrangers pour l'année 2009 :	6
b)	Bref explicatif	7
c)	En quoi consiste le travail ?.....	8
(1)	Travail d'information et de suivi	8
(a)	Instruction du 26 mars 2009 et du 19 juillet 2009.....	9
(b)	Autres informations importantes délivrées dans le courant de l'années 2010 à nos visiteurs	11
(c)	Les ex grévistes de la faim	11
(d)	Naturalisation et regroupement familial	12
(e)	Permis de travail	13
2.	Demande en droit social	13
a)	Récapitulatif des cas traités pour les demandes d'aides autre que le droit des étrangers.....	14
b)	Explicatif du tableau.....	15
c)	En pratique.....	16
(1)	L'aide médicale urgente.....	16
(2)	Aide financière du CPAS	16
d)	Conclusion.....	16
B.	L'accueil des victimes de racisme et discriminations	17
1.	Plaintes et témoignages.....	17

2.	Tendances générales	17
3.	Illustrations : divers exemples de cas traités	19
a)	Biens et services.....	19
b)	Enseignement	20
c)	Logement.....	20
V.	Seconde partie : Animation & éducation permanente	22
A.	Communication et évènements.....	22
1.	Le Mrax-Info	22
2.	Les communiqué de presse	27
3.	Le site www.mrax.be.....	28
a)	Fréquentation.....	28
b)	Les origines des visites	29
4.	Le centre de documentation	30
B.	Animation et Formation	31
1.	Les activités	31
a)	Les activités régulières.....	31
(1)	Information	31
(2)	Sensibilisation	31
b)	Les animations et les formations	31
(1)	Les activités à la demande	32
(2)	SACR Edition 2010	32
(3)	Contenus des activités	32
c)	Démarches et méthodologies.....	33
2.	Publics-cibles	34
3.	Perspectives 2011.....	34
4.	CONCLUSION : de l'éducation à la lutte contre le racisme.....	35
C.	Les groupes de travail d'Education permanente du MRAX.....	36
1.	Les groupes de travail thématiques	36

a) Groupe de travail « Enseignement » :.....	36
(1) Rétroactes	36
(2) Projet d'Enquête en 2010	37
(3) Perspectives	38
(a) Création d'une interface visible sur le site du MRAX :.....	38
(b) A la rencontre du terrain :.....	38
(c) Référencer les discriminations et les bonnes pratiques	39
(d) Evénements publics :.....	39
(e) Roms et enfants du voyage à l'école : deux problématiques d'exclusion en Belgique. Etat des lieux, pistes de solutions et difficultés.....	39
b) Groupe de travail « discriminations envers les Africains subsahariens et/ou noirs »	40
(1) Introduction	40
(2) La Semaine d'Actions Contre le Racisme 2010 : une participation active, dynamique et enrichissante.	40
(a) La préparation.....	40
(b) La réalisation	41
(3) Renforcement et continuité du Groupe de travail	44
(a) Le renforcement du Groupe de Travail (GT).....	44
(b) La continuité des actions : réflexions et actions autour du rapport des Assises de l'Interculturalité.....	44
(4) Perspectives	45
c) Groupe de travail Gens du voyage	46
(1) Introduction	46
(2) Revendications	47
d) Groupe de travail « islamophobie - racisme anti-musulman ».....	48
(1) Les Assises de l'islamophobie (suite et fin).....	48
(a) Cadre de travail du GT	48
(b) L'islamophobie et les Assises.....	49
(c) Troisième Assise : « Zoom sur l'islamophobie dans les médias »	49

(d)	Dernière Assise : « L'islamophobie, un racisme universel ? »	51
(e)	Recommandations adressées au comité de pilotage des Assises de l'Interculturalité	53
(2)	Travail autour des développements récents sur la question du foulard	56
e)	Groupe de travail « Emploi »	57
(1)	Workshop : « la discrimination dans l'emploi »	57
(2)	Cycle : « la diversité culturelle en entreprise ».....	58
f)	Groupe de travail « UFLED ».....	59
g)	Groupe de travail « Mouvement des droits civiques »	59
h)	Groupe de travail « Asile, Migrations et droit des étrangers »	61
(1)	Cadre de travail du GT	61
(2)	Actions & réflexions	61
(3)	Le chantier prioritaire 2010 : la réforme du Code de la nationalité	62
(a)	Ce qui se prépare...	62
(b)	Pourquoi cela nous pose problème ?	65
(c)	La réforme que nous aurions faite.....	66
i)	Groupe de travail « CEAE »	69
j)	Groupe de travail « Vivre ensemble à Saint-Josse »	70
(1)	Introduction	70
(2)	L'enseignement à Saint-Josse.....	70
k)	Groupe de travail « théâtre et discriminations »	72
(1)	Introduction	72
(2)	Le défi	73
(3)	D'où vient le racisme?	74
(4)	Visite d'appartements	74
(5)	Monologue « Strange fruit »	75
(6)	Le Docteur et le Manager	77
(7)	Slam de « gros corps malade ».....	78
(8)	Le Conseil des Ministres.....	79

(9) Monologue : je n'ai jamais été victime du racisme »	80
(10) Diallo	81
(11) La balade de Mounia: image et profilage »	82
(12) Conclusion	83
2. Les groupes de travail territoriaux	84
a) Groupe de travail territorial « Liège-Verviers »	84
(1) Genèse	84
(2) Composition et objectifs du Groupe de Travail	84
(a) Composition.....	84
(b) Objectifs.....	84
(3) Activités.....	85
(4) Perspectives	86
b) Groupe de travail territorial « Hainaut-Charleroi »	87
(1) Genèse	87
(2) Composition et objectifs du Groupe de Travail	87
(3) Activités.....	87
(4) Perspectives	88
D. Semaine d'Actions contre le Racisme - 5 ^{ème} édition - du 18 au 26 mars 2010	89
1. Introduction - Le 21 mars	89
2. Un projet d'Education Permanente	89
3. Programme.....	90
4. Les moments incontournables de la Semaine d'Actions.....	95
a) L'ouverture - 18 mars 2010	95
b) Action symbolique - 20 mars.....	97
c) Les gens du voyage, oubliés d'hier et d'aujourd'hui - 22 mars 2010	97
d) Clôture - 26 mars 2010	99
5. L'affiche de la Semaine d'Actions Contre le Racisme 2010.....	100
VI. Conclusion	101

VII. Annexes	106
VIII. Tables des matières	116



Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie

MRAX asbl

37, rue de la Poste • BE-1210 Bruxelles

Téléphone : +32 (0)2 209 62 50 • Télécopie : +32 (0)2 218 23 71

Courriel : mrax@mrax.be • Site : www.mrax.be

N° entreprise : 415.750.215 • N° compte : 001-2329854-87